

**500-09-031368-251 – 500-09-031363-252 – 500-09-031364-250 – 500-09-031365-257 – 500-09-031366-255**

**COURT OF APPEAL OF QUÉBEC**

Montréal

---

Appeal from a judgment of the Superior Court of Québec, District of Montréal, rendered on January 14, 2025 by the Honourable Justice Catherine Piché

---

**N°: 500-09-031368-251 C.A.M. – 500-06-001225-230 C.S.M.**

**ROBERT GERALD MILLER**

**APPELLANT**  
(Defendants)

v.

**S.N., B.N., and V.R.**

**RESPONDENTS**  
(Plaintiffs)

-and-

**HELMUT LIPPMANN  
RAYMOND POULET  
SAM JOSEPH ABRAMS  
FUTURE ELECTRONICS INC.**

**IMPLEADED PARTIES**  
(Defendants)

(Parties continued on subsequent pages)

---

**RESPONDENTS' MEMORANDUM**

**Volume 2 of 3, pages 35–269**

Dated July 24, 2025

---

Me Jeff Orenstein

Me Lawrence David

**CONSUMER LAW GROUP INC.**

1030 rue Berri, Suite 102

Montréal, QC H2L 4C3

Telephone: (514) 266-7863 / Fax: (514) 868-9690

[jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org) / [ldavid@clg.org](mailto:ldavid@clg.org)

**Attorneys for the Respondents – Representative Plaintiffs**

**N°: 500-09-031363-252 C.A.M. – 500-06-001225-230 C.S.M.**

**HELMUT LIPPMANN**

**APPELLANT**  
(Defendant)

v.

**S.N., B.N., and V.R.**

**RESPONDENTS**  
(Plaintiffs)

and

**ROBERT GERALD MILLER  
RAYMOND POULET  
SAM JOSEPH ABRAMS  
FUTURE ELECTRONICS INC.**

**IMPLEADED PARTIES**  
(Defendants)

---

**N°: 500-09-031364-250 C.A.M. – 500-06-001225-230 C.S.M.**

**RAYMOND POULET**

**APPELLANT**  
(Defendant)

v.

**S.N., B.N., and V.R.**

**RESPONDENTS**  
(Plaintiffs)

and

**ROBERT GERALD MILLER  
HELMUT LIPPMANN  
SAM JOSEPH ABRAMS  
FUTURE ELECTRONICS INC.**

**IMPLEADED PARTIES**  
(Defendants)

---

**N°: 500-09-031365-257 C.A.M. – 500-06-001225-230 C.S.M.**

**SAM JOSEPH ABRAMS**

**APPELLANT**  
(Defendant)

v.

**S.N., B.N., and V.R.**

**RESPONDENTS**  
(Plaintiffs)

and

**ROBERT GERALD MILLER  
RAYMOND POULET  
HELMUT LIPPMANN  
FUTURE ELECTRONICS INC.**

**IMPLEADED PARTIES**  
(Defendants)

---

N°: 500-09-031366-255 C.A.M. – 500-06-001225-230 C.S.M.

**FUTURE ELECTRONICS INC.**

**APPELLANT**  
(Defendant)

v.

**S.N., B.N., and V.R.**

**RESPONDENTS**  
(Plaintiffs)

and

**ROBERT GERALD MILLER  
RAYMOND POULET  
SAM JOSEPH ABRAMS  
HELMUT LIPPMANN**

**IMPLEADED PARTIES**  
(Defendants)

---

Me Karim Renno  
Me Ava Liaghati  
**RENNO VATHILAKIS INC.**  
145 Saint-Pierre Street, Suite 201  
Montréal (Québec) H2Y 2L6  
[krenno@renvath.com](mailto:krenno@renvath.com)  
[aliaghati@renvath.com](mailto:aliaghati@renvath.com)

**Attorneys for Appellant – Defendant Robert Gerald Miller [“Miller”]**

Me Neil G. Oberman  
Me Marie-Christine Sicard  
**SPIEGEL RYAN LLP**  
1255 Peel Street, Suite 1000  
Montréal (Québec) H3B 2T9  
[noberman@spiegelsohmer.com](mailto:noberman@spiegelsohmer.com)  
[mcsicard@spielsohmer.com](mailto:mcsicard@spielsohmer.com)

**Attorneys for Appellant – Defendant Helmut Lippmann [“Lippmann”]**

Me Sylvain Deslauriers  
Me Frédérique Boulanger  
**DESLAURIERS & CIE**  
1130 Sherbrooke Street West, Suite 700  
Montréal (Québec) H3A 2M8  
[sdeslauriers@deslauriers-co.ca](mailto:sdeslauriers@deslauriers-co.ca)  
[fboulanger@deslauriers-co.ca](mailto:fboulanger@deslauriers-co.ca)

**Attorneys for Appellant – Defendant Sam Joseph Abrams [“Abrams”]**

Me Rémi Bourget  
Me Adriana Blanco  
**RB AVOCATS INC.**  
606 Cathcart Street, Suite 735  
Montréal (Québec) H3B 1K9  
[rb@rbavocats.ca](mailto:rb@rbavocats.ca)  
[ab@rbavocats.ca](mailto:ab@rbavocats.ca)

**Attorneys for Appellant – Defendant Raymond Poulet [“Poulet”]**

Me Jean-Pierre Sheppard  
Me William Marchetti-Berry  
**ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO**  
800 Square Victoria Street, Suite 4600  
Montréal (Québec) H4Z 1H6  
[jsheppard@rsslex.com](mailto:jsheppard@rsslex.com)  
[wmarchetti@rsslex.com](mailto:wmarchetti@rsslex.com)

**Attorneys for Appellant – Defendant Future Electronics Inc. [“Future”]**

---

**TABLE OF CONTENTS**


---

<b><u>VOLUME 2</u></b>	<b>Page</b>
<b><u>SCHEDULE I – JUDGMENT UNDER APPEAL</u></b>	
Judgment on Appeal already produced by the Appellants	
<b><u>SCHEDULE II – OTHER JUDGMENTS</u></b>	
Judgment Granting Plaintiffs Permission to file their Third Amended Application for Authorization and their Exhibits (Justice Immer, J.S.C.) <i>S.N. c. Miller</i> , <a href="#">2024 QCCS 113</a> January 17, 2024 .....	35
Judgment Granting Plaintiffs Permission to file their Fifth Amended Application for Authorization dated August 19, 2024 (Justice Piché, J.S.C.) <i>S.N. c. Miller</i> , <a href="#">2024 QCCS 4413</a> September 9, 2024 .....	48
Judgment Postponing Defendant Miller's Request to Submit Relevant Evidence to the Authorization Hearing (Justice Piché, J.S.C.) <i>S.N. c. Miller</i> , <a href="#">2024 QCCS 4414</a> September 30, 2024 .....	51
<b><u>SCHEDULE III – EXHIBITS AND OTHER DOCUMENTS</u></b>	
<b><u>EXHIBITS</u></b>	
Exhibit R-1A: <i>Enquête</i> Episode, February 2, 2023 .....	56
Exhibit R-2: The girls around Robert Miller .....	57
Exhibit R-2A: <i>The Fifth Estate</i> Episode, February 2, 2023 .....	64
Exhibit R-3: Montreal Gazette - Feb. 2, 2023 .....	65
Exhibit R-4: Robert G. Miller steps down as CEO of Future Electronics amid allegations .....	73
Exhibit R-5: Robert Miller steps down as head of Future Electronics amid allegations - Montreal Gazette .....	78
Exhibit R-6: Future Electronics cuts ties with employees named in allegations against Robert .....	83

---

Exhibit R-7: Affaire Robert Miller d'autres femmes sortent de l'ombre Radio-Canada	88
Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Alonim Registraire des entreprises - Future Electronics Registraire des entreprises - Robmilco .....	105
Exhibit R-10: Sam Abrams Press Release .....	120
Exhibit R-12: Deed of Sale - 375 Olivier St. - May 4, 2004 .....	127
Exhibit R-13: Deed of Sale - 375 Olivier St. - Nov. 2, 2005 .....	132
Exhibit R-16: Press Release Helmut Lippman .....	139
Exhibit R-17: Declaration Madame 1 .....	142
Exhibit R-18: Declaration Madame 2 .....	148
Exhibit R-19: Declaration Madame 3 .....	154
Exhibit R-20: Declaration Madame 4 .....	162
Exhibit R-21: Declaration Madame 5 .....	167
Exhibit R-22: Declaration Madame 6 .....	174
Exhibit R-23: Declaration Madame 7 .....	179
Exhibit R-24: Declaration Madame 8 .....	186
Exhibit R-26: Declaration Madame 10 .....	191
Exhibit R-27: Declaration Madame 11 .....	196
Exhibit R-28: Declaration Madame 12 .....	202
Exhibit R-29: Declaration Madame 13 .....	210
Exhibit R-30: Declaration Madame 14 .....	216
Exhibit R-31: Declaration Madame 15 .....	224
Exhibit R-32: Declaration Madame 16 .....	232
Exhibit R-33: Declaration Madame 17 .....	240

---

Exhibit R-34: Declaration Madame 18 .....	245
Exhibit R-35: Declaration Madame 19 .....	252
Exhibit R-36: Declaration Madame 20 .....	257
Exhibit R-37: Declaration Madame 21 .....	265

## **SCHEDULE I – JUDGMENT UNDER APPEAL**

Judgment on Appeal already produced by the Appellants

## **SCHEDULE II – OTHER JUDGMENTS**

## COUR SUPÉRIEURE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001225-230

DATE : 17 janvier 2024

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CHRISTIAN IMMER, J.C.S.**

---

**S.N.**

Demanderesse

c.

**ROBERT GERALD MILLER  
FUTURE ELECTRONICS INC.**

Défendeurs

---

JUGEMENT  
DEMANDE DE MODIFICATION (206 ET 585 C.P.C.)

---

[1] À l'origine, la demanderesse a déposé une demande d'autorisation cherchant à instituer une action collective (la « Demande ») pour le compte du groupe suivant :

All persons who, while under the age of 18 years, performed sexual services in exchange for consideration with and/or were victims of sexual exploitation by Robert G. Miller.

[2] Elle tente depuis août 2023 de modifier cette demande et a depuis lors déposé plusieurs demandes modifiées.

[3] Les parties défenderesses s'opposent aux modifications. De toute façon, le Tribunal doit autoriser cette modification<sup>1</sup>.

[4] Une audience a été tenue le 2 novembre 2023. Le Tribunal y était appelé à se prononcer sur les modifications en date du 31 octobre 2023. Or, dans les circonstances qui seront décrites ci-dessous, le Tribunal accorda à la demanderesse un délai jusqu'au 4 décembre 2023 pour déposer une nouvelle demande remodifiée ainsi que de nouvelles pièces, le contenu des déclarations sous serment anonymes devant notamment être intégré dans la procédure pour en faire des allégations.

[5] Le Tribunal accorda aussi un délai jusqu'au 21 décembre 2023 aux défendeurs pour fournir un exposé conjoint regroupant toutes les observations et arguments pertinents à cette nouvelle demande et un droit de réplique à la demanderesse. Le Tribunal a reçu ces représentations.

[6] Pour les motifs qui suivent, le Tribunal accordera la demande de modification

[7] Il commentera d'abord sur le cadre légal d'une demande de modification de la demande d'autorisation d'intenter une action collective. Ensuite, il passera en revue le contexte et les modifications recherchées. Finalement, il procèdera à la discussion et fera état de ses conclusions.

## 1. LE CADRE LÉGAL

[8] La modification demeure la règle, et non l'exception<sup>2</sup>. Le Tribunal doit s'interroger si les conditions prévues à l'article 206 C.p.c. sont réunies, c'est-à-dire :

8.1. Qu'elle ne retarde pas le déroulement de l'instance;

8.2. Qu'elle n'est pas contraire aux intérêts de la justice;

8.3. Qu'il ne doit pas en résulter une demande entièrement nouvelle sans rapport avec la demande initiale

[9] Bien que par l'adoption du nouveau Code de procédure civile en 2016, le critère de l'utilité n'est plus explicitement énoncé à l'article 206 C.p.c., la Cour d'appel a retenu que cet article reprend pour l'essentiel le droit antérieur. Ainsi, « une modification a été jugée inutile lorsqu'elle n'ajoutait rien à la demande initiale ou lorsqu'elle ne permettait pas d'arriver aux conclusions recherchées », mais « utile si elle est, par exemple, nécessaire pour permettre la preuve d'un nouvel élément »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Royer c. Ville de Laval*, 2021 QCCS 4697, par. 9-12. Le soussigné a suivi ce même raisonnement, entre autre, dans *Salko c. Financière Banque Nationale inc.*, 2022 QCCS 812 et *Gauthier c. Bombardier inc.*, 2022 QCCS 4240.

<sup>2</sup> *A.B. c. Leblanc*, 2019 QCCA 811, par. 22.

<sup>3</sup> *Id.*, par. 23 et 24.

[10] La Cour d'appel dans *Khader* sous la plume de la juge Bich résume ainsi l'état droit <sup>4</sup>:

Certes, la modification des procédures est la règle, plutôt que l'exception, et le droit de modifier est accordé avec largesse, jusqu'« avant le jugement/[a]t any time before judgment » (art. 206 et 208 C.p.c.), tout comme sont acceptés les ajustements à la théorie de la cause. Mais cette bienveillance procédurale connaît une limite : ce qui contrevient à l'intérêt de la justice ne sera pas autorisé. C'est ainsi que la modification proposant une demande entièrement nouvelle, sans rapport avec la demande initiale, ou la modification retardant l'instance seront refusées, car contraires à cet intérêt, ce qui sous-tend la prohibition législative dont elles font expressément l'objet. Dans les autres cas, l'intérêt en question sera apprécié en fonction des règles de la proportionnalité et d'une saine gestion de l'instance ainsi qu'en fonction du maintien de l'équilibre et de l'équité entre les parties. Une partie ne peut donc pas réinventer sa théorie de la cause à répétition ou encore à la dernière minute, car la partie adverse a le droit de savoir sur quel pied danser, c'est-à-dire de connaître en temps utile ce qu'on lui reproche, de manière à pouvoir se défendre adéquatement, en fait comme en droit.

[11] La Cour d'appel a de façon répétée rappelé que lorsqu'il examine la demande de modification, « n'appartient toutefois pas au juge saisi d'une demande de modification de se prononcer sur le fond du litige »<sup>5</sup>.

[12] Or, ici, le fond est l'autorisation. Ainsi, le Tribunal, sous couvert d'une discussion sur l'utilité, ne doit pas s'aventurer à décider du fond de l'affaire.

[13] Regrettablement, le dossier est toujours à ses débuts.

[14] Il est donc difficile d'avancer que la modification retardera le déroulement de l'instance. Par ailleurs, aller dans le sens d'un refus qui forcera le dépôt d'une demande distincte, alors que les faits sous-jacents sont en grande partie similaires, semble un gaspillage de ressources judiciaires prodigieux. En effet, les dossiers, en toute logique, devront être joints, dès le stade de l'autorisation ou, au plus tard, après le dépôt de déclaration introductive d'instance si les demandes sont autorisées.

[15] Cela étant, le Tribunal réitère qu'il est très préoccupé par les délais qui continuent à s'accumuler vu les dérives causées par des débats sur des questions ancillaires<sup>6</sup>, alors que somme toute, le débat à mener au niveau de l'autorisation était à l'origine fort simple. Est-il soutenable d'avancer que Miller a agi de façon fautive en exploitant des filles mineures au sens de l'article 153 C.cr.? La défenderesse Future, à titre de commettant et participant à divers titres aux actes reprochés, a-t-elle commis une faute civile? Cela

<sup>4</sup> *Khader c. SNC-Lavalin inc.*, 2021 QCCA 1296.

<sup>5</sup> *Leblanc.*, par. 25.

<sup>6</sup> Voir les jugements rendus à date : anonymisation : *S.N. c. Miller*, 2023 QCCS 4524; permission d'appeler rejetée : *S.N. c. Miller*, 2023 QCCA 1101; débat sur le certificat de naissance : *S.N. c. Miller*, 2023 QCCS 4471; Mareva : *S.N. c. Miller*, 2023 QCCS 4524.

donne-t-il lieu au paiement de dommages moraux et punitifs et le cas échéant? Est-il défendable que cette action ne soit pas prescrite?

[16] Le Tribunal ouvre ici une parenthèse. Entre autres modifications, la demanderesse cherche à ajouter à titre de défendeurs trois personnes ayant participé à attirer les filles dans les mailles du filet de Miller. Cela mènera à la complexification du dossier. Pourquoi? L'adresse de Raymond Poulet est inconnue! Le Tribunal ne connaît pas l'actif de Lippmann ou Abrams, mais il ne peut certes pas rivaliser avec celui de Miller ou Future. Lors du débat devant la juge Yiannakis, qui a rejeté une demande Mareva, l'ampleur de l'actif de Future et de Miller a été allégué. Aussi, la demanderesse offrait dans le cadre de sa demande Mareva que les défenderesses puissent éviter les effets de l'ordonnance Mareva recherchée en déposant 200 millions\$ comme caution, ce qui donne une idée de ce que la demanderesse évalue être le quantum des dommages subis par les membres. En quoi la présence de Poulet -par ailleurs introuvable-, Lippmann ou Abrams, en présumant que l'autorisation soit accordée, est-elle utile? Dans l'intervalle, deux cabinets d'avocats additionnels contesteront vivement les procédures, complexifiant d'autant plus le débat. Il y a là matière à réflexion. Fin de la parenthèse.

## 2. CONTEXTE

[17] Trois éléments de contexte doivent être discutés : (2.1) la demande d'autorisation originale, (2.2) l'audience du 2 novembre 2023 et (2.3) les modifications demandées.

### 2.1 La demande d'autorisation originale

[18] La demande d'autorisation originale a été déposée en février 2023. Elle était dirigée contre Future Electronics Inc. et Robert Gerald Miller, son fondateur, président et chef de la direction. Il y est allégué, entre autres, ce qui suit :

- 18.1. Des émissions de la série *Enquête* et du *Fifth Estate* sont diffusées le 2 février qui relatent que six femmes ont eu des relations sexuelles avec Miller lorsqu'elles étaient mineures et qu'elles ont toutes décrit des expériences semblables impliquant des faveurs sexuelles rémunérées à coups de milliers de dollars, de voyages et de sacs de hockey remplis de cadeaux. Un récit semblable était aussi relaté dans la *The Gazette*.
- 18.2. Le lendemain, Miller démissionne et Future met fin à la relation d'emploi de Sam Abrams, Vice président exécutif et de Raymond Poulet, un conseiller privé de Miller et aux services de la société National Criminal Investigation Service (« NCIS »).
- 18.3. Née en 1978, la demanderesse a répondu à une annonce cherchant à recruter des « accessory models » à laquelle elle a donné suite en se rendant à un hôtel du centre-ville où un homme a pris une photo d'elle et lui a fait signer un contrat. Ensuite, Miller, s'identifiant comme Bob Abrams, un homme

d'affaires de New York, l'a contacté par téléphone et ils se sont entretenus à plusieurs reprises.

- 18.4. Il lui a envoyé un autre homme pour l'aider à louer un appartement pour la demanderesse et pour payer le dépôt.
- 18.5. Peu de temps après cela, alors qu'elle n'avait que 17 ans, elle a rencontré Miller pour une durée de deux heures et ils se sont embrassés. Lors d'une deuxième rencontre qui a eu lieu dans la première moitié de 1996, elle a eu une première relation sexuelle avec Miller. Ils ont continué à se voir et d'avoir des relations sexuelles jusqu'en 1999, à sept ou dix reprises. Il lui versait 1 000\$ à 2 000\$ en espèces à chaque occasion et à une reprise, 3 000\$.
- 18.6. À la dernière occasion, elle a réalisé qu'il ne s'appelait pas Bob Abrams lorsqu'il lui a exhibé un certificat de détection du SIDA négatif qui ne portait pas ce nom.
- 18.7. La demanderesse allègue que la responsabilité de Future est engagée à titre de commettant pour les actes de plusieurs de ses employés qui ont aidé Miller à commettre ses actes fautifs. Par ailleurs, les liens étroits (*close ties*) entre les défendeurs les rend solidairement responsables.
- 18.8. Abrams a œuvré pour Future pendant 45 ans, gravissant les échelons de manutentionnaires à vice-président exécutif. Connu par le nom « Joseph » par les membres putatives, il louait les chambres d'hôtel, approuvait la sélection des jeunes filles, organisait les voyages et remettait des enveloppes d'argent supplémentaire à certaines d'entre elles.
- 18.9. Poulet agit comme entremetteur en présentant des jeunes filles et en les accueillant dans sa chambre d'hôtel avant qu'elles ne se rendent dans celle de Miller.
- 18.10. Au départ les filles étaient rencontrées dans des hôtels, mais ensuite au 375 et 380 Olivier à Westmount.
- 18.11. Helmut Lippman [l'orthographe varie] acquiert le 375 Olivier en 2004 alors qu'il est à l'emploi de Future. En fait, il a œuvré pour Future pendant 40 ans et était notamment directeur général du magasin de Toronto.
- 18.12. En 2004, Lippman transfère la maison à la société 4306805 Canada Inc. L'adresse de cette société est située, de 2007 à 2021, aux bureaux du siège social de Future et son unique actionnaire, officier et administrateur de l'entreprise est à l'origine un avocat de l'étude Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L. et au moment de l'institution des procédures, par un autre avocat de l'étude Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.

- 18.13. La demanderesse allègue que cette expérience a un effet psychologique délétère sérieux. Cela a porté atteinte à son estime d'elle-même. Elle s'est sentie honteuse, coupable et elle était déprimée; elle a consommé de la drogue et de l'alcool.
- 18.14. Elle n'a pas fait le lien entre « these paid sexual encounters and her negative feelings toward herself ». Elle n'en a parlé à personne jusqu'à ce qu'elle voie l'épisode de l'émission du *Fifth Estate*. Tous les sentiments négatifs sont alors réapparus et elle en a été « re-traumatized ».
- 18.15. Elle n'avait pas l'état d'esprit requis pour entreprendre une poursuite avant aujourd'hui. Elle ne connaissait pas le nom de Miller et elle avait subi « too much emotional scarring and repression ».
- 18.16. Elle réclame 1 million\$ à titre de préjudice moral et 1,5 millions \$ comme dommage punitif.
- 18.17. Puisque les événements se sont déroulés de 1994 à 2006, « it is safe to estimate that the number may be fairly significant, though still modest ». Elle espère que plusieurs femmes se manifesteront.

[19] La demanderesse allègue que les questions de faits et de droit similaires sont les suivantes :

- a) Did Defendant Robert G. Miller obtain for consideration the sexual services of persons who were under the age of 18 years in contravention of section 286.1 of the Criminal Code?
- b) Did Defendant Robert G. Miller sexual exploit young persons in contravention of section 153 of the Criminal Code?
- c) Did Defendant Robert G. Miller unlawfully interfere with Class Members' dignity, inviolability, and honour in contravention with articles 1 and 4 of the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms? If so, was such unlawful interference intentional under article 49 of the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms?
- d) Did Defendant Robert G. Miller commit a civil fault under article 1457 C.C.Q.?
- e) Did any of Defendant Future Electronics' subordinates commit any wrongful acts engaging the vicariously liability of its principal in accordance with article 1463 C.C.Q.?
- f) Has prescription been interrupted for Class Members due to psychological inability to act or impossibility in fact to act in accordance with article 2904 C.C.Q.?
- g) When, if at all, would prescription begin to run against Class Members in accordance with article 2926.1 C.C.Q.?

Judgment Granting Plaintiffs Permission to file their Third Amended Application for Authorization and their Exhibits (Justice Immer, J.S.C.)

[20] À partir d'août 2023, la demanderesse a déposé quatre modifications de la demande, la dernière telle modification étant en date du 31 octobre 2022.

## 2.2 Le débat du 2 novembre 2023

[21] Le débat sur les modifications a occupé le Tribunal le 2 novembre 2023. Entre autres, la présence de déclarations sous serment anonymisées des membres potentiels préoccupait grandement le Tribunal.

[22] La demanderesse affirmait qu'elles étaient d'une grande importance, car le Tribunal devrait au stade de l'autorisation leur donner valeur une crédibilité accrue puisqu'elles étaient de la nature d'un témoignage. Ces déclarations étaient anonymisées.

[23] Les défendeurs annonçaient un déferlement de procédures, en ce qu'ils s'opposaient au droit de la demanderesse de déposer des déclarations sous serment anonymes et vouloir interroger les déclarantes, plaidant qu'ils avaient un droit strict de ce faire, autant en vertu de l'article 85 C.p.c. que dans une perspective plus large de leur droit à une défense pleine et entière.

[24] L'affaire semblait donc vouloir s'embourber dans ce qui semblait un retour vers une ère révolue, soit celle où une demande d'autorisation était soutenue par une déclaration sous serment.

[25] Le Tribunal a souligné ses graves inquiétudes quant au potentiel de dérapage et du manque de proportionnalité que tout ceci engendrerait.

[26] Il a rappelé que les enseignements de la Cour d'appel, tout particulièrement dans la décision *Homsy*, était à l'effet que l'autorisation ne devait pas servir de forum pour débattre du fond du dossier. Le Tribunal devait tenir les allégations pour avérées et en autant que « les faits allégués sont suffisamment clairs, précis et spécifiques, la partie en demande était dispensée de fournir une « certaine preuve » au soutien de ce qu'elle allègue »<sup>7</sup>.

[27] Cela était donc aussi vrai pour la demande que la défense.

[28] Le Tribunal a aussi rappelé qu'en principe, tel qu'expliqué par la Cour d'appel dans *Haroch*, la partie demanderesse ne dépose pas les pièces « en preuve à proprement parler, car son fardeau en est un de démonstration et non de preuve » et qu'« il est désormais acquis qu'elle n'est pas limitée à invoquer des pièces qui seraient recevables en preuve lors de l'instruction au fond »<sup>8</sup>. D'ailleurs, les jugements cités dans la note de bas de page 22 de la décision *Haroch* ont toutes trait au fait que des allégations de la demande d'autorisation ou des pièces qui y sont jointes qui contiennent du oui-dire et qui pourraient être irrecevables comme preuve, peuvent néanmoins servir au stade de

<sup>7</sup> *Homsy c. Google*, 2023 QCCA 1220, par. 24.

<sup>8</sup> *Haroch c. Toronto-Dominion Bank*, 2023 QCCA 1282, par. 14 et 15.

l'autorisation pour permettre à la partie demanderesse de se décharger de son fardeau de démonstration.

[29] Le Tribunal a aussi rappelé aux parties que dans l'affaire *Oratoire*, la Cour suprême avait souligné que l'usage de tableaux de victimes était opportun au stade de l'autorisation. Les motifs du jugement de la Cour d'appel nous informent sur la nature du tableau en question :

[28] Plus précisément, il affirme que ses procureurs l'avaient informé qu'une trentaine de personnes s'étaient manifestées pour dénoncer des sévices sexuels commis sur elles par des membres de la Congrégation. Au soutien de sa demande d'autorisation, il a déposé en preuve un tableau des victimes (R-8) constitué à partir d'informations inscrites sur un site Internet créé par ses avocats. Le tableau contient une liste anonyme des membres potentiels, indique l'établissement (ou le lieu) fréquenté par eux, précise la période de fréquentation et dévoile le nom de l'agresseur de chacune des victimes présumées.

[Soulignés du Tribunal]

[30] L'avocat de la demanderesse a donc indiqué qu'il procèderait à modifier sa demande pour répondre aux préoccupations soulevées par le Tribunal.

### 2.3 La version finale du 4 décembre 2023

[31] Pour fins d'analyse, le tribunal regroupera les modifications sous trois chefs (A à D).

[32] (A) Modification du groupe : il y modification de la composition du groupe. Ainsi, les membres sont décrites comme étant des « victims of sexual exploitation and/or were victims of sexual interference »<sup>9</sup>. Il est à noter qu'il s'agit du titre des articles 151 et 153 C.cr.

[33] ( B ) : simples compléments ou précisions pour des allégations existantes :

33.1. L'ajout de pièces en format MP4 (R-1A, R-2A, R-7A);

33.2. Nature du préjudice moral de la demanderesse <sup>10</sup> et des membres putatifs<sup>11</sup>.

33.3. Précisions sur la durée visée par l'action collective, soit de 1977 à 2017<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> Par. 1 et 43.

<sup>10</sup> Par. 37.

<sup>11</sup> Par. 46.1.

<sup>12</sup> Par. 49.

[34] Ces modifications ne peuvent poser de problèmes et ne seront pas plus amplement discutées.

[35] (C) Tableau, déclarations de femmes qui indiquent avoir été « paid (in both money and gifts) for sexual services by Miller while underage during the years 1977-2011 et renseignements:

- 35.1. Tableau énumérant sous forme écrite des renseignements recueillis par les avocats de la demanderesse auprès de 51 femmes incluant leur âge lors de leur première « sexual experience with Defendant Miller », les années durant lesquelles elles ont eu « sex » avec Miller, la période visée et le montant qu'elles ont reçu;
- 35.2. Le tableau fait référence à 51 pièces qui constituent des déclarations signées par les personnes visées « detailing their personal expériences, which are produced as if recited at full length herein ».
- 35.3. Il est aussi allégué que 51 personnes ont contacté les avocats, dont 47 ont « déposé » des déclarations anonymes.

[36] (C) L'ajout de parties défenderesses : Abrams, Poulet et Lippmann sont ajoutés. Les allégations suivantes sont rapportées pour chacun, la partie demanderesse se basant sur un rapport d'enquête généré dans le cadre des procédures de divorce de Miller (R-50):

- 36.1.1. Abrams : il a été vu en mars 2006 au 375 et 380 Olivier<sup>13</sup>.
- 36.1.2. Poulet : c'est lui qui aurait fait signer un contrat pour fournir des services à titre de mannequin à la représentante et qui aurait pris une photo d'elle.
- 36.1.3. Lippmann : outre que d'alléguer que Lippmann était propriétaire du 375 Olivier, de mai 2004 à Novembre 2005, il est maintenant allégué que (i) Lippman aurait loué la propriété « some time prior to mai 2005 », bien qu'il n'apparaisse pas au bail, (ii) il aurait utilisé le 380 Olivier comme adresse sur les entêtes de ses lettres lorsqu'il a loué l'appartement pour deux membres du groupe et (iii) qu'il a été observé à deux reprises comme entrant et sortant du 380 Olivier ou que son véhicule y a été vu durant les mois de février et mars 2006<sup>14</sup>. Aussi, Lippmann aurait été celui qui l'aurait aidé à louer l'appartement.

<sup>13</sup> Demande remodifiée, par. 24.4.

<sup>14</sup> Demande remodifier. 24.2, 24.3 et 24.4.

### 3. DISCUSSION

[37] Le 21 décembre 2023, les avocats de Miller ont déposé un « summary of (...) arguments ». Cumulé à leurs arguments présentés le 2 novembre 2023, le Tribunal comprend qu'ils sont d'avis que :

- 37.1. La demande est contraire aux intérêts de la justice, puisque le dépôt de 45 déclarations anonymes est contraire aux ordonnances du jugement Bisson et vise à contourner les conclusions déjà communiquées par le Tribunal.
- 37.2. Il s'agit à toute fins utiles de témoignage et les défendeurs ne peuvent tester la crédibilité et la validité de cette preuve.
- 37.3. La preuve provenant de sources anonymes est irrecevable.
- 37.4. Le défendeur n'a pas le droit à une défense pleine et entière.
- 37.5. La demanderesse n'a aucun lien de droit avec les défendeurs Abrams, Poulet et Lippmann. Elle n'a jamais interagi avec eux et n'a eu qu'une interaction avec Lippmann.

[38] Groupe A. Le Tribunal estime que les modifications recherchées regroupés sous A ci-haut doivent être permises. Les défenderesses s'opposeront certes vivement au fait que la demanderesse qui avait, selon les allégations, 17 ans au moment des relations sexuelles, puisse être autorisée d'instituer une demande pour le compte de personnes de moins de 14 ans et si la démonstration a été faite qu'un groupe existe à ce propos.

[39] C'est toutefois une question qui relève du fond de l'autorisation et, par ailleurs, il n'est pas approprié pour le Tribunal de morceler l'audience sur l'autorisation.

[40] Ainsi, après avoir conduit l'examen des trois critères, le Tribunal conclut :

- 40.1. que les parties en sont toujours au début de la démarche judiciaire menant à l'audience sur l'autorisation de sorte que les modifications ne retardent pas le déroulement de l'instance. Aucune date d'audience n'est fixée et vu l'insistance de la demanderesse de procéder sur des demandes d'interrogatoire ad futuram de Miller et Lippmann plutôt que sur la demande d'autorisation, elle ne le sera pas avant l'automne.
- 40.2. Les modifications ne sont contraires aux intérêts de la justice.
- 40.3. Il n'en résulte pas une demande entièrement nouvelle sans rapport avec la demande initiale.

[41] Groupe (C), Le tableau et les renseignements qu'il comprend peuvent s'inscrire, de prime abord, dans la foulée de ce qui a été autorisé dans *Oratoire* où les

renseignements recueillis par les avocats du groupe étaient anonymisés. Quel poids le Tribunal doit donner à ces déclarations, vu qu'elles sont anonymes et qu'elles relatent potentiellement des situations différentes de celle dans laquelle se trouvait la demanderesse, sera débattu lors de l'audience sur l'autorisation.

[42] À ce propos, il n'est pas judicieux de morceler l'audience. Le Tribunal est guidé par l'avertissement que la Cour d'appel sert dans *Haroch* :

[12] Certes, il est possible d'imaginer des situations où les principes de la saine gestion des instances et de la proportionnalité pourraient nécessiter le retrait d'une pièce avant même que le dossier n'ait atteint l'étape de l'audition de la demande d'autorisation. Toutefois, la plupart du temps, ces principes seront nettement mieux servis en reportant tout débat relatif à une objection soulevée à l'encontre d'une pièce à l'audition de la demande d'autorisation. Pour reprendre des propos que la Cour tenait dans Lambert (Gestion Peggy), qui demeurent d'actualité malgré le fait qu'il s'agissait d'une affaire régie par l'ancien Code de procédure civile, « [c]e n'est que de façon très exceptionnelle » que le tribunal devrait accepter d'ordonner le retrait d'un élément de preuve invoqué au soutien de la demande d'autorisation.

[Soulignés du Tribunal ]

[43] Le présent cas n'est pas exceptionnel.

[44] Cela étant, le Tribunal souligne que le fait que ces déclarations soient signées n'en fait pas un témoignage, ni ne rehausse, leur crédibilité. Le Tribunal considère qu'elles ne servent qu'à alléger la demande qui autrement devrait contenir les 51 récits relatés dans les déclarations et que leur contenu est donc incorporé par référence pour fins de commodité. Le Tribunal les traitera donc comme des allégations.

[45] Or, ces déclarations ne sont pas de la preuve à proprement parler, la demanderesse n'ayant qu'un fardeau de démonstration. La partie demanderesse n'est pas limitée « à invoquer des pièces qui seraient recevables en preuve lors de l'instruction au fond »<sup>15</sup>. Le Tribunal devra, à l'audience sur l'autorisation, leur donner « plus ou moins de poids selon leur utilité dans l'analyse du caractère soutenable du syllogisme juridique proposé »<sup>16</sup>. Comme l'explique la Cour d'appel dans *Haroch* :

[15] Il s'ensuit logiquement que, lorsque le tribunal est invité à rejeter une pièce à l'étape de l'autorisation d'exercer une action collective, la question qui doit le guider sur le plan substantiel n'est pas de savoir si la pièce en question satisfait aux conditions de recevabilité posées par le droit de la preuve. La question est plutôt de savoir si cette pièce est susceptible d'être d'une quelconque utilité dans

<sup>15</sup> *Haroch*, par. 14.

<sup>16</sup> *Id.*

l'appréciation du caractère soutenable du syllogisme juridique proposé par la partie demanderesse.

[46] En examinant les trois critères pertinents, le Tribunal conclut que :

46.1. Pour les mêmes raisons que celles mentionnées pour le Groupe A, le tableau et les déclarations ne retardent pas le déroulement du dossier.

46.2. Au stade de la modification, elles ne sont pas contraires aux intérêts de la justice. À l'audience, le caractère utile de ces documents pour les fins de l'exercice de filtrage pourra être débattu.

46.3. Il n'en résulte pas une demande entièrement nouvelle sans rapport avec la demande initiale.

[47] Groupe D. L'ajout de défendeurs ne soulèvent pas une nouvelle cause d'action, puisque la responsabilité de Future était déjà plaidée à titre de commettant de ces personnes. Des allégations quant à l'implication de ces trois personnes s'y trouvaient déjà.

[48] Il n'est pas opportun au stade de l'autorisation de la modification de se prononcer sur le fond.

[49] Le Tribunal ne prend pas position si les critères de l'article 575(2) et (1) C.p.c. sont remplis, réservant ses réflexions pour le jugement à rendre sur l'autorisation.

[50] Il est vrai que la multiplication des parties et des avocats aura comme effet de retarder la mise en état du dossier pour l'audience sur l'autorisation. Cela étant, au risque de redite, l'audience n'est pas fixée, et d'autres demandes occuperont le Tribunal avant qu'elle ne le soit. Il serait bien plus nocif pour l'administration de la justice de forcer le dépôt d'une deuxième demande en autorisation qui cheminera en parallèle.

[51] Abrams en particulier conteste le dépôt du rapport R-50 indiquant qu'il ne peut servir de rapport d'expert et qu'il ne fait qu'exprimer des opinions, observations ou conclusions. Pour les motifs énoncés par la Cour d'appel dans *Haroch* et déjà passés en revue plus haut, cet argument ne peut prévaloir vu que le rapport ne sert pas comme preuve, mais qu'il reviendra au Tribunal de juger de l'utilité de ce document à l'autorisation.

[52] Le dépôt du rapport R-50 et son caractère confidentiel soulève des inquiétudes. Pour l'instant, le Tribunal fait droit à la demande de la partie demanderesse de le déposer sous scellés, mais invite les parties à lui faire des représentations si nécessaires pour faire lever ces scellés.

Judgment Granting Plaintiffs Permission to file their Third Amended Application for Authorization and their Exhibits (Justice Immer, J.S.C.)

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[53] **AUTORISE** les modifications apparaissant à la Third Amended Application to authorize the Bringing of a Class Action & to Appoint the Applicant as Representative Plaintiff et les pièces auxquelles elle fait référence;

[54] **AUTORISE** le dépôt sous scellés de la pièce R-50, toute partie intéressée pouvant requérir la levée par voie de demande au Tribunal;

[55] **LE TOUT** frais à suivre le sort de la demande d'autorisation.

---

CHRISTIAN IMMER, J.C.S.

Me Jeff Orenstein  
Me Andrea Grass  
GROUPE DE DROIT DES CONSOMMATEURS INC.  
Avocats de la demanderesse

Me Karim Renno  
Me Ava Liaghati  
RENNO VATHILAKIS INC.  
Avocats de Robert Gerald Miller

Me Neil G. Oberman  
SPIEGEL, SOHMER, INC.  
Avocat de Helmut Lippmann

Me Philippe-Antoine Larochelle  
Me Anne-Marie Drouin  
LAROCHELLE AVOCATS  
Avocats de Raymond Poulet

Me Jean-Pierre Sheppard  
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO SENCRL  
Avocat de Future Electronics Inc.

Me Sylvain Deslauriers  
Me Frédérique Boulanger  
DESLAURIERS & CIE, AVOCATS S.A.  
Avocats de Sam Joseph Abrams

Date d'audience : 2 novembre 2023

Judgment Granting Plaintiffs Permission to file their Fifth Amended Application for Authorization dated August 19, 2024 (Justice Piché, J.S.C.)

S.N. c. Miller

2024 QCCS 4413

## SUPERIOR COURT

CANADA  
PROVINCE OF QUÉBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

No.: 500-06-001225-230

DATE: September 9, 2024

---

**BY THE HONOURABLE CATHERINE PICHÉ, J.S.C.**

---

**S.N.**

Plaintiff

v.

**ROBERT GERALD MILLER**

**HELMUT LIPPMANN**

**RAYMOND POULET**

**FUTURE ELECTRONICS INC.**

**SAM JOSEPH ABRAMS**

Defendants

---

### JUDGMENT ON THE MOTION FOR PERMISSION TO AMEND

---

- [1] **CONSIDERING** the Applicants' Motion for Permission to Amend;
- [2] **CONSIDERING** articles 206 and 585 C.p.c.;
- [3] **CONSIDERING** that this is the Applicants' Fifth Amended Application, and that the amendment consists of adding co-applicant V.R. (Madame #13), information and exhibits related to Defendant Miller's criminal charges, information and exhibits related to the sale

of Defendant Future Electronics to a Taiwanese company, two experts reports of psychologists, and a proposed co-applicant V.R.'s personal story;

[4] **CONSIDERING** that the Motion to Amend is uncontested by the Defendants;

[5] **CONSIDERING** that the representative must be authorized to amend a pleading, and that this amendment must be useful, not contrary to the interests of justice and that a new demand must not result from it without any connection to the original Application;

[6] **CONSIDERING** that an amendment is allowed at any time before the judgment on authorization;

[7] **CONSIDERING** that this court's role is to ensure that the case proceeds to authorization as planned on November 27-29 2024;

[8] **CONSIDERING** that the Applicant has been advised many times of the need to proceed efficiently and rapidly towards authorization, in the interest of all putative class members;

[9] **CONSIDERING** that Defendant Miller has announced his intention to proceed with a Wagg order, in order to obtain the contents of the police reports relative to plaintiffs B.N. and V.R., and that this court will proceed to hear the order, in the meantime;

[10] **CONSIDERING** that A Motion for Permission to Adduce Evidence will also have to be presented to this court;

**FOR THESE REASONS, THIS COURT :**

[11] **GRANTS** the Applicants' Motion for Permission to Amend;

[12] **ALLOWS** the Applicants to file their Fifth Amended Application for Authorization dated August 19, 2024 (Exhibit A-1);

[13] **THE WHOLE** with legal costs.

---

CATHERINE PICHÉ, J.S.C.

**For the Applicant**

Me Jeff Orenstein  
Me Andrea Grass  
Me Lawrence. David  
GROUPE DE DROIT DES CONSOMMATEURS INC.  
Attoreny of the Applicant

**For the Defendants**

Me Karim Renno  
Me Ava Liaghati  
RENNO VATHILAKIS INC.  
Attoreny of Robert Gerald Miller

Me Neil G. Oberman  
Me Marie-Christine Sicard  
SPIEGEL, SOHMER, INC.  
Attoreny of Helmut Lippman

Me Rémi Bourget  
RB Avocats  
Me Justine Bernatchez  
Attoreny of Raymond Poulet

Me William Marckety Berry  
Me Jean-Pierre Sheppard  
Me Martin Côté mcote@rsslex.com  
Me Lauren Flam  
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO SENCRL  
Attoreny of Future Electronics Inc.

Me Sylvain Deslauriers  
Me Frédérique Boulanger  
DESLAURIERS & CIE, AVOCATS S.A.  
Attoreny of Sam Joseph Abrams

Hearing date: September 9, 2024

Judgment Postponing Defendant Miller's Request to Submit Relevant Evidence to the Authorization Hearing (Justice Piché, J.S.C.)

## COUR SUPÉRIEURE

CANADA  
PROVINCE DU QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 500-06-001225-230

DATE: 30 septembre 2024

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CATHERINE PICHÉ, J.C.S.**

---

**S.N.**

Demanderesses

v.

**ROBERT GERALD MILLER**

**HELMUT LIPPMANN**

**RAYMOND POULET**

**FUTURE ELECTRONICS INC.**

**SAM JOSEPH ABRAMS**

Défendeurs

---

**JUGEMENT SUR LA DEMANDE DE PREUVE APPROPRIÉE**

---

[1] **CONSIDÉRANT** la demande de produire une preuve appropriée présentée par le défendeur RGM;

[2] **CONSIDÉRANT** que le juge dispose d'un pouvoir discrétionnaire afin d'autoriser une preuve pertinente et appropriée dans le cadre du processus d'autorisation en vertu de l'article 574 C.p.c.;

[3] **CONSIDÉRANT** les enseignements de notre Cour dans *Yeretzian c. Uber Portier Canada inc.*, 2024 QCCS 1340 et *Ward c. Procureur général du Canada*, 2021 QCCS 109;

[4] **CONSIDÉRANT** qu'une preuve n'est appropriée que si elle est pertinente et utile à la vérification des critères de l'article 575 C.p.c. et qu'elle respecte les principes des articles 18 et 19 C.p.c.;

[5] **CONSIDÉRANT** qu'il doit être démontré que la preuve demandée est appropriée et pertinente dans les circonstances spécifiques et les faits propres du dossier, notamment en regard des allégations et du contenu de la demande d'autorisation, le tout, interprété de manière libérale en fonction du mécanisme de filtrage requis au stade d'autorisation;

[6] **CONSIDÉRANT** que selon la Cour d'appel dans *Asselin c. Desjardins Cabinet de services financiers inc.*, 2017 QCCA 1673<sup>1</sup>, l'admission de preuve appropriée doit être faite avec modération et être réservée à l'essentiel et l'indispensable; l'essentiel et l'indispensable, du côté de la défense, impliquant que la preuve soit limitée à ce qui permet d'établir sans conteste l'in vraisemblance ou la fausseté de la demande;

[7] **CONSIDÉRANT** que selon la Cour d'appel dans *Durand c. Subway Franchise Systems of Canada*, 2020 QCCA 1647, la preuve qui peut être déposée par la partie qui s'oppose à la demande d'autorisation doit être « essentielle, indispensable et limitée à ce qui permet de démontrer sans conteste que les faits allégués sont invraisemblables ou faux », sans avoir « pour effet de forcer la tenue d'un débat contradictoire sur une question de fond ou, dit autrement, entraîner la tenue d'un procès avant le procès. »<sup>2</sup>;

[8] **CONSIDÉRANT** que selon cette même Cour, si la preuve déposée est susceptible d'être éventuellement contredite, le juge de l'autorisation doit faire preuve de prudence et ne pas tenir pour acquis qu'elle est vraie<sup>3</sup>, en considération de la voie mitoyenne entre la rigidité et la permissivité;

[9] **CONSIDÉRANT** que le défendeur RGM souhaite ici introduire en preuve une déclaration de la codemanderesse V.R. en vertu de laquelle, en somme, elle n'aurait jamais rencontré le défendeur Miller, n'aurait jamais eu de relation sexuelle avec lui ou été rémunérée pour des activités sexuelles avec lui, ne connaîtrait pas l'hôtel Reine Elizabeth et ne connaîtrait pas le défendeur Abrams, faits qui seraient contradictoires à ceux invoqués à la demande d'autorisation;

---

<sup>1</sup> Pourvoi accueilli en partie : *Desjardins Cabinet de services financiers inc. c. Asselin*, 2020 CSC 30.

<sup>2</sup> *Durand c. Subway Franchise Systems of Canada*, 2020 QCCA 1647, par. 51.

<sup>3</sup> *Idem*, par. 52.

- [10] **CONSIDÉRANT** que RGM souhaite introduire cette preuve parce qu'elle démontre selon lui la fausseté et l'absence de plausibilité de la demande d'autorisation en faveur de V.R.;
- [11] **CONSIDÉRANT** que les codemanderses prétendent plutôt que la déclaration n'est ni crédible ni fiable et ne doit pas être admise en preuve;
- [12] **CONSIDÉRANT** que cette déclaration apparaît de prime abord susceptible d'être éventuellement contredite, de telle sorte que la prudence est de mise;
- [13] **CONSIDÉRANT** qu'il faudra apprécier la crédibilité et la vraisemblance des allégations de la déclaration, et qu'à ce stade préliminaire, le Tribunal n'est pas en mesure de déterminer le portrait complet des circonstances dans lesquelles la déclaration a été faite par S.R.;
- [14] **CONSIDÉRANT** que l'audience d'autorisation est fixée pour les 28, 29 et 30 novembre 2024, et qu'il est prioritaire, dans l'intérêt des membres du groupe et des parties que l'audience ait lieu;
- [15] **CONSIDÉRANT** que cette priorité a été mainte fois répétée par le juge Christian Immer, précédent gestionnaire d'instance au dossier, ainsi que par la soussignée;
- [16] **CONSIDÉRANT** les enseignements de la Cour d'appel dans *Haroch c. Toronto-Dominion Bank*, 2023 QCCA 1282, à l'effet qu'il ne faut ni complexifier ni retarder l'instance d'autorisation, en visant de maintenir l'objectif de simplification de l'étape de l'autorisation;
- [17] **CONSIDÉRANT** la disposition préliminaire, de même que les articles 19 al. 1 et 20 C.p.c.;
- [18] **CONSIDÉRANT** la mission première des tribunaux de trancher les litiges dont ils sont saisis (art. 9 C.p.c.), tout en respectant le principe de la contradiction (art. 17 C.p.c.) et « la saine gestion des instances en accord avec les principes et les objectifs de la procédure » (art. 9, al. 2 C.p.c.);
- [19] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal peut intervenir d'office si la situation le justifie, et ce, même avant autorisation, notamment pour prendre les mesures propres à simplifier ou à accélérer la procédure, en vertu de l'article 158(1) C.p.c.;
- [20] **CONSIDÉRANT** qu'il est fort opportun pour un juge gestionnaire d'action collective, même au stade pré-autorisation, de recourir à ces pouvoirs de gestion d'office, particulièrement lorsque le déroulement de l'instance paraît compliqué ou ralenti, comme en l'espèce;

[21] **CONSIDÉRANT** qu'il y a donc lieu, à titre de mesure de gestion, de reporter la détermination de la présente demande de preuve appropriée à l'audience sur l'autorisation;

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[22] **REPORTE** la détermination de la preuve appropriée en vertu de l'article 574 C.p.c. à l'audience sur l'autorisation, les 28, 29 et 30 novembre prochains;

[23] **LE TOUT, FRAIS À SUIVRE.**



---

CATHERINE PICHÉ, J.S.C.

**Partie demanderesse**

Me Jeff Orenstein  
Me Lawrence. David  
GROUPE DE DROIT DES CONSOMMATEURS INC.  
Avocats des demanderesse

**Partie défenderesse**

Me Karim Renno  
Me Ava Liaghati  
RENNO VATHILAKIS INC.  
Avocats de Robert Gerald Miller

Me Neil G. Oberman  
Me Marie-Christine Sicard  
SPIEGEL, SOHMER, INC.  
Avocats de Helmut Lippman

Me Justine Bernatchez  
Avocat de Raymond Poulet

Me William Marckety Berry  
Me Martin Côté mcote@rsslex.com  
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO SENCRL  
Avocats de Future Electronics Inc.

Me Sylvain Deslauriers  
Me Frédérique Boulanger  
DESLAURIERS & CIE, AVOCATS S.A.  
Avocats de Sam Joseph Abrams

Date d'audience : 27 septembre 2024

**SCHEDULE III – EXHIBITS AND OTHER DOCUMENTS**

## **EXHIBIT R-1A**

Enquête Episode, February 2, 2023  
« Le système Miller »

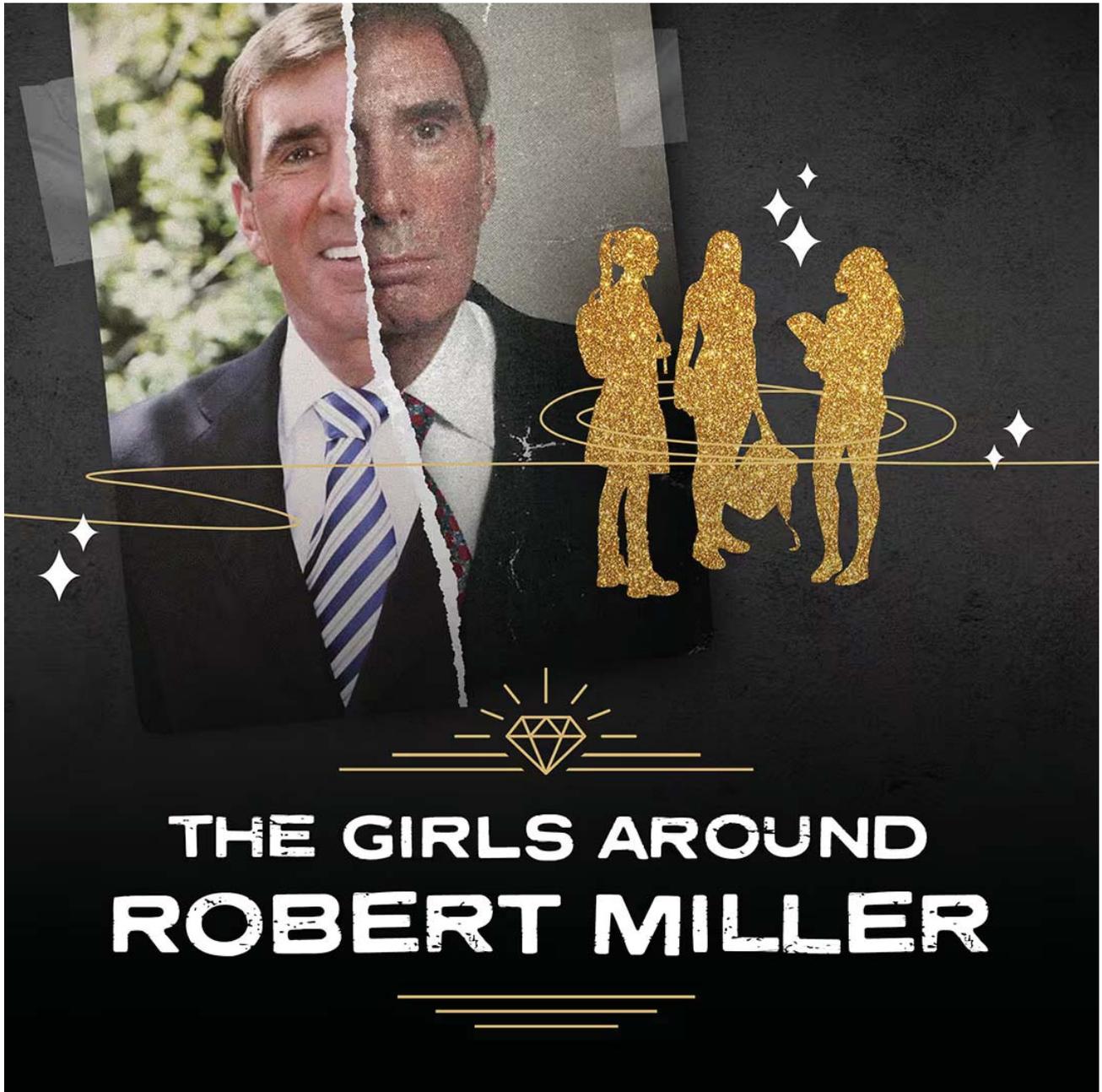
Viewable at:

<https://www.youtube.com/watch?v=ax3xuzvJwew>

## Exhibit R-2: The girls around Robert Miller

**The girls around Robert G. Miller**

Robert G. Miller, a reclusive Quebec billionaire and founder of an electronics parts distributor, allegedly paid several young girls large sums of money in exchange for sexual favours for more than a decade. Miller denies all allegations.



**WARNING: This story contains graphic content some readers may find disturbing.**

Sophie remembers having to hide her newfound fortune from her parents.

"You don't make \$1,000 delivering newspapers," she says. "I couldn't bring that money home and say, 'Here mom, you can pay off your mortgage now.'"

She knew her parents wouldn't approve of her new source of income. At only 14, she had been recruited to have sex with a man 40 years her senior, a wealthy businessman who said his name was Bob.

She says their first encounter was at Montreal's Queen Elizabeth Hotel, in the late 1990s.

"We had sexual intercourse. He didn't wear a condom. It was really disgusting," she says. "I just closed my eyes and tried to think of something else."

She says she was accompanied by the friend who recruited her, also a minor.

For nearly a year, Radio-Canada's *Enquête* has been investigating the story of "Bob Adams," the pseudonym Robert G. Miller allegedly used with most of the young women who say they had sexual relations with him.

The founder of Future Electronics, a worldwide distributor of electronic parts, Miller is one of [Quebec's richest businessmen](#). He's also among the most

## Exhibit R-2: The girls around Robert Miller

58

elusive. He rarely gives interviews, and photos of him are hard to come by. His low profile has its perks, since many women say it took them years to find out the true identity of the rich older man who recruited them for sex.

- **WATCH** "The girls around Robert G. Miller" on *The Fifth Estate* on CBC-TV Thursday at 9 p.m. or stream any time on CBC Gem.

Of the 10 women who told us their stories, six were minors when they say they were paid to have sex with Miller. All of them described similar encounters, with rewards that included envelopes of cash, exotic trips and hockey bags full of gifts.

According to these women, this was part of a sophisticated scheme that sources say recruited numerous young women and girls, from 1994 to at least 2006.

A lawyer representing the 79-year old billionaire sent CBC/Radio-Canada a letter saying these allegations are "false and vigorously contested." He adds that his client, who is in the final stages of Parkinson's disease, is too sick to grant CBC an interview.

None of the women agreed to be identified, for fear of the consequences. We also agreed to protect their identity because they were minors at the time of the alleged events. The women quoted in this story have been given pseudonyms.

## A mysterious billionaire



If you've never heard of Robert G. Miller, that's because the billionaire has made considerable [efforts](#) to [protect his privacy](#).

He travels in two private jets, but their trips have been hidden on most public flight trackers.

On Google Street View, his luxurious Westmount house has been blurred.



Robert Miller's Westmount house, as it appears on Google Street View.

Born in Montreal in 1943, Miller founded Future Electronics when he was 25. He has since grown the business into one of the world's largest suppliers of electronic components, with 5,500 employees and branches in 44 countries. According to Forbes, he's worth close to [\\$2 billion US](#).

Within the company, the businessman is considered a visionary. "Our most valuable intellectual property is Robert Miller's brain," one of the company's vice-presidents told reporters in [2010](#).

The businessman has tried to extend the life of this valuable asset. An article published in 2014 says Miller was [passionate about cryonics](#), and had invested in this technology, which claims to be able to preserve bodies in liquid nitrogen.

## 'He liked them young, young, young'



Jane, now in her 40s, believes she was one of the first young girls to meet with Miller, in the mid-1990s.

At the time, Jane was a 17-year-old runaway desperate for cash. She responded to a classified ad in the back pages of a newspaper, hoping to make a few dollars.

"I knew what was going to happen, I knew I was going to be 'pulling a trick.'"

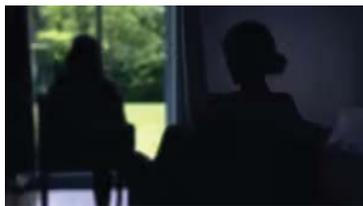
She says the ad had been placed by a middle-aged man named Raymond Poulet, who recruited girls for a clientele that included Robert Miller.

Jane says Poulet convinced her to meet Miller in a Montreal hotel room, where the billionaire made her undress and pose for photos. For this, she was paid \$1,000.

"In the late '90s, \$1,000 for a few hours was a lot of money. It still is," she says. When she turned 18, she says she had a second sexual encounter with Miller, in the company of another young girl.

## Exhibit R-2: The girls around Robert Miller

59



Jane says that when she was 17, she met Robert G. Miller in a Montreal hotel room, where he made her undress and pose for photos. For this, she was paid \$1,000. (Karl Boulanger/Radio-Canada)

While Jane didn't sleep with the billionaire again, she was sucked into his orbit, helping him recruit other women. She says she saw Poulet bring many other young women to visit the businessman. She believes the youngest, another teen runaway, was only 14 years old, "a 14-year-old with little curls and a baby face."

According to Jane and many of the women, Miller was never violent or aggressive, but obsessed with youth and novelty.

"Robert didn't like to sleep with the same girls for very long. He needed a variety," says Jane. "Each girl had an expiration date."

Julia, who was recruited into Miller's network when she was 17, echoes this take.

"He liked them young, young, young," Julia says. In the early 2000s, she says many of her friends and schoolmates met the businessman for sex while they were underage.

"He liked the youngest girls possible, with nice thin bodies," she says. "Really more the 'little girl' types."

When Samantha ended up in Miller's hotel suite, she was 15. She'd also been brought in by Poulet.

At first, she says, Miller sat her down and spent an hour showing her photos of a naked young woman. Then he took her into the bathroom for a bath. "He started washing me everywhere, everywhere, everywhere, even my genitals. And after, he said: 'You're going to wash me,'" she says. "He washed me while inserting his finger inside me."

When they stepped out of the tub, she says Miller tried to get her into bed. At this point, Samantha panicked and asked to leave. The businessman gave her \$1,500, half of which went to Poulet.

Thirty years later, Samantha is still shaken by the experience.

"Was it really worth it for that money?" she says. "I've had to live with those memories my whole life. You're ashamed, and you end up never telling anyone."

Sophie describes a similar feeling: "Who can you tell, especially at that age," she says. "I wasn't about to go see my mother like: 'Hey mom, I really don't feel well, I slept with an old man for money, can you help me?'"

"I got myself in that position," she adds. "At the time, at 14, I didn't have the maturity or the knowledge to be able to get up and leave."



Sophie was 14 when she first met Miller. (Sébastien Gauvin-Blanchet/Radio-Canada)

Sophie says her young age made her incredibly vulnerable to Miller's manipulation tactics.

She describes how the businessman would brag about being friends with celebrities and models and say that he had helped their careers.

"He knew I was modelling and said he was going to help me become a supermodel."

She says she believed he was her friend and that he would take care of her. But her new mentor had needs: "He said I could make more money, that I could bring him new girls instead."

Sophie estimates she brought him about 10 of her girlfriends, other underage teens she recruited at her high school.

"At one point he even asked me to bring him someone who had never had sex," she says. "I said: 'Forget it.'"

Many of the girls told Radio-Canada that recruiting others meant they'd be off the hook for sex with the older man.

"When we brought other girls, they were the ones he would sleep with, not the person who brought them," says Sophie. "That's a big part of the guilt I've been living with, that I dragged other people into this."

## The 'f--k tub'



Montreal's Intercontinental Hotel was allegedly, for a period in the late 1990s, the main location of Miller's sexual encounters.

## Exhibit R-2: The girls around Robert Miller

60

His exploits didn't go unnoticed. Several staff members told Radio-Canada that the billionaire had a room he reserved year-round.

Former Intercontinental employees say he would come to the hotel, spend a few hours receiving visitors, and then leave without ever spending the night. He also had the room renovated on his own dime, adding a massive bathtub to the washroom.

"We called it the f—k tub," says Donna Loupret, the hotel's former director of security.

In a written statement to Radio-Canada, Miller's lawyer says the billionaire rented the room because he needed a calm place to work and rest, and that the bath was changed to accommodate a handicap caused by his illness.

But according to Loupret, staff had begun to notice the parade of women visiting Miller, and they believed the bath had been remodelled to hold more than one person.

"Mr. Miller had a lot of visitors, a lot of very young ladies," she says. "My team that worked at night would report to me, because that was their responsibility to do that, and this young man said to me, 'Donna, it's terrible. These girls are so young.'"



Donna Loupret, former director of security at the Intercontinental Hotel, said her staff was concerned about Robert Miller's numerous young visitors back in 1999. (Jean-Pierre Gandin/Radio Canada)

As she paid more attention to the billionaire's visits, she noticed that a man named Raymond Poulet would often occupy a suite on the same floor. She says the girls would visit Poulet's room first before heading to Miller's suite.

Her staff began to keep a closer eye on these visitors, creating tensions that culminated in Miller calling Loupret directly.

As he complained that hotel staff had been harassing his "man," Raymond Poulet, Loupret says she interrupted him with a question: "By the way, Mr. Miller, aren't those girls awful young?"

The businessman reportedly told her the young women were his nieces. "Your nieces? You got a hell of a lot of nieces," Loupret remembers saying. "Then he hung up."

Despite staff's concerns, Loupret says she wasn't able to push the case any further. The young women coming to the hotel never complained about Miller.

"I was just hoping that one of the girls would be crying or something so I could say, 'Can I help you,' just anything."

### The 'guest house'



In the early 2000s, Miller seems to have transferred his activities to 380 Olivier Ave., a large brick house in Montreal's wealthy Westmount neighbourhood.

While the businessman didn't live there, he often used it to welcome guests.

The women Radio-Canada spoke to all describe similar experiences: a first stop in the main floor living room, where Miller offered them alcohol and asked questions about their lives.

Julia remembers this ritual well. "First you had a glass of something, he asked if you wanted to eat anything," she says. "But he wanted to talk, talk, talk."

The billionaire asked them about school and wanted to learn about their dreams and ambitions.

In return, he offered very little reliable information about himself. He bragged about writing politicians' speeches and said he knew many celebrities. Some told us they believed the man they called Bob Adams owned a radio station in California, a claim bolstered by a room full of compact discs he kept in the basement. "He really loved Céline Dion," says Jane. "He would give us Céline Dion CDs."

After the conversations, Miller invariably took the girls into the basement. Here, he presented them with a veritable treasure trove of gifts, like diamond jewelry, Victoria's Secret clothing and designer handbags.

"It was like a store for us," says Julia, adding that the billionaire seemed to buy things in bulk.

"Sometimes, you'd see girls at school, and without asking them you would know they were seeing Bob because they were wearing the same jewelry as you."

Julia describes a bathroom reserved for the girls' use, in which they were invited to wash and shave. "Once we were ready, we'd go see him in our bathrobes," she says, adding that the billionaire liked seeing two girls at a time.

"Being two, we'd have this mutual encouragement that gave us more strength to do it," she says. "It all went relatively quickly."

After sex, the girls say Miller took out envelopes of cash he'd prepared in advance, anywhere between \$1,500 to \$4,000.

The whole ordeal was over in less than two hours, but for many, the impact was long-lasting.

## Exhibit R-2: The girls around Robert Miller

61

Some women told us they lived a type of Stockholm Syndrome, becoming convinced that Miller was their friend, a well-meaning benefactor. This was particularly true for some of his favourites, who were allegedly treated with all-expenses paid international trips, luxury shopping sprees and limo rides.

Despite these perks – or perhaps because of them – many girls report feeling isolated and trapped.

“You become stuck,” says Julia. “It’s hard to get out of that world because you’ve become used to easy money. Going to work after, back then it was \$10 an hour, that wasn’t easy.”

Julia says many of the girls she knew back then ditched their post-secondary ambitions to go into sex work, others fell into drug use.

“Things went badly for several of them,” she says.

When Miller would stop calling them back, some girls told us they felt abandoned.

Sophie managed to get her life back on track, but says her youth was destroyed by her experiences with Miller.

“I bought drugs, a lot of alcohol. I gave my money away,” she says. “I lost my dignity.”

### The entourage



To put his system in place, Miller surrounded himself with men he seemingly paid to organize and conceal his illicit activities. This group included several men with direct ties to Future Electronics.

Like Sam Joseph Abrams, who worked with Miller and Future Electronics for more than 50 years.

According to LinkedIn, he is currently one of the company’s executive vice-presidents.

However, sources tell us Abrams also organized his boss’s extracurricular activities: renting hotel rooms, vetting newly recruited girls, organizing trips and handing out payments. The girls tell us they knew him by his middle name, Joseph, and believed he was Miller’s secretary.

On LinkedIn, Poulet claims he is also employed by Future Electronics, as Miller’s private adviser. When our reporters contacted Future to speak with Poulet, the receptionist said no one by that name appeared in the company directory.

“They were really smart because there was always a middleman,” says Jane.

“Raymond Poulet picked up the young girls and presented them to Joseph, who was the middleman, never Miller. And Joseph, he’s going to be able to say that Miller didn’t know the girls were minor.”

Yet the women all agree that Miller was absolutely aware of their young age.

“Miller knew the recruitment was being done in a high school,” says Jane.

“He was aware of this, it was a frequent topic of discussion.”

In Quebec, students usually graduate high school at age 17 to attend CEGEP, a post-secondary education program.

“So if this was happening in high schools, they’re most certainly minors,” says Jane.

*Enquête* contacted Abrams and Poulet with these allegations. Both declined our interview requests, with Poulet specifying that he “didn’t know what we were talking about.”

### \$300K to ‘give us what you got’



In 2006, private investigator John Westlake says he was hired by Miller’s ex-wife, who suspected her former spouse of sexual misconduct involving minors.

Westlake set up a surveillance operation.

A veteran police officer who spent the majority of his career working in units investigating organized crime and gangs, the detective thought he’d seen it all.

“After three or four days, myself and my team, we were amazed at what was going on,” he says.

For 21 days, they observed a parade of young girls going in and out of the house at 380 Olivier Ave. in Westmount, often exiting with hockey bags.

“We were concerned that there were some young girls. When I say young, I mean, 16, 17, 15 years old,” he says. His team managed to identify a few of the young women, including one minor, a 17-year-old.

## Exhibit R-2: The girls around Robert Miller

62



Private investigator John Westlake spent weeks investigating Robert Miller. (Jean-Pierre Gandin/Radio Canada)

But the billionaire eventually learned about their investigation and sent his security team, a company named the National Criminal Investigation Service (NCIS), to question Westlake. Miller's men, a private investigator named Terence Corcoran and an ex-police officer named Stephen Roberts, asked Westlake to tell them about his findings.

When Westlake refused, the two men came back with another proposition.

"Stephen Roberts said: 'We'll give you \$300,000 to stop doing the investigation. Give us what you got,'" Westlake says.

He adds that he and his partner headed straight to the police station to report this incident.

In response to CBC's questions, a lawyer representing Roberts and Corcoran — and NCIS — wrote that his clients vigorously deny these allegations, which he said were false and unfounded. Over the phone, Roberts denied ever offering money to Westlake.

## A police investigation, but no charges

In May 2009, years after she had left the Intercontinental, Loupret was contacted by Montreal police's child sexual exploitation unit, which was investigating Miller.

She says the team recorded her deposition: "I said, 'Oh, now, now it's going to stop.'"

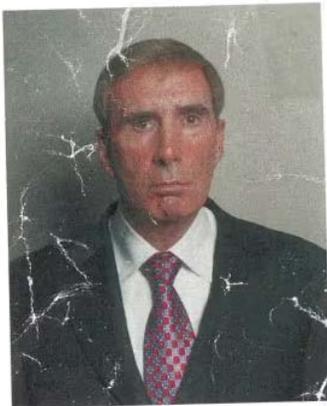
That November, the same police unit executed a search warrant at the Future Electronics headquarters.

Sources say the warrant actually targeted the offices of NCIS, which is owned by Corcoran and located in the same building. The details of this warrant are sealed.

Police took photos of Miller and members of his entourage, which our reporters obtained.

They feature Roberts and Corcoran, along with Poulet and Abrams.

According to sources with knowledge of the case, this was part of a seldom-used police tactic that aims to help victims identify perpetrators whose true identities they may not know.



This photo of Miller was taken by police during their 2009 investigation. (Submitted by name withheld)

Montreal police declined to comment on this investigation. But sources tell us they met more than 10 victims in the course of their investigation.

Sophie, who first slept with the billionaire at age 14 and also brought him other girls, was among those questioned. She says she felt forced to participate.

"They wanted me to tell them about Bob and everything, or else they said they would arrest me for running a youth prostitution ring."

By then, Sophie was in her mid-20s and had an established career. She has turned her life around, and she's reluctant to revisit this painful period of her life.

She describes an intimidating meeting with police, in which she says she was made to feel like a criminal.

"They said my age back then didn't matter, that I'd be tried as an adult with an adult sentence," she says. "I was completely flabbergasted."

"They almost treated us like criminals," says Jane, who was also involved in the investigation.

"They took our fingerprints, our photos from the side, from the front. When you act like that with victims, it's super intimidating."

Jane faced another form of intimidation. She says that Miller hired a lawyer to accompany many of the girls during their meetings with police. Confidential sources confirm this lawyer was present during many of the victim interviews.

"His role, if you ask me, was to ensure we didn't talk," Jane says, adding that she refused to co-operate.

On her end, Sophie says she revealed everything, even agreeing to testify in court, if necessary, but it wasn't enough.

## Exhibit R-2: The girls around Robert Miller

63

Montreal police closed the investigation in 2010. No charges were ever laid.

CBC/Radio-Canada contacted Montreal police to learn more about the investigation and its outcome.

A spokesperson told us the police force would be unable to offer comment and declined our interview request.

The Director of Criminal or Penal Prosecutions (DPCP) also declined to comment on the case, citing confidentiality reasons. However, they say any person with new information on this file is welcome to contact police

### Robert G. Miller denies everything

In a letter to Radio-Canada, Miller's lawyer says the allegations are false and malicious. He says his client has never had sexual relations with a person below the age of consent which, at the time of the alleged events, was 14.

Yet the Criminal Code is clear on the matter: when sexual contact with a minor is paid for, consent is void and the act is considered illegal.

Miller's attorney went on to say his client has been impotent for more than 20 years.

He included with this statement two notes from a neurologist, who says he's known Miller since 1996 and that the billionaire suffers from very severe erectile difficulties, caused by his Parkinson's disease.

Loupret, the former director of security at the Intercontinental Hotel, says this story has haunted her for years.

"All the information, all the proof, all the stuff that everybody investigated and nothing happens," she says. "That doesn't make any sense to me."

Westlake says that while he found a way to cope with many of the crimes he investigated in his years as a police officer, this case has had a lasting impact.

"It doesn't leave you for a long time," he says. "It never left me or my friends."

Because of how she was treated by police, Sophie says she doesn't intend to collaborate with police if the investigation is reopened.

On her end, Jane hopes that sharing her experiences will help give courage to other women who until now have been afraid to talk.

"Speak out, speak out. File a complaint. His name is Robert Miller. 'Bob' is Robert Miller."

If you or someone you know has been affected by sexual violence, help is available through [EndingViolenceCanada.org](https://www.endingviolencecanada.org).

Free and confidential one-on-one mental health support from professionals is available 24/7 from Wellness Together Canada by calling 1-866-585-0445 or texting WELLNESS to 686868 for youth and 741741 for adults.

If you are in immediate danger or fear for your safety, call 911.

## **EXHIBIT R-2A**

The Fifth Estate Episode, February 2, 2023  
“The girls around Robert G. Miller”

Viewable at:

[https://www.youtube.com/watch?v=F\\_LHTA95aj8](https://www.youtube.com/watch?v=F_LHTA95aj8)

Flash Sale!

Unlimited access for only \$90 until Feb 21. Unlimited access for only \$90 until Feb 21. *Subscribe and Save*>

Manage Print Subscription

Sections

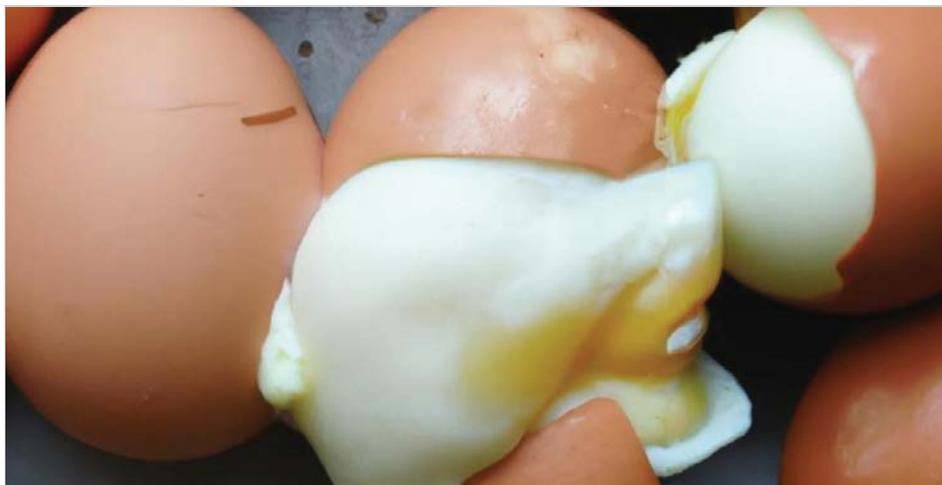
Search

MONTREAL GAZETTE

Subscribe

Sign In

News Opinion Sports Business Arts Life Puzzles Comics Remembering Driving Healthing The Growl



This Simple Tric Immediately Yo Mo

1



Explainer: What Quebec parents and students need to know about English...

TRENDING 🔥

2



Stu Cowan: Devils provide compelling blueprint for Canadiens' rebuild

TRENDING 🔥

3



A

T



News / Local News

# Future Electronics founder was investigated for allegedly paying minors for sex, Radio-Canada reports

*Robert Miller denies any wrongdoing and told Radio-Canada he never had sex with someone below the age of consent.*

Paul Cherry • Montreal Gazette

Published Feb 02, 2023 • Last updated Feb 02, 2023 • 4 minute read

 11 Comments



Montreal police investigators enter Future Electronics in Pointe-Claire on Nov. 4, 2009. PHOTO BY JOHN MAHONEY /Montreal Gazette

Several women have alleged to Radio-Canada's Enquête that they were paid to have sex with Montreal billionaire Robert Miller, the founder of Future Electronics, while they were minors.

Exhibit R-3: Montreal Gazette - Feb. 2, 2023



Montrealers come out of hibernation to bask in the spring sun

The report, [posted on Radio-Canada's website](#) Thursday morning, sheds light on a Montreal police investigation conducted more than a decade ago that resulted in no criminal charges being filed against the head of the company based in Pointe-Claire. **The women who came forward to Radio-Canada say they still wonder why no charges were filed.**

## MONTREAL GAZETTE HEADLINE NEWS

**Montreal Gazette Headline News**

Sign up to receive daily headline news from the Montreal Gazette, a division of Postmedia Network Inc.

Email Address

youremail@email.com

**Sign Up**

By clicking on the sign up button you consent to receive the above newsletter from Postmedia Network Inc. You may unsubscribe any time by clicking on the unsubscribe link at the bottom of our emails or any newsletter. Postmedia Network Inc. | 365 Bloor Street East, Toronto, Ontario, M4W 3L4 | 416-383-2300

On Nov. 4, 2009, the Montreal police Child Sexual Exploitation Unit carried out a search warrant at the international multibillion-dollar electronic components distributor's building on Hymus Blvd. Reporters working at the Montreal Gazette's former offices in the West Island, also on Hymus Blvd., noticed the police operation and a Gazette photographer took photos as detectives walked in and out of the building. But at the time, the Montreal police would not comment on the investigation and no one at Future Electronics was willing to comment.

STORY CONTINUES BELOW

On Thursday, a woman who answered the phone at Future Electronics said the company again would have no comment on the story by Enquête.

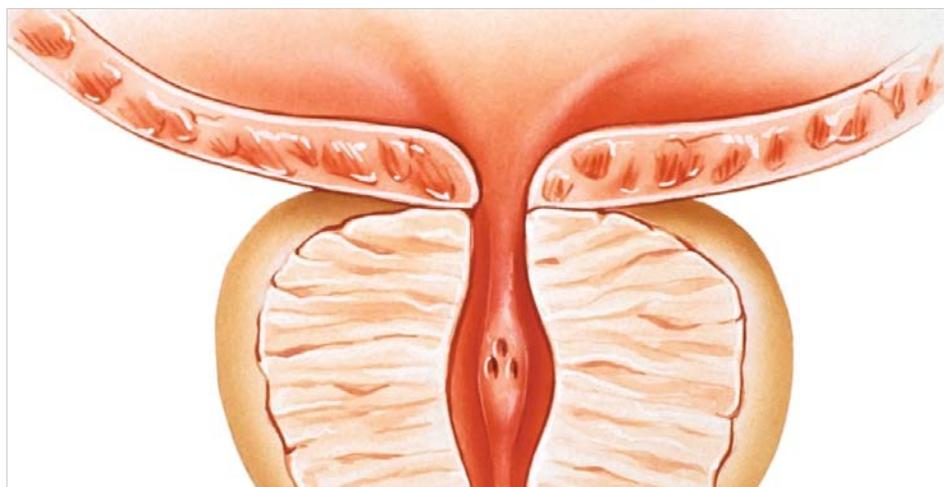
"It's a private company. We don't do that," the woman said.

Six women were interviewed by Enquête and they each alleged they had sex with Miller in exchange for money. According to the report posted on Radio-Canada's website, Miller replied to the allegations by letter denying any wrongdoing. He wrote that he never had sex with someone below the age of

consent, which was previously 14 years old before it was changed to 16 in Canada's Criminal Code in 2008.

Police sources told the Gazette in 2009 that Miller was being investigated for allegedly having paid to have sex with minors, which is illegal in Canada. Sources also said the results of the investigation were submitted to the director of criminal and penal prosecutions (DPCP), but no charges were filed.

STORY CONTINUES BELOW



## Top Urologist: Reduce Enla

John Westlake, a retired Montreal police detective who now works as a private investigator, was interviewed by Enquête. As a private investigator, he looked into the allegations that Miller was having sex with minors.

On Thursday, Westlake told the Gazette that he was very disappointed when he learned that no charges were filed following the police investigation.

Some of the women who came forward told Enquête that they were puzzled over how the investigation was conducted. They said a lawyer representing Miller was present when they gave their statements to the police.

"They almost treated us like criminals," one woman told Enquête. "We had to be fingerprinted, they took our photos: profile, face. When you act like that with victims, it's super intimidating."



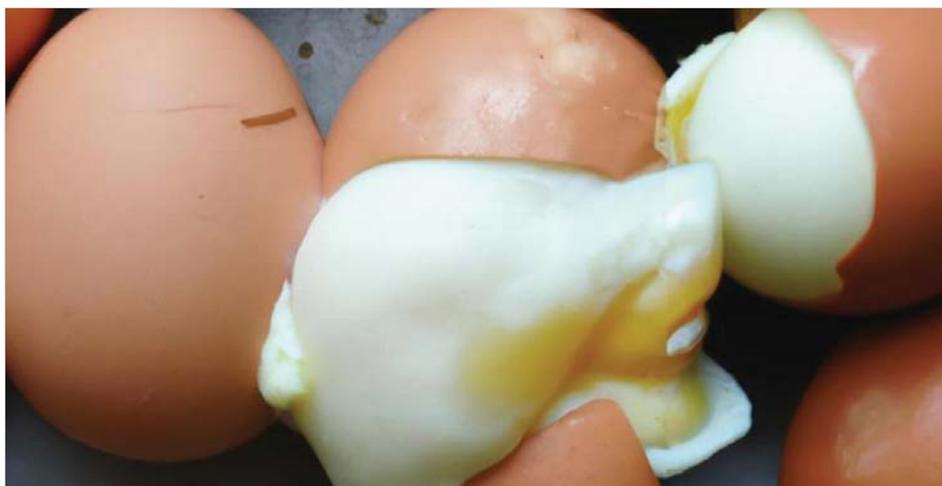
## Buying One Isn't Internet Provider To Blame

"The girls were not treated right or with respect," Westlake told the Gazette on Thursday. "It seemed to be all about power and money."

The article on Radio-Canada's website says Miller had sex with the minors at a Montreal hotel close to his home at the time. The article quotes a hotel employee who described seeing several teenage girls going to his suite in 1999 and 2000.

The article also alleges that in the early 2000s, Miller changed the meeting place to a house in Westmount. The women who were interviewed said Miller claimed his name was Bob Adams and that he was an American businessman who travelled often to Montreal. They said Miller would ask them many questions about themselves but rarely revealed anything about himself.

STORY CONTINUES BELOW



## This Simple Trick Immediately Yields Moist Eggs

Westlake was asked to investigate because Miller's wife suspected her husband was having sex with minors. After doing surveillance on the house in Westmount for three weeks, Westlake and his

partner noticed that several young teenagers were going inside and coming out with large bags.

Westlake told Radio-Canada that Miller must have caught wind of the investigation because he was eventually approached by two men he previously knew. One was Terry Corcoran, the head of National Criminal Investigation Service, a company based inside Future Electronics' offices. The other was Stephen Roberts, who was by then a retired detective-lieutenant with the Montreal police and was, at the time, working for Corcoran.

STORY CONTINUES BELOW



## Grandma Attacked Pompai

"Stephen Roberts told us, 'We're going to give you \$300,000 to stop the investigation and give us what you've collected,' " Westlake is quoted as having told Radio-Canada.

Westlake stood by the comment when he spoke to the Gazette.

When asked to comment, Roberts categorically denied the allegation.

"I never, ever, ever in my life have offered any money for files," Roberts said.

The Gazette has left a message with Corcoran seeking comment.

Also on Thursday, the Montreal police said in an email: "With rare exceptions, the Montreal police do not comment on specific investigations or reveal its investigative techniques. In addition, since no charges have been laid, it would be difficult to speak publicly about this case without risking harm to the citizen concerned. For these reasons, we unfortunately have to decline your request for comment.



## Grandma Attacked Pompano

“The Montreal police takes the sexual exploitation of minors very seriously. We are aware that it can be difficult for a victim to report a sexual situation or assault. Several measures are in place to offer the best possible support to victims and we work in close collaboration with workers from the Crime Victims Assistance Centre (CAVAC).”

Québec solidaire co-spokesperson Gabriel Nadeau-Dubois reacted to Radio-Canada's story in a tweet. He wrote: “This story is revolting The quotes made my blood run cold. I hope the Minister of Public Security will call on the police to shed light on this story. This is not the Quebec in which we want our children to grow up.”

[pcherry@postmedia.com](mailto:pcherry@postmedia.com)



### COMMENTS

Postmedia is committed to maintaining a lively but civil forum for discussion and encourage all readers to share their views on our articles. Comments may take up to an hour for moderation before appearing on the site. We ask you to keep your comments relevant and respectful. We have enabled email notifications—you will now receive an email if you receive a reply to your comment, there is an update to a comment thread you follow or if a user you follow comments. Visit our [Community Guidelines](#) for more information and details on how to adjust your [email settings](#).

 **JOIN THE CONVERSATION**



 **Search**

 **Sign In**

Exhibit R-4: Robert G. Miller steps down as CEO of Future Electronics amid allegations

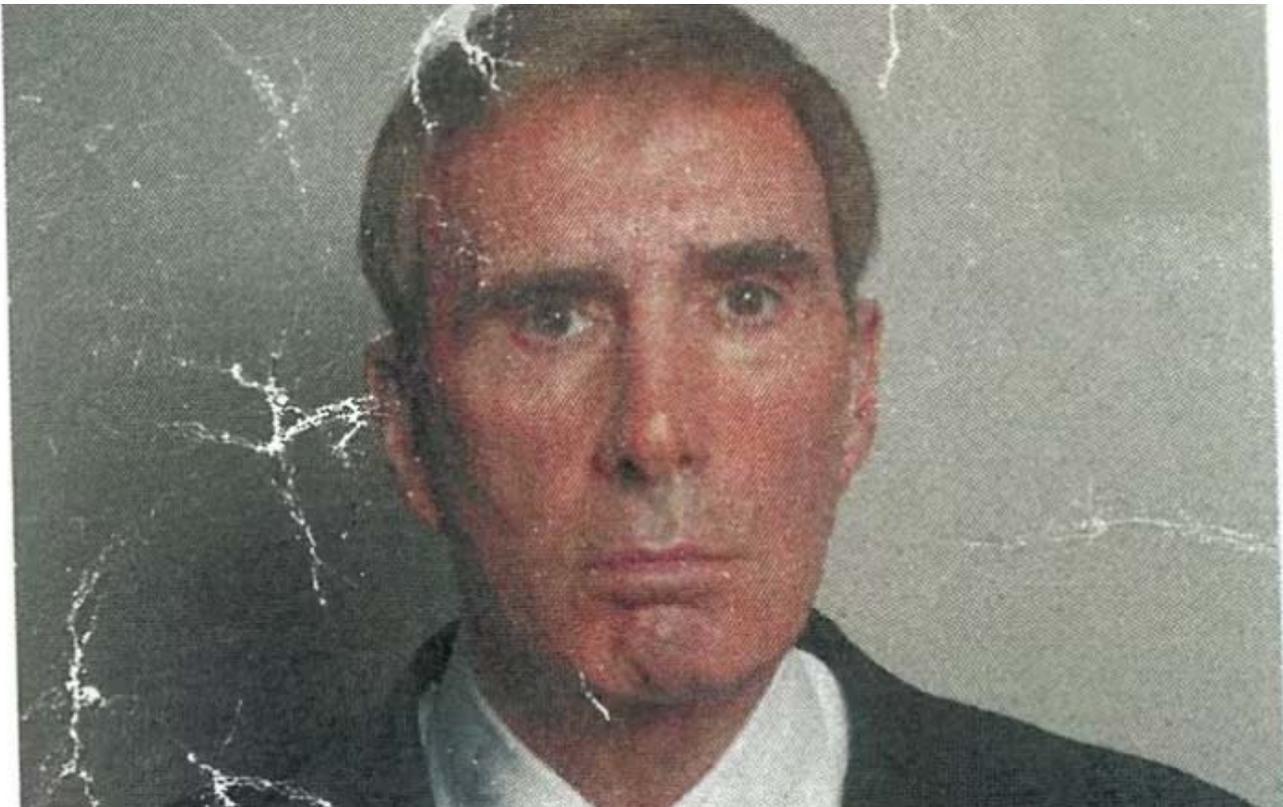
fifth

## Robert G. Miller steps down as CEO of Future Electronics amid allegations

Montreal billionaire denies historical allegations he paid teen girls cash and gifts for sex

[Brigitte Noël](#), [Pasquale Turbide](#) · CBC News ·

Posted: Feb 03, 2023 12:46 PM EST | Last Updated: February 3



Canadian businessman Robert G. Miller is the founder of Quebec multinational Future Electronics.  
(Submitted by name withheld)

---

Montreal businessman Robert G. Miller is stepping down as CEO of the company he founded, Future Electronics, in the wake of allegations he paid teens for sex.

Exhibit R-4: Robert G. Miller steps down as CEO of Future Electronics amid allegations

The resignation came Thursday after an investigation from Radio-Canada's [Enquête](#) and CBC's [The Fifth Estate](#) published and broadcast that day revealed Miller paid underage girls cash and gifts in exchange for sex between 1994 and 2006.

In an internal memo sent to staff Thursday evening, Omar Baig, the new CEO and president of Future Electronics, said the 79-year-old Miller "adamantly and vehemently denies the malicious allegations made against him and confirms that they are false."

- **CBC INVESTIGATES** [Reclusive Quebec billionaire allegedly paid underaged girls for sex for more than a decade](#)

"Despite not being involved in the day-to-day operations for a number of years, Robert [G.] Miller is permanently stepping down as chairman, president and CEO to focus on his very serious health issues and devote his attention to pursuing legal action related to allegations made by the CBC," Baig wrote to employees.

Future Electronics is an electronic parts distributor that employs 5,500 people and has 170 offices in 44 countries.

Baig said Miller "cares too much about the organization, our employees, our suppliers and our customers to become a distraction for the company."

In a public press release published Friday morning, the company adds that the allegations "arose as a result of a bitter divorce."

Radio-Canada's *Enquête* reached out to Baig's office by phone, but received no comment.

Journalists at *Enquête* interviewed 10 women who say they were paid for sexual relations with Miller. Six of them say there were minors — between 14 and 17 — at the time of the allegations.

Exhibit R-4: Robert G. Miller steps down as CEO of Future Electronics amid allegations

They say the meetings took place in large hotels in Montreal, then in a house in the Westmount neighbourhood, between 1994 and 2006.

## Miller previously investigated by Montreal police

In 2009, the businessman and his entourage were the subject of an investigation by Montreal police's child sexual exploitation unit. No charges were laid.

In a tweet published the day after the CBC/Radio-Canada story, Quebec's crown prosecutor's office said any person with information related to this story should contact Montreal police. It added that any new elements could lead to a reopening of the investigation.

On Thursday, Quebec employees of Future Electronics received an email advising them not to come to the office on Friday, due to the extreme cold "and given the circumstances." That evening, a second email notified employees of Miller's resignation.

In a letter sent to CBC/Radio-Canada before the broadcast of the story, Miller's lawyer said his client suffered from Parkinson's disease and that this condition had caused severe erectile difficulties for the last 20 years.

He added that his client had never had a sexual relationship with a person under the age of consent, 14 years old at the time of the allegations. But Canada's Criminal Code is clear on the matter: paying for sex with minors is illegal.

***WATCH | The Enquête/Fifth Estate documentary:***

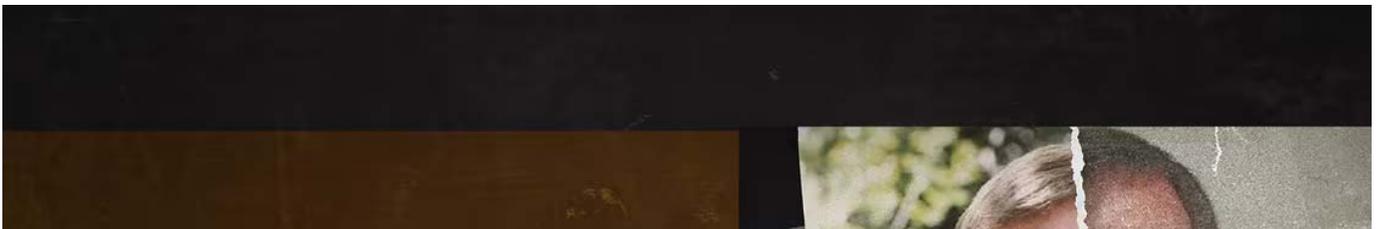




Exhibit R-4: Robert G. Miller steps down as CEO of Future Electronics amid allegations

## The Girls Around Robert G. Miller

19 days ago | 45:05

Allegations a Canadian billionaire paid teens for sex.

---

[CBC's Journalistic Standards and Practices](#) | [About CBC News](#)

[Corrections and clarifications](#) | [Submit a news tip](#) | [Report error](#) ▼

©2023 CBC/Radio-Canada. All rights reserved.

Visitez [Radio-Canada.ca](http://Radio-Canada.ca)

78

**Flash Sale!**

**Unlimited access for only \$90 until Feb 21. Unlimited access for only \$90 until Feb 21. *Subscribe and Save*>**

Manage Print Subscription

Sections Search

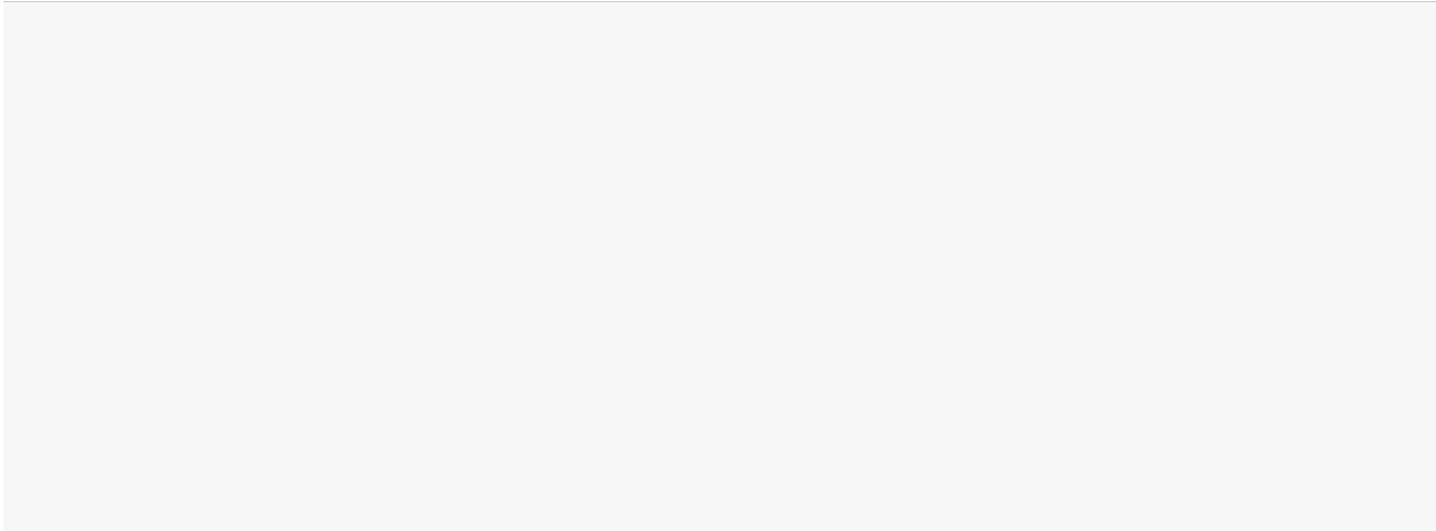
MONTREAL GAZETTE

Subscribe

Sign In

Exhibit R-5: Robert Miller steps down as head of Future Electronics amid allegations - Montreal Gazette

News Opinion Sports Business Arts Life Puzzles Comics Remembering Driving Healthing The Grow



1  **Explainer: What Quebec parents and students need to know about English...**  
TRENDING 🔥

2  **Snow is only going to get worse later this week: Environment Canada**  
TRENDING 🔥

3  **A**  
T

- 
- 
- 
- 
- 

News / Local News

# Robert Miller steps down as head of Future Electronics amid allegations

*He "adamantly and vehemently denies the malicious allegations," contained in an Enquête report that he paid to have sex with minors.*

Paul Cherry • Montreal Gazette

Published Feb 03, 2023 • Last updated Feb 03, 2023 • 2 minute read

Join the conversation

Exhibit R-5: Robert Miller steps down as head of Future Electronics amid allegations - Montreal Gazette

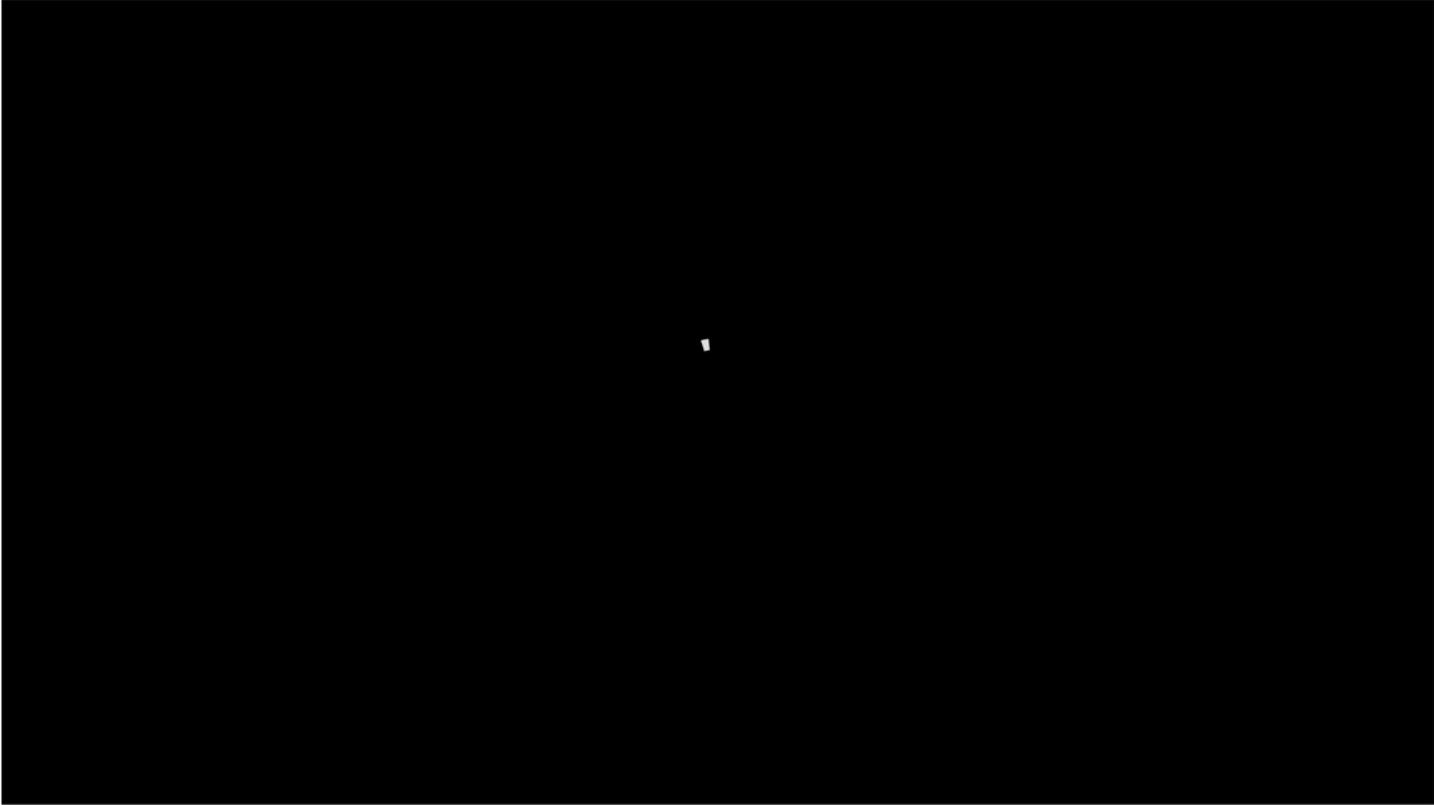


Montreal police investigators enter Future Electronics in Pointe-Claire on Nov. 4, 2009. PHOTO BY JOHN MAHONEY /Montreal Gazette

**Robert Miller, the founder of Pointe-Claire-based Future Electronics, is stepping down as president and CEO of the private company following a report by Radio-Canada's Enquête that alleged he paid to have sex with minors.**

STORY CONTINUES BELOW

Exhibit R-5: Robert Miller steps down as head of Future Electronics amid allegations - Montreal Gazette



“Despite not being involved in the day-to-day operations for a number of years — chairman, president and CEO Robert G. Miller will permanently step down to focus on his very serious health issues and devote his attention to pursuing legal action related to allegations made by the CBC (which also broadcast the story through the Fifth Estate),” the company said in a release.

## MONTREAL GAZETTE HEADLINE NEWS

### **Montreal Gazette Headline News**

Sign up to receive daily headline news from the Montreal Gazette, a division of Postmedia Network Inc.

Email Address

youremail@email.com

Sign Up

By clicking on the sign up button you consent to receive the above newsletter from Postmedia Network Inc. You may unsubscribe any time by clicking on the unsubscribe link at the bottom of our emails or any newsletter. Postmedia Network Inc. | 365 Bloor Street East, Toronto, Ontario, M4W 3L4 | 416-383-2300

Exhibit R-5: Robert Miller steps down as head of Future Electronics amid allegations - Montreal Gazette  
Omar Baig, the company's chief operating officer, will replace Miller as president and CEO.

Six women came forward and alleged to Enquête and the Fifth Estate that Miller had sex with them while they were minors and that he gave gave them cash and expensive gifts while they knew him. The reports were broadcast Thursday night. The Montreal police investigated the allegations in 2009 but no charges were filed. As part of that investigation, a search warrant was carried out at the company's offices in Pointe-Claire on Nov. 4, 2009.

STORY CONTINUES BELOW

The police investigation was touched off by a private investigation by John Westlake and Andre Savard, both retired Montreal police detectives. According to Enquête, Miller's then-wife asked them to look into her husband's activities when she suspected he was having sex with minors.

Enquête also reported that Miller is in the late stages of Parkinson's disease.

**"Mr. Miller adamantly and vehemently denies the malicious allegations made against him, and confirms they are false and wholly unsubstantiated and that they arose as a result of a bitter divorce. They are now being repeated for financial gain. A police investigation was conducted into these allegations and the authorities determined that they were unfounded. Mr. Miller will take all measures to vigorously pursue legal action against those whom he categorically believes to have set out to malign his character," the company stated.**

Exhibit R-5: Robert Miller steps down as head of Future Electronics amid allegations - Montreal Gazette

Also Friday, both the Montreal police and Quebec's director of criminal and penal prosecutions (DPCP) reacted to Enquête's story.

The DPCP tweeted: "Following the program Enquête on February 2, 2023, the DPCP invites any person, victim or witness, who has information concerning the facts reported in this report to communicate it to the Montreal police. If new elements are submitted to the Montreal police, the DPCP intends to work in collaboration with the investigators and will review the file in light of them.

In a release, the Montreal police confirmed that Miller was investigated between 2008 and 2009 and that it submitted its evidence to the DPCP.

"The SPVM invites anyone who has been a victim or witness of sexual exploitation to declare it by going to their local police station, by calling 514 280-8522 or by contacting 911. Anyone wishing to provide information in an anonymous and confidential can also do so by contacting Info-Crime Montreal at 514-393-1133.

"New facts may lead to the reopening of an investigation."

Future Electronics was founded in 1968 and has 5,500 employees with 170 offices in 44 countries, including its head office on Hymus Blvd. in Pointe-Claire.

[pcherry@postmedia.com](mailto:pcherry@postmedia.com)

**RECOMMENDED FROM EDITORIAL**

Exhibit R-6: Future Electronics cuts ties with employees named in allegations against Robert

Exhibit R-6: Future Electronics cuts ties with employees named in allegations against Robert  
Montreal

## Future Electronics cuts ties with employees named in allegations against Robert G. Miller

Investigation by Enquête and The Fifth Estate alleged Miller paid teens for sex

[Brigitte Noël](#) · CBC News · Posted: Feb 08, 2023 4:23 PM EST | Last Updated: February 8



Radio-Canada's Enquête and CBC's The Fifth Estate made public the stories of several young women who say Robert G. Miller paid them for sex when they were minors, between 1994 and 2006. (Enquête)

---

***WARNING: This story contains graphic content some readers may find disturbing.***

Exhibit R-6: Future Electronics cuts ties with employees named in allegations against Robert Miller  
After the resignation of Future Electronics CEO Robert G. Miller last week, the Montreal-based company has announced it has cut ties with all employees named in an investigation by Radio-Canada's *Enquête* and CBC's *The Fifth Estate* that alleged he paid teens for sex.

An internal memo, sent to all Future employees worldwide Tuesday evening and obtained by Radio-Canada, does not name the individuals in question.

In an email, corporate vice-president Jamie Singerman confirmed the news.

"At this time we are focused on the well-being of our employees and organization and the strengthening of our executive team announced yesterday."

Last Thursday, Radio-Canada's *Enquête* and CBC's *The Fifth Estate* made public the stories of several young women who say Robert G. Miller paid them for sex when they were minors, between 1994 and 2006.

Miller denies all allegations.

- **CBC INVESTIGATES** [Reclusive Quebec billionaire allegedly paid underaged girls for sex for more than a decade](#)
- [Robert G. Miller steps down as CEO of Future Electronics amid allegations](#)

The day after the report, the 79-year-old businessman announced he was stepping down as CEO to focus on his health and "devote his attention to pursuing legal action related to allegations made by the CBC."

One of the richest men in Quebec, Miller founded Future Electronics in 1968 and is now worth nearly \$2 billion US, according to Forbes. The multinational, which distributes electronic components, is now present in 44 countries and employs 5,500 people.

Exhibit R-6: Future Electronics cuts ties with employees named in allegations against Robert Miller. The Radio-Canada/CBC investigation revealed allegations that some of Future's employees facilitated Miller's activities.

Executive vice-president Sam Abrams allegedly helped co-ordinate Miller's meetings with the minors. And alleged middleman Raymond Poulet, who reportedly helped recruit the young women, is listed as Miller's private adviser on LinkedIn. However, Poulet does not appear in the employee directory.

## New team in charge

In his latest email to employees, new Future Electronics CEO Omar Baig introduced a new executive team and said that all strategic decisions will now be made by this committee.

"Future Electronics would also like to inform you that effective immediately, the individuals identified in recent news reports are no longer employed by Future Electronics. Future Electronics has also ended its relationship with NCIS."

NCIS, or the National Criminal Investigation Service, is a private security company that is located at the same address as Future Electronics, on Hymus Boulevard in Pointe-Claire. The NCIS website is also hosted on the same server as the company.

NCIS owner Terence Corcoran and his employee Stephen Roberts, a former police officer, were allegedly aware of Miller's illegal activities.

CBC/Radio-Canada's report revealed allegations that the two men tried to derail a private investigation into Miller's activities by offering \$300,000 to investigators.

Through their lawyer, Corcoran and Roberts deny the allegations, which they call false and unsubstantiated.

---

*If you or someone you know has been affected by sexual violence, help is available through [Endingviolencecanada.org](https://endingviolencecanada.org).*

Exhibit R-6: Future Electronics cuts ties with employees named in allegations against Robert  
*Free and confidential one-on-one mental health support from professionals is available 24/7 from Wellness Together Canada by calling 1-866-585-0445 or texting WELLNESS to 686868 for youth and 741741 for adults.*

*If you are in immediate danger or fear for your safety, call 911.*

[CBC's Journalistic Standards and Practices](#) | [About CBC News](#)

[Corrections and clarifications](#) | [Submit a news tip](#) | [Report error](#) ▼

©2023 CBC/Radio-Canada. All rights reserved.

Visitez [Radio-Canada.ca](https://radio-canada.ca)



Nous utilisons les témoins de navigation (cookies) afin d'opérer et d'améliorer nos services ainsi qu'à des fins publicitaires. Le respect de votre vie privée est important pour nous. Si vous n'êtes pas à l'aise avec l'utilisation de ces informations, veuillez revoir vos paramètres avant de poursuivre votre visite.

[Gérer vos témoins de navigation](#) [En savoir plus](#)

# Affaire Robert Miller : d'autres femmes sortent de l'ombre

TEXTE : BRIGITTE NOËL ET PASQUALE TURBIDE

PHOTOGRAPHIES : IVANOH DEMERS

PUBLIÉ LE 9 FÉVRIER 2023

PARTAGEZ

Depuis la diffusion du reportage *Le système Miller* à l'émission *Enquête*, plusieurs femmes contactent le Service de police de la Ville de Montréal pour dénoncer ce qu'elles ont vécu. *Enquête* vous présente l'histoire de Geneviève et de Julie.

Le 2 février, *Enquête* révélait l'histoire du milliardaire Robert G. Miller, soupçonné d'avoir passé plus d'une décennie, de 1994 à 2006, à payer des adolescentes – dont plusieurs mineures – pour des relations sexuelles. Miller nie vigoureusement les

allégations.

90

Exhibit R-7: Affaire Robert Miller d'autres femmes sortent de l'ombre Radio-Canada

Après la révélation de cette affaire, d'autres témoins et d'autres victimes ont contacté Radio-Canada pour partager leurs expériences avec l'homme d'affaires et son entourage.

Deux autres femmes nous ont confié les détails de leurs rencontres avec Robert Miller, survenues alors qu'elles étaient encore mineures. Julie Dagenais, qui a rencontré le milliardaire alors qu'elle avait 17 ans en 2007, s'en est sortie sans avoir de rapports sexuels avec lui.

Si Julie a échappé à Robert Miller, Geneviève a vécu une tout autre histoire.

Les deux femmes, qui ne se connaissent pas, ont contacté le Service de police de la Ville de Montréal.

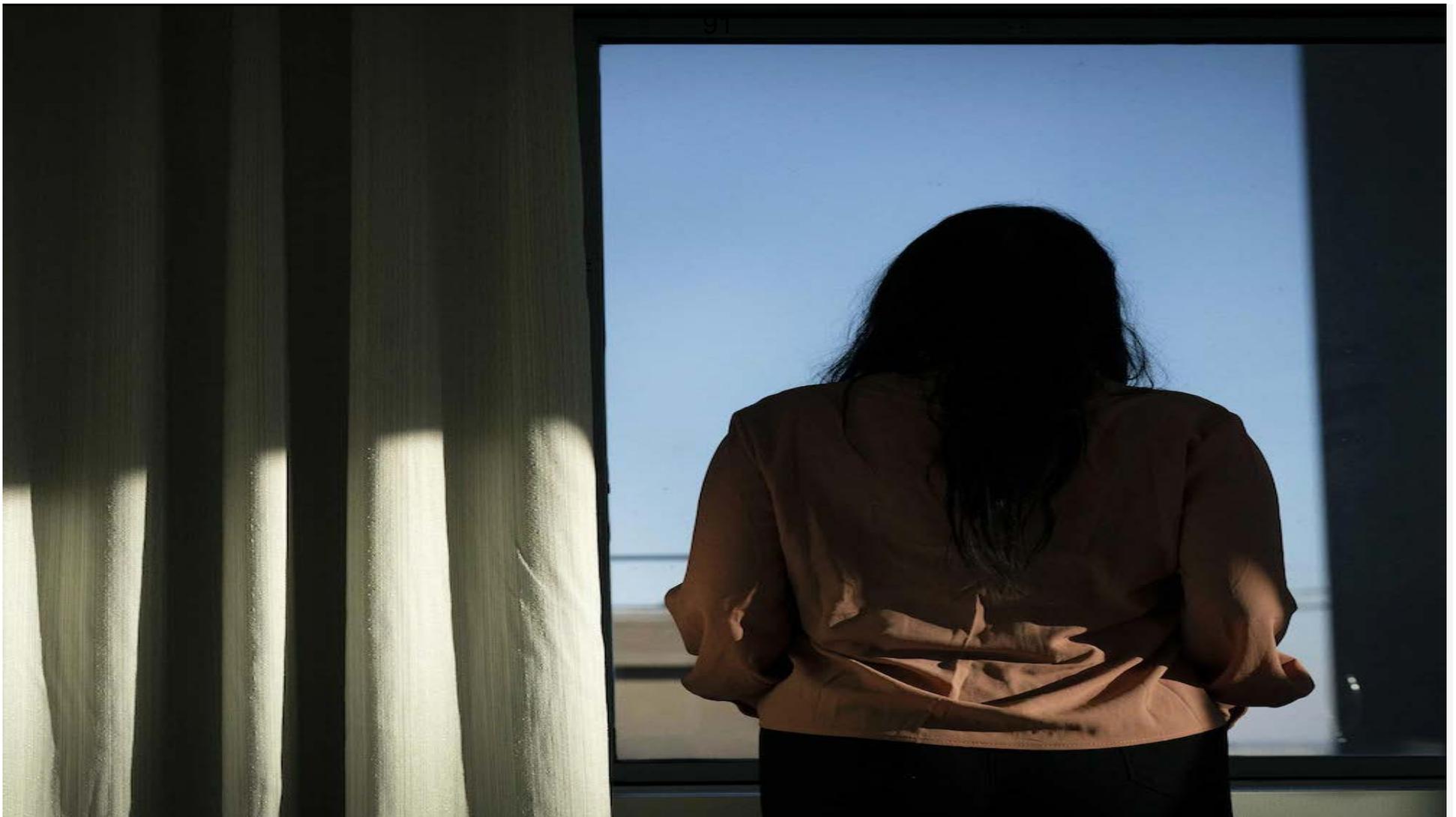


Exhibit R-7: Affaire Robert Miller d'autres femmes sortent de l'ombre Radio-Canada

« À chaque #MeToo, j'allais voir sur Google, si l'histoire de Robert Miller sortait » - Geneviève

Geneviève, nom fictif, travaillait de la maison le vendredi 3 février, jour de grand froid. Tout en allumant son poêle à combustion lente, elle a ouvert distraitemment son téléphone.

« Je faisais défiler l'actualité. Puis j'ai vu le titre du reportage et j'ai tout de suite eu mal au cœur. [...] J'ai commencé à l'écouter sur mon téléphone. J'étais vraiment bouleversée. »

— Geneviève

Cette nausée, elle l'a traînée toute la journée. Son amoureux s'inquiète. Manifestement, quelque chose cloche. Elle ne se sent pas capable de répondre à ses questions, pas tout de suite.

« Puis après, je vous ai écrit un courriel et j'ai cherché où je pouvais aller porter plainte à la police. Je l'attendais, ce moment-là. »

Entre l'âge de 14 et 17 ans, Geneviève a été manipulée et payée pour avoir des relations sexuelles avec Robert Miller, pour qui elle a aussi recruté des amies de son école secondaire. Ces rencontres ont presque exclusivement eu lieu à l'hôtel Le Reine Elizabeth de Montréal entre les années 2000 et 2003.

C'est dans une chambre de cet hôtel qu'elle nous accorde cette entrevue. Elle se souvient parfaitement du chemin à suivre pour se rendre à l'opulente suite de Miller. Et du bar de l'hôtel où elle buvait « des *Sex on the Beach* ou des vodkas jus d'orange, des *drinks* de filles », en attendant de monter à la suite de « Bob ».

Aucun membre du personnel ne lui a jamais posé de question.

Lors des rencontres sexuelles à deux jeunes filles à la fois, une demande fréquente de Robert Miller, Geneviève jouait souvent le rôle d'hôtesse. « C'est moi qui préparais les verres pour tout le monde. Quand c'était le temps des bains, j'allais les préparer pendant que Bob parlait avec mon amie. »

« Et ensuite, j'allais plus m'occuper de lui pour protéger mes amies. Je faisais un peu la

sale job. »

93

Pour ces faveurs sexuelles, elle dit avoir été payée 1500 \$ , avec en prime une boîte pleine de CD et de vêtements Victoria's Secret commandés par catalogue lors de la rencontre précédente : « C'était une astuce pour qu'on retourne le voir parce qu'on voulait recevoir [les choses] qu'on avait choisies. Plus ça allait, plus les cadeaux sont devenus gros et importants. » Elle se souvient encore du téléphone Nokia rouge « comme dans le film *Charlie's Angels* » que Miller lui avait remis.

Geneviève est originaire d'un milieu modeste et Robert Miller savait l'exploiter, selon elle. « Il nous demandait à quoi on rêvait. Moi, à l'époque, j'avais les dents croches et ma mère n'avait pas les moyens de me payer des broches. Puis, il disait que c'était le genre de choses qu'il pourrait me payer. » Il n'a pas tenu cette promesse.

Elle a cessé de voir Robert Miller juste avant ses 18 ans, à la demande d'un petit ami jaloux. Elle a consommé beaucoup de drogue et a continué à travailler « dans le domaine » pendant un certain temps.

Cet épisode teinte encore aujourd'hui sa relation avec l'argent : « L'argent, ça m'écoeure encore. Ça peut blesser, ça peut détruire. Ça peut acheter le silence. »

Elle se souvient de son premier emploi « régulier » dans une charcuterie, à 7,45 \$ de l'heure. « Il fallait porter un sarrau, je coupais de la viande. Je trouvais ça comme dégradant, mais finalement, c'était l'autre chose qui était dégradante. »

## La vie après Robert Miller

C'est une grossesse imprévue, à l'âge de 19 ans, qui a amené Geneviève à se reprendre en main. Elle a recommencé ses études, obtenu un diplôme universitaire et travaille maintenant comme professionnelle dans le domaine de la relation d'aide.

En 2010, elle découvre par hasard la véritable identité de « Bob » lorsqu'elle tombe sur

la photo de Robert Miller dans un article ~~de~~ *Journal de Montréal* qui aborde le divorce acrimonieux du milliardaire et de sa femme. Il y est question d'allégations de « mauvaise conduite » et d'« horribles actes répréhensibles ».

« J'ai compris que c'était lui et qu'il avait menti sur son nom. [...] J'avais vu qu'il y avait des possibles allégations, mais on n'y parlait pas d'enquête policière, parce que je pense que je serais déjà allée voir la police. »

La même année, le Service de police de la Ville de Montréal a justement mis fin à une enquête sur Robert Miller et ses présumés complices. Aucune accusation n'avait été déposée.

Depuis, Geneviève est aux aguets.



Geneviève arrive à un poste de police de Montréal le lundi 6 février.

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

« À chaque nouvelle personne, à chaque MeToo, à chaque dénonciation, j'allais voir sur Google si l'histoire de Robert Miller sortait. C'est la première chose que je faisais. Oui, je l'attendais ce moment-là. »

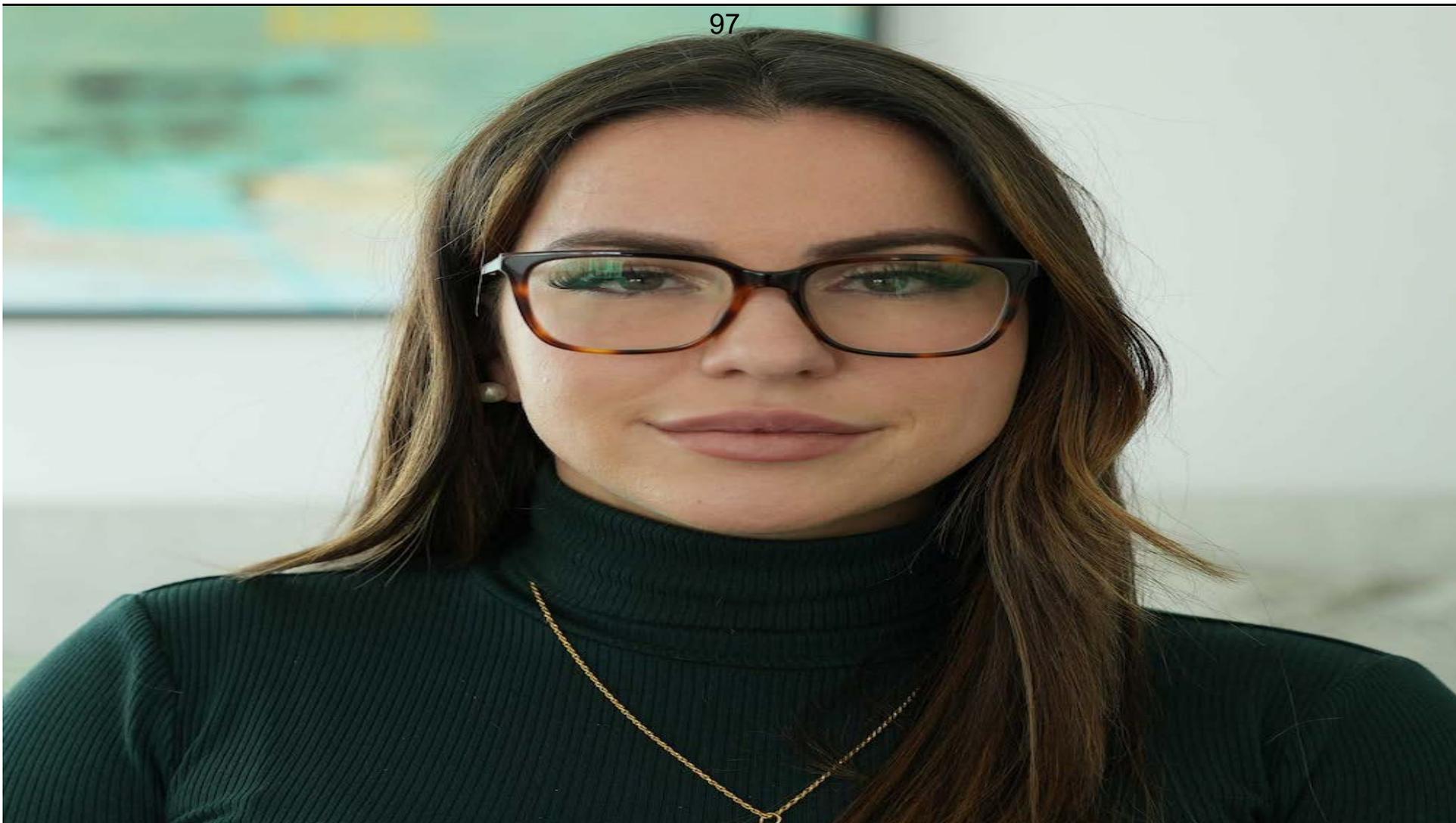
Mais quand « ce moment » est arrivé le 3 février, il a créé une onde de choc : « J'ai réalisé que même si je pensais m'en être sortie, ça avait probablement affecté ma vie plus que je pensais. » Les questions ont fusé : « On est combien? Pourquoi ça n'a jamais rien donné, les enquêtes? Pourquoi il s'en est toujours sauvé? »

À la fin de l'entrevue, Geneviève s'est dirigée directement vers le poste de police 20, situé tout près de l'hôtel Le Reine Elizabeth. Une policière de quartier l'a reçue en la félicitant pour son courage. Dès le lendemain, un enquêteur spécialisé l'a appelée pour lui donner rendez-vous.

« Il m'a rassurée que même si on avait recruté, ils [les policiers] ne s'enlignaient pas pour nous accuser, nous. Je pense qu'ils vont faciliter les dénonciations. »

Des dénonciations que Geneviève souhaite nombreuses. « J'espère que même les filles que j'ai pu influencer là-dedans vont vouloir le faire. Je pense qu'ensemble, on est plus fortes. »

Pour la première fois depuis le 3 février, Geneviève n'a plus la nausée.



« Je me rappelais d'un sourire blanc  
étincelant » - Julie

Julie Dagenais dit avoir sursauté en voyant la photo de Robert Miller sur le site web de Radio-Canada.

Pendant des années, elle avait essayé de se souvenir du nom de cet homme qui lui avait offert de l'argent pour une relation sexuelle alors qu'elle était encore mineure.

« J'essayais de passer sur les rues de Westmount des fois pour retrouver la maison, dit-elle. Je me rappelais, je me rappelais d'un sourire blanc étincelant. »

En 2018, à la sortie de la série télévisée *Fugueuse*, Julie s'était reconnue dans le personnage, et avait publié sur le site web d'*Urbania* un compte-rendu d'une expérience qu'elle avait vécue lorsqu'elle était adolescente.

Ce texte fait état d'un recrutement rusé, orchestré par une jeune fille de quelques années son aînée. Elle y raconte une visite dans une maison cossue de Westmount, où un riche homme d'affaires lui avait offert compliments, promesses et cadeaux, et où elle a craint d'être « achetée ». Elle dit avoir été sauvée juste à temps par la vigilance de ses amies et de sa famille.

Cinq ans plus tard, en lisant l'enquête de Radio-Canada sur Robert Miller, la jeune femme affirme avoir été abasourdie. « C'est vraiment lui, c'est vraiment la maison, dit-elle. J'ai été très émotive parce que je ne pensais jamais que ça serait connu, cette histoire-là. »

## Comme une grande sœur pour moi

À l'époque de sa rencontre avec Bob, en 2007, Julie travaillait au salaire minimum dans une boutique Sears de la Rive-Sud. Un jour, une collègue de travail lui mentionne qu'elle a une seconde *job* avec un riche homme d'affaires montréalais.

« Elle était assistante personnelle d'un *businessman* très accompli, très occupé, se souvient Julie. Elle s'occupait de gérer son calendrier, ses rendez-vous et c'était pas plus compliqué que ça. »

L'adolescente, qui avait une faible estime de soi, était en pâmoison devant sa collègue.

« C'était une femme qui était un petit peu plus âgée que moi, qui avait une voiture, qui avait beaucoup de bijoux et qui portait beaucoup de sacs à main de designers aussi, se souvient-elle. Elle est devenue comme une grande sœur pour moi. »

Au compte-goutte, pendant plusieurs mois, son amie lui révèle plus de détails sur son travail particulier pour cet homme d'affaires nommé Bob. Éventuellement, elle confie à Julie qu'une de ses amies a parfois des relations sexuelles avec lui et qu'en retour, ce dernier lui offre de l'appui financier pour l'aider à bâtir son entreprise.

L'échange est présenté comme une transaction très banale, et Julie est intriguée. « Je me suis dit à un moment donné, bon l'homme a l'air gentil, mais surtout mon lien de confiance [avec elle] est rendu tellement solide que je vais me proposer, moi, de faire ça avec le monsieur, d'avoir des relations intimes avec lui. »

Sa collègue refuse, puis se ravise, raconte Julie : « Elle m'a dit : "J'ai parlé à Bob de toi, je lui ai montré des photos de toi et il pourrait faire de la place dans son horaire pour te rencontrer." »

100



Le 380 avenue Olivier à Westmount.

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Un samedi après-midi, sa collègue vient la chercher pour l'amener à Westmount, au 380 avenue Olivier. Debout devant le garage, Robert Miller les attend. « Ce que je me rappelle de lui, c'est son sourire qui était absolument étincelant, raconte Julie. Il avait un

teint relativement bronzé et il avait les cheveux teints. »

Robert Miller l'invite au salon et se met à lui poser des questions. Elle lui parle de ce qu'elle compte faire après l'obtention de son diplôme du secondaire. « Je n'ai jamais dit : "En passant, j'ai 17 ans", dit-elle. C'est comme très sous-entendu, mon âge. »

Le milliardaire lui fait miroiter d'autres promesses, de brillantes études en Floride ou en Europe. Il suggère qu'il pourrait l'aider.

« Il est parti pour revenir avec quatre paires de souliers, se souvient-elle. Des marques qu'avec mon salaire chez Sears, je ne pouvais pas me permettre et qui, dans ce temps-là, étaient vraiment *big*. C'était des Diesel, Miss Sixty. »

Elle dit avoir compris qu'en acceptant ces cadeaux, elle avait conclu un accord.

« Il disait : "La prochaine fois qu'on va se voir, on va aller plus loin" », raconte-t-elle. Elle ajoute que le milliardaire lui aurait aussi dit qu'il était propre et qu'il faisait des tests de dépistage de maladies transmises sexuellement et donc que la relation sexuelle serait sans condom.

Julie dit qu'ils ont convenu de se revoir bientôt, et que sa collègue l'a ramenée chez elle. « Il a vu que j'étais bien gentille, puis que j'étais bien vulnérable », croit-elle.

La rencontre n'a jamais eu lieu : Julie avise éventuellement ses parents, qui sont allés confronter sa collègue pour lui remettre les boîtes de souliers.

Elle ne lui a jamais reparlé.

Aujourd'hui, Julie considère qu'elle l'a échappé belle : « Ma situation à moi, j'étais avec des parents qui étaient ensemble. J'avais une petite sœur. Je n'ai jamais, jamais, jamais manqué de rien, dit-elle. Ça peut vraiment arriver à n'importe qui. »

Elle dit que cette rencontre l'a profondément affectée, pendant longtemps. « Ça m'a laissé beaucoup de séquelles, explique-t-elle. Ça a pris du temps avant que je me respecte. »

Elle ajoute que la publication de son récit dans *Urbania*, en 2018, a entamé son processus de guérison. « Aujourd'hui, je me sens beaucoup plus forte, beaucoup plus allumée, beaucoup plus réfléchi. »

Elle espère que son témoignage va en encourager d'autres à partager leurs histoires.

Julie a aussi contacté le Service de police de la Ville de Montréal. Au téléphone, une agente lui aurait affirmé avoir reçu de nombreux autres appels concernant cette histoire, et lui a dit qu'un enquêteur allait la contacter.

## Miller nie toujours

Rappelons que le SPVM avait enquêté sur l'affaire Miller en 2009, mais qu'aucune accusation n'avait été portée. Après la diffusion du reportage d'*Enquête*, le service policier et le DPCP ont publié un appel à témoin et affirmé que toute nouvelle information pourrait mener à la relance de l'enquête.

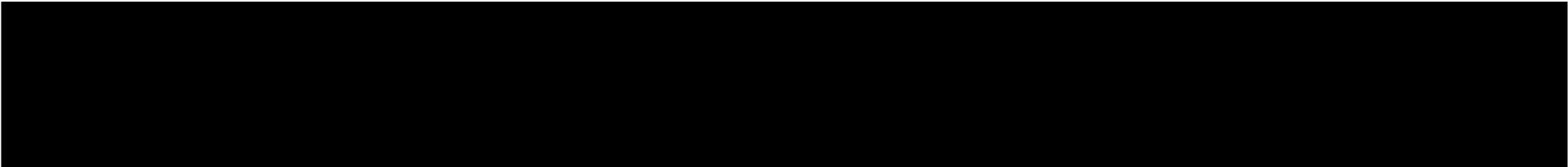
Contacté par Radio-Canada, le SPVM n'a pas été en mesure de confirmer la réouverture du dossier, citant des raisons de confidentialité, mais selon nos sources, les policiers ont reçu plusieurs autres dénonciations.

Radio-Canada a contacté l'avocat de Robert Miller pour lui présenter ces nouvelles allégations. Un représentant d'une agence de relations publiques nous a répondu que M. Miller maintient que ces histoires sont fausses et « motivées par l'appât du gain. »

Ces allégations seraient « motivées, encouragées et soutenues en arrière-scène par son ex-conjointe, dans un dessein strictement pécuniaire et financier », écrit le relationniste Jean Maurice Duddin. Il ajoute que c'est le dévoilement public de la fortune de M. Miller qui aurait « suscité l'apparition de "nouvelles" prétendues victimes ».

Vous pouvez joindre le journaliste [daniel.tremblay@radio-canada.ca](mailto:daniel.tremblay@radio-canada.ca)(Nouvelle fenêtre) pour laisser votre témoignage ou en allant directement sur le [site de l'émission \*Enquête\*](#).

Le reportage de Brigitte Noël, de Pasquale Turbide, de Daniel Tremblay et de Jacques Taschereau est diffusé à [Enquête](#) le jeudi à 21 h sur ICI Télé. Il est aussi disponible en rattrapage sur [ICI Tou.tv](#)(Nouvelle fenêtre).



PARTAGER LA PAGE



[Emplois](#)

[Infolettres](#)

[Ombudsman](#)

[Publicité](#)

[Plan du site](#)

[Registre de publicités politiques](#)

[Vie privée](#)

[Haut de page](#)



Tous droits réservés © Société Radio-Canada 2023.

[Visit cbc.ca](#)

Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Alonim



## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2023-02-21 12:20:39

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1160930070
Nom	LES INVESTISSEMENTS ALONIM INC.
Version du nom dans une autre langue	ALONIM INVESTMENTS INC.

##### Adresse du domicile

Adresse	237 boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R5C7 Canada
---------	--

##### Adresse du domicile élu

Adresse	237, BOULEVARD HYMUS POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) H9R5C7
---------	--

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	2002-07-19
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2002-07-19
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

##### Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2002-06-06 Fusion
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

## Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Alonim

106

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2021-05-04
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2022-06-04 2021
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2024-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2023-07-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion, scission et conversion**

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion ordinaire	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44	2002-06-06	138575 CANADA INC. 237 boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R5C7 Canada	1143106657	1160930070
			4006551 CANADA INC. 237 boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R5C7 Canada	1160913381	

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés****1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	7215
Activité	Sociétés de portefeuille (holdings)
Précisions (facultatives)	INVESTMENT HOLDING COMPANY

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec

Aucun

## Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

### Actionnaires

#### Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

LA COMPAGNIE DE GESTION ROBMILCO LTÉE

Adresse du domicile

237 boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R5C7  
Canada

### Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

### Liste des administrateurs

Nom de famille

MILLER

Prénom

RODNEY

Date du début de la charge

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Administrateur

Adresse

78 Summit Cres. Westmount (Québec) H3Y1L7  
Canada

Nom de famille

MILLER

Prénom

ROBERT G.

Date du début de la charge

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président, Secrétaire

Adresse

78 Summit Cres. Westmount (Québec) H3Y1L7  
Canada

### Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille

Dufour

Prénom

Luc

Fonctions actuelles

Principal dirigeant: Chef des services financiers

Adresse du domicile

1988 rue Alfred-Pellan Longueuil (Québec) J4N1P6  
Canada

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

#### **Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

#### **Établissements**

Aucun établissement n'a été déclaré.

#### **Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

#### **Index des documents**

##### **Documents conservés**

<b>Type de document</b>	<b>Date de dépôt au registre</b>
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-06-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-06-24
Déclaration de mise à jour courante	2021-05-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-07-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-04-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-06-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-05-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-05-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-05-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-06-25
Déclaration annuelle 2011	2012-06-19
Déclaration annuelle 2010	2011-06-21
État et déclaration de renseignements 2009	2010-03-19
État et déclaration de renseignements 2008	2009-04-28
État et déclaration de renseignements 2007	2008-07-09
Déclaration modificative	2008-03-07
État et déclaration de renseignements 2006	2007-07-18
Modification correction / Acte de régularisation	2006-05-30
Déclaration annuelle 2005	2005-11-30
Déclaration annuelle 2004	2004-12-17
Déclaration annuelle 2003	2003-11-20
Déclaration modificative	2003-05-09
Déclaration d'immatriculation	2002-07-19

#### **Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms 2003-05-09

#### **Nom**

## Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Alonim

109

<b>Nom</b>	<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	<b>Date de déclaration du nom</b>	<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	<b>Situation</b>
LES INVESTISSEMENTS ALONIM INC.	ALONIM INVESTMENTS INC.	2003-05-09		En vigueur
4080661 CANADA INC.		2002-06-06	2003-05-09	Antérieur

**Autres noms utilisés au Québec**

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Future Electronics



## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2023-02-21 12:17:34

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143366962
Nom	FUTURE ELECTRONIQUE INC.
Version du nom dans une autre langue	FUTURE ELECTRONICS INC.

##### Adresse du domicile

Adresse	237 boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R5C7 Canada
---------	--

##### Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	FUTURE ELECTRONICS INC.
---------------------	-------------------------

Adresse	237, BOULEVARD HYMUS POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) H9R5C7
---------	--

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-08
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-08
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

##### Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1978-03-17 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions,

## Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Future Electronics

111

L.R.C. (1985), c. C-44  
Régime courant

Autre loi canadienne

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2023-02-03
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2022-06-28 2021
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2024-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2023-07-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion, scission et conversion**

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

**Continuation et autre transformation**

La personne morale a fait l'objet d'une transformation.

Loi applicable

Date de la continuation ou autre transformation 1997-09-18

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés****1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	5743
Activité	Commerce de gros de machines, matériel et fournitures électroniques (sauf ordinateurs et matériel connexe)
Précisions (facultatives)	DISTRIBUTION EN GROS DE COMPOSANTES ÉLECTRONIQUES

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec

De 1000 à 2499

## Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

### Actionnaires

#### Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

ALONIM INVESTMENTS INC.

Adresse du domicile

237 boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R5C7  
Canada

### Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

### Liste des administrateurs

Nom de famille

Baig

Prénom

Omar

Date du début de la charge

2023-02-03

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président, Chef de la direction / Chief Executive Officer

Adresse

1977 rue Pérodeau Vaudreuil-Dorion (Québec)  
J7V8P7 Canada

Nom de famille

Dufour

Prénom

Luc

Date du début de la charge

2023-02-03

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Secrétaire, Vice-président exécutif et Chef de la  
direction financière / Exec. VP and Chief Financial  
Officer

Adresse

1988 rue Alfred-Pellan Longueuil (Québec) J4N1P6  
Canada

### Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui

## Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Future Electronics 113

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

### Établissements

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
<b>0001 - FUTURE ELECTRONIQUE INC.</b> <b>(Établissement principal)</b>	237 boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R5C7 Canada	Commerce de gros de machines, matériel et fournitures électroniques (sauf ordinateurs et matériel connexe) (5743)

### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### Index des documents

#### Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2023-02-03
Déclaration de mise à jour courante	2022-10-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-06-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-06-22
Déclaration de mise à jour courante	2020-11-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-09-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-06-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-06-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-06-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-07-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-07-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-07-02
Déclaration annuelle 2011	2012-06-19
Déclaration annuelle 2010	2011-06-29
État et déclaration de renseignements 2009	2010-03-12
État et déclaration de renseignements 2008	2009-05-22
Déclaration modificative	2009-04-16
Déclaration annuelle 2007	2009-04-08
Avis de défaut	2008-11-14
Modification correction / Acte de régularisation	2008-11-12
Déclaration modificative	2008-09-15
Déclaration modificative	2008-02-06
Déclaration modificative	2008-02-05
État et déclaration de renseignements 2006	2007-08-15
Avis de correction	2007-06-05
Modification correction / Acte de régularisation	2007-06-05
Déclaration annuelle 2005	2005-11-30
Déclaration annuelle 2004	2004-12-17
Déclaration modificative	2004-02-18

## Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Future Electronics 114

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 2003	2003-12-02
Déclaration annuelle 2002	2002-12-18
Déclaration annuelle 2001	2001-10-02
Déclaration modificative	2001-04-30
Déclaration modificative	2001-02-28
Déclaration annuelle 2000	2000-12-21
Déclaration annuelle 1999	2000-02-29
Déclaration annuelle 1998	1999-02-26
Déclaration annuelle 1997	1998-01-21
Déclaration annuelle 1996	1997-01-29
Déclaration annuelle 1995	1996-01-16
Déclaration d'immatriculation	1995-03-08

**Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms	2010-03-12
---	------------

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
FUTURE ELECTRONIQUE INC. INC.	FUTURE ELECTRONICS	1980-01-01		En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
FLS		2008-09-15	2010-03-12	Antérieur
FUTURE LIGHTING SOLUTIONS (TRADEMARK)		2008-09-15	2010-03-12	Antérieur
SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE FUTURE		2008-09-15	2010-03-12	Antérieur
ÉLECTRONIQUE FUTURE ACTIVE INDUSTRIELLE		2000-12-21	2009-04-08	Antérieur
FAI ELECTRONICS		2000-12-21	2009-04-08	Antérieur
FAI ÉLECTRONIQUE		2000-12-21	2009-04-08	Antérieur
FUTURE ACTIVE INDUSTRIAL ELECTRONICS		2000-12-21	2009-04-08	Antérieur



© Gouvernement du Québec

Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Robmilco



## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2023-02-21 18:50:54

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1160502085
Nom	LA COMPAGNIE DE GESTION ROBILCO LTEE
Version du nom dans une autre langue	ROBMILCO HOLDINGS LTD.

##### Adresse du domicile

Adresse	237 boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9R5C7 Canada
---------	--

##### Adresse du domicile élu

Adresse	237, BOULEVARD HYMUS POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) H9R5C7
---------	--

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	2001-12-20
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2001-12-20
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

##### Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1979-09-10 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

## Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Robmilco

116

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2021-05-04
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2022-06-04 2021
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2024-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2023-07-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion, scission et conversion**

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés****1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	7215
Activité	Sociétés de portefeuille (holdings)
Précisions (facultatives)	HOLDING

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec  
Aucun

**Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir****Actionnaires**

**Premier actionnaire**

## Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Robmilco

117

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom de famille

MILLER

Prénom

ROBERT G.

Adresse du domicile

78 Summit Cres. Westmount (Québec) H3Y1L7  
Canada**Convention unanime des actionnaires**

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

**Liste des administrateurs**

Nom de famille

MILLER

Prénom

RODNEY

Date du début de la charge

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Administrateur

Adresse

78 Summit Cres. Westmount (Québec) H3Y1L7  
Canada

Nom de famille

MILLER

Prénom

ROBERT G.

Date du début de la charge

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président, Secrétaire

Adresse

78 Summit Cres. Westmount (Québec) H3Y1L7  
Canada**Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Nom de famille

Dufour

Prénom

Luc

Fonctions actuelles

Principal dirigeant: Chef des services financiers

Adresse du domicile

1988 rue Alfred-Pellan Longueuil (Québec) J4N1P6  
Canada**Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Aucun établissement n'a été déclaré.

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents****Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2022-06-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-06-18
Déclaration de mise à jour courante	2021-05-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-05-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-06-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-06-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-06-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-05-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-05-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-05-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-05-16
Déclaration annuelle 2011	2012-06-08
Déclaration annuelle 2010	2011-04-18
État et déclaration de renseignements 2009	2010-03-26
État et déclaration de renseignements 2008	2009-04-30
État et déclaration de renseignements 2007	2008-11-25
Avis de défaut	2008-11-14
Déclaration modificative	2008-03-07
État et déclaration de renseignements 2006	2007-07-18
Modification correction / Acte de régularisation	2006-05-30
Déclaration annuelle 2005	2005-11-30
Déclaration annuelle 2004	2004-12-17
Déclaration annuelle 2003	2003-12-02
Déclaration modificative	2003-05-09
Déclaration annuelle 2002	2002-12-03
Déclaration d'immatriculation	2001-12-20

**Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms 2001-12-20

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
LA COMPAGNIE DE GESTION ROBMILCO	ROBMILCO HOLDINGS LTD.	2001-12-20		En vigueur

## Exhibit R-9: Registraire des entreprises - Robmilco

119

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
LTEE				

**Autres noms utilisés au Québec**

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec



[Join Now](#)  
Press Release Pricing   **Exhibit R-10: Sam Abrams Press Release**

[Sign In](#)

Press Releases > [Business](#) > [Personnel Announcements](#) > [Future Electronics](#)

[Businesses](#)

[Business](#)

[Press Releases](#)

[Lifestyle](#)



[Submit Press Release](#)

[Public Interest](#)

## **Future Electronics**

[Technology](#)

[Press Releases](#)

# **Future Electronics and President Robert Miller Thank Sam Abrams for 45 Years with the Company**

The Office of the President, Robert Miller, and Future Electronics recently congratulated Sam Abrams, in recognition of his 45 year anniversary of employment with the company.

Pointe Claire, Canada, July 24, 2016 --

([PR.com](#))-- Future Electronics, a global leading distributor of electronic components with corporate headquarters in Montreal, Quebec, and the company's President, Robert Miller, is pleased to extend special recognition to Sam Abrams, Executive Vice President, with gratitude for his 45 years of service with the company.

Abrams first joined the company after replying to a newspaper ad for a shipper/receiver, when the company was still relatively new. Over the years, the company has grown to be a worldwide leader in the electronics industry, and Abrams' role has evolved as well, from working in the shipping/receiving department, to being an Executive Vice President.

Abrams explained, "I did the math. I have spent 71.4% of my life at Future Electronics. When I first started, we were a small company of less than 10 people in

one location and I was privileged to witness the growth to over 5,000 people in offices throughout the world. There were no cell phones, no email; there were not even any electronic calculators. It was the beginning of a new age, the age of electronics. All of the electronic gadgets that we have today and take for granted, were the result of a new and extremely fast paced industry, of which Future played a major role in its development."

He continued, "This was not just a job for me nor was it even a career. I became part of a family, the Future family. I am very proud of this company and all it has done, not only as a thriving business and a unique success story in our industry, but also how well it has nourished and developed a team of dedicated souls who are amongst the best in the industry. Future Electronics is a company with a major asset, its team of people. The thing that I most enjoy at Future is interfacing with our team. We are a very diverse group of people but we all get along for the sole purpose of getting the job done. I am extremely proud of our team of individuals that come together for the common cause of continuing to drive the company to new heights."

Abrams extols the vision and many virtues of the company's founder, President and CEO, saying, "The credit belongs to Robert Miller, whose leadership since day one has been a tremendous source of motivation and inspiration to all who work here, not to mention the great respect and adulation he gets from our suppliers and our customers. Robert Miller is Future Electronics. As we move forward, onward and

upward, and the next generation of Miller<sup>123</sup> are poised to continue to guide the company as their father did before them. We must continue to support the legacy of Future Electronics, remember where we have been and drive towards an even greater and more promising future."

The Founder and President of Future Electronics, Robert Miller, often refers to employees as being "the company's greatest asset." Many people have been with the organization for a long time, and milestone anniversaries are recognized with personalized cards, plaques, free meal vouchers, and other gifts based on their length of tenure.

### About Future Electronics

Future Electronics is a global leader in electronics distribution, ranking 3rd in component sales worldwide, with an impressive reputation for developing efficient, comprehensive global supply chain solutions. Founded in 1968 by President Robert Miller, the company has established itself as one of the most innovative organizations in the industry today, with 5,000 employees in 169 offices in 44 countries around the world. Future Electronics is globally integrated, with one worldwide IT infrastructure providing real-time inventory availability and access, while enabling full integration of its operations, sales and marketing worldwide. Offering the highest level of service, the most advanced engineering capabilities and technical solutions through all stages

of the design-production cycle, and the largest available-to-sell inventory in the world,  
Future's mission is always to Delight the Customer®. For more information, visit:  
FutureElectronics.com.

## Media Contact

Martin H. Gordon

Director, Corporate Communications

Future Electronics

[www.FutureElectronics.com](http://www.FutureElectronics.com)

514-694-7710 (ext. 2236)

Fax: 514-630-2671

[martin.gordon@FutureElectronics.com](mailto:martin.gordon@FutureElectronics.com)

## Contact

Future Electronics

Martin H. Gordon

514-694-7710

<http://www.futureelectronics.com>

237 Hymus Boulevard, Pointe Claire, Quebec H9R 5C7, Canada

✉ [Contact](#)

**Press Release Distribution**

Submit Press Release

Press Release Pricing

Press Release Distribution

**Account**

Create Free Account

Post Your Profile

**Resources**

Recent News

RSS News Feeds

For Journalists

Articles

**Company**

[About](#)

126

[Contact](#)

[Become a Publishing Partner](#)

---

© 2023 PR.com and its licensors

[Terms](#)

[Privacy](#)

[Follow PR.com](#)

Exhibit R-10: Sam Abrams Press Release

2004.05.05  
11:51  
11 282 858

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOUR, on this fourth day of May.

BEFORE Mtre Johanne GOYETTE, notary at the City of Ile Perrot, County of Vaudreuil, Province of Quebec.

**APPEARED:**

**Mr. Abraham JACOB**, residing at 375, Olivier, in Westmount, province of Quebec, H3Z 2C8 and **Dame Sheila VENKATARANGAM**, residing at the same address.

Hereinafter called the "Vendor;"

AND

**Mr. Helmut LIPPMANN**, residing at 5587, Queen Mary, in Hampstead, province of Quebec, H3X 1W6.

Hereinafter called the "Purchaser;"

WHO have agreed as follows:

**OBJECT OF THE CONTRACT**

The Vendor sells to the Purchaser the immovable described hereinbelow:

**DESCRIPTION**

An emplacement situated in Westmount, province of Quebec, known and designated as being the lot number **ONE MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND TWELVE (1 584 512)** at the cadastre of Quebec, land registry of Montreal.

With a house thereon erected bearing civic number 375, Olivier, in Westmount, province of Quebec, H3Z 2C8.

With a servitude of views, created in virtue of a deed published in Montreal under number 4 364 755.

This sale also includes and excludes the movable effects enumerated in the offer of purchase and/or all counter offer.

**ORIGIN OF THE RIGHT OF OWNERSHIP**

The Vendor is owner of the immovable having acquired same from Lillian Rothstein, under the terms of a deed of sale before Mtre. Jean-Pierre Brossard, notary, on July first nineteen hundred and ninety-nine (1999), and published at the registry office for the registration division of Montreal, under the number 5 108 318.

**WARRANTY**

This sale is made with legal warranty.

**TITLE DEEDS**

The Vendor undertakes to deliver to the Purchaser all the title deeds in his possession as well as a recent certificate of location showing the present state of the property.

**POSSESSION**

The Purchaser shall be the owner of the immovable from this day, with immediate possession and occupancy.

**TRANSFER OF RISK**

Notwithstanding paragraph 2 of article 1456 of the *Civil Code of Québec*, the Purchaser shall assume the risks attached to the property, in accordance with article 950 of the *Civil Code of Québec*, as of the date of these presents.

**DECLARATIONS OF THE VENDOR**

The Vendor makes the following declarations and warrants that:

1. The immovable is free of all hypothecs, taxes, prior claims or encumbrances whatsoever, given the fact that the hypothecary debts affecting the property are to be acquitted out of the sale price, namely: A collateral mortgage in favor of The Canada Trust Company, created in virtue of a deed published in Montreal under number 5 108 317, a mortgage in favor of The Toronto-Dominion Bank, created in virtue of two deeds published in Montreal under number 5 320 814 and number 11 070 615.
2. There are no servitudes other than those mentioned above.
3. All property taxes which are due have been paid without subrogation to June thirtieth two thousand and four (2004) as regards municipal taxes, and to June thirtieth two thousand and four (2004) as regards school taxes.
4. All transfer duties have been paid.
5. The immovable is not subject to an option to purchase or right of first refusal binding him personally in any lease or other document.
6. The heating equipment in the immovable belongs to him and is free of all charges.
7. The certificate of location prepared by Richard Grabski, land surveyor, on June fifth nineteen hundred and ninety-nine (1999), describes the present state of the immovable and no change has been made to the immovable since that date.
8. He has received no notice from any competent authority to the effect that the immovable does not comply with the laws and regulations in force.
9. The immovable is not a recognized or a classified cultural property and is not situated in a historic or natural district, within a classified historic site, or in a protected area, within the meaning of the *Cultural Property Act*.

10. He is a Canadian resident within the meaning of the *Income Tax Act* and the *Taxation Act*, and has no intention of changing such residence.

#### **OBLIGATIONS**

The Purchaser binds and obliges himself to:

1. Take the immovable in its present state, declaring having seen and examined same to his satisfaction, and having verified himself with the relevant authorities that the use he intends to make of the immovable complies with the laws and regulations in force;
2. Pay all property taxes due and to become due, including the proportion for the current year from the presents and also to pay, from the same date, all future instalments in capital and interest of all special taxes imposed before this day, payment of which is spread over a period of years;
3. Pay the costs and fees of these presents, their publication and copies for all parties;
4. Having taking communication of the said certificate of location and accept it.

#### **ADJUSTMENTS**

The parties declare that they have made the usual adjustments between them as of the presents, in accordance with the statements of account supplied. If other adjustments become necessary, they shall be made as of the same date.

#### **DECLARATION CONCERNING THE PRELIMINARY CONTRACT**

This sale is made in execution of the preliminary contract dated March seventeenth two thousand and four (2004), and accepted by the Vendor on March eighteenth two thousand and four (2004).

#### **PRICE**

This sale is made for the price of **SIX HUNDRED SIXTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED DOLLARS (\$ 667 500,00)** paid by the Purchaser, whereof full and final acquittance.

#### **CIVIL STATUS AND MATRIMONIAL REGIME**

Mr. Abraham Jacob and Dame Sheila Venkatarangam declares to be married to each other in first marriage, in virtue of the laws of Texas, in the United States, where they were both domiciled at the time of their marriage and that since then, neither their matrimonial status nor their matrimonial regime has been or is in the process of being changed.

Mr. Helmut Lippmann declares to be married in third marriage to Dame Melinda Ward, under the regime of partnership of acquets, no matrimonial agreement having been entered into between them before or after their marriage solemnized on the eleventh day of November two thousand and one (2001), in the Province of Quebec, where they were both

domiciled at the time of their marriage and that neither their civil status nor matrimonial regime have been nor are in the process of being changed. The purchaser also declares that the immovable presently sold does not constitute his family and principal residence.

**DECLARATION**

The parties have requested and hereby confirm their request that this Deed be drawn up in English. Les parties aux présentes ont demandé et confirment, par les présentes, leur demande que ce contrat soit rédigé en anglais.

**DECLARATION OF THE PARTIES CONCERNING THE GOODS AND SERVICES TAX (G.S.T.) AND QUEBEC SALES TAX (Q.S.T.)**

The vendor declares that the immovable presently sold is used for residential purposes and that he did not and will not claim any credit relative to any renovations done to the immovable. The vendor makes the present solemn declaration, conscientiously believing it to be true, and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath in virtue of the Canada Evidence Act.

Consequently, the present sale is exempt from the application of the said Laws.

**MENTIONS REQUIRED UNDER SECTION 9 OF THE ACT RESPECTING DUTIES ON TRANSFERS OF IMMOVABLES:**

The vendor and purchaser herein, (hereinafter called the "transferor" and "transferee" for the purpose of this present declaration) in order to conform to the provisions of the above-described Act, establish and acknowledge the following particulars and facts:

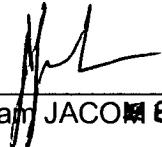
1. The names, surnames and principal residences of the transferor/transferee are as hereinabove mentioned.
2. The immovable above described is situated in the municipality of Westmount.
3. The transferor and the transferee establish the value of the consideration as **SIX HUNDRED SIXTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED DOLLARS (\$ 667 500,00)**.
4. The amount being the "base d'imposition" of the transfer duty is, for the purpose of the said law, the amount of the "valeur marchande" of the immovable, being **six hundred sixty-seven thousand five hundred dollars (\$ 667 500,00)**, the counterpart at the present.
5. The amount of the transfer duty is **eight thousand five hundred twelve dollars and fifty cents (\$ 8 512,50)**.

Exhibit R-12: Deed of Sale - 375 Olivier St. - May 4, 2004

6. That the immoveable presently transferred is a « un immeuble corporel » only and that it does not include the moveable as mentioned at the article 1.01 of the *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*.

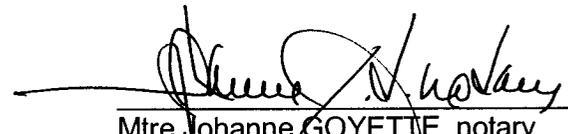
WHEREOF ACT at the City of Ile Perrot, under number nine thousand six hundred and seventy-eight (9678).---

AND AFTER DUE READING HEREOF, the parties have signed in the presence of the undersigned notary.

  
Abraham JACOB

  
Sheila VENKATARANGAM

  
Helmut LIPPMANN

  
Mtre Johanne GOYETTE, notary

TRUE COPY OF THE ORIGINAL HEREOF  
REMAINING OF RECORD IN MY OFFICE



10h13

2005 -11- 02 heure-minuta

12 817 591

NM 0666  
Min. No. 35,987

**B E F O R E M T R E.** Sheldon MERLING, the undersigned Notary  
for the Province of Quebec, practising in the City and  
District of Montreal,

**A P P E A R E D:**

**Helmut LIPPMANN**, residing at civic number 5587

**Queen Mary Road, Montreal (Hampstead), Quebec, H3X 1W6.**

Hereinafter called the **"VENDOR"**

Who hath by these presents sold and conveyed with  
legal warranty,

**U N T O:**

**4306805 CANADA INC.**, a corporation duly  
constituted, having its head office at 1501 McGill College Avenue,  
26<sup>th</sup> Floor, Montreal, Quebec, H3A 3N9, **herein acting and**  
**represented by Samuel MINZBERG**, its Sole Director, Officer and  
**Shareholder**, duly authorized for all purposes hereof as he so  
declares.

Hereinafter called the **"PURCHASER"**, hereto present  
and accepting the following immovable property, to wit:

**DESCRIPTION:**

That certain emplacement situated in Ville de Montreal  
(borough of Westmount), Province of Quebec, known and  
designated as being the lot number one million five hundred and  
eighty-four thousand five hundred and twelve (1 584 512) on the  
Official Cadastre of Quebec, Registration Division of Montreal.

With the building thereon erected bearing civic number

375 Olivier, Montreal (Westmount), Quebec, H3Z 2C8.

With and subject to the servitude of views created in virtue of the Deed published at Montreal under the number 4364755.

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances thereunto belonging without exception or reserve of any kind on the part of the Vendor.

**TITLE:**

The Vendor acquired the herein sold property from Abraham Jacob and his wife, Sheila Venkatarngam, by Deed of Sale executed before Johanne Goyette, Notary, on the fourth day of May, Two thousand and four and registered at Montreal under the number 11 282 858.

**POSSESSION:**

The Purchaser shall be the absolute owner of the presently sold property as and from this date and will take possession and vacant occupation thereof forthwith and all adjustments will be computed as and from the thirty-first day of October---, Two thousand and five.

**VENDOR'S DECLARATIONS:**

The Vendor declares and covenants:

1. That the said property is free and clear of all hypothecary inscriptions save and except for the hypothec in favour of Royal Bank of Canada created by the Deed registered at Montreal

under the number 11 257 621 and which is to be radiated forthwith from the first proceeds of the present Sale.

2. That all taxes and assessments, both general and special, affecting the herein sold property have been paid to date, the whole without consolidation or subrogation in favour of any third party.

3. That he is a resident of Canada for Federal and Quebec income tax purposes.

4. That at the time of his acquisition of the above property as well as at the present time, he is married in third marriage to Melinda Ward, who is still living and the whole under the regime of Partnership of Acquests, no matrimonial agreement having been entered into between them before or after their marriage, solemnized on the eleventh day of November, Two thousand and one in the Province of Quebec, where they were both domiciled at the time of their marriage, and where they have continued to reside since then, the matrimonial regime thus established never having been amended or modified and there being no petition pending at the present time for such purposes.

That the property above described and herein sold has never been occupied by the Vendor and accordingly has never formed his principal residence; the Vendor making the foregoing declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and in virtue of the Canada Evidence Act.

**CONDITIONS:**

The present Sale is thus made subject to the following conditions, to the fulfillment whereof the Purchaser binds and obliges itself, namely:

1. To pay for the cost of this Deed, of its registration and of the required copies.
2. To pay all taxes and assessments, both general and special, already imposed or which may hereafter be imposed upon the said property as and from the thirty-first ----- day of October -----, Two thousand and five, as well as all future installments of special assessments heretofore imposed, payment whereof has been permitted to be made over a number of years.
3. Not to call upon the Vendor to furnish any further title deeds, certificates of search or Certificates of Location save those presently in his possession; the Vendor warranting and representing that the Certificate of Location prepared by Richard Grabski, Quebec Land Surveyor, dated the fifth of June, One thousand nine hundred and ninety-nine, being his File 4225-1, Minute 3180, is still accurate

in all respects save and except that the emplacement has since been renovated and is now known as lot 1 584 512 on the Official Cadastre of Quebec, Registration Division of Montreal.

**PRICE:**

The present Sale is thus made for and in consideration of the total price or sum of **EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND DOLLARS (\$875,000.00)** which the Vendor hereby acknowledges to have received of and from the Purchaser and whereof quit in full.

**SPECIAL DECLARATION:**

The Parties declare that they have requested and do hereby confirm their request that the present contract be in English; les parties déclarent qu'elles ont exigé et par les présentes confirment leur demande que ce contrat soit rédigé en anglais.

**GST AND QST CLAUSE:**

The Vendor declares that the above property herein conveyed is a "residential complex" within the meaning of the Excise Tax Act, R.S.C. 1985, Chapter E-15 as amended (the "Federal Act")

Exhibit R-13: Deed of Sale - 375 Olivier St. - Nov. 2, 2005

and "An Act Respecting the Quebec Sales Tax and Amending Various Fiscal Legislation", Bill 170, Laws of Quebec 1991, Chapter 67 (the "Quebec Law"); and the same has been used as a family residence and the Vendor has not claimed an input tax credit under the Federal Act nor an input tax refund under the Quebec Law in respect of the acquisition of or improvement to the said property; and in consequence of the foregoing, the present sale of the above property is an "exempt supply" within the meaning of both the Federal Act and the Quebec Law and no GST is payable hereunder pursuant to the Federal Act nor QST pursuant to the Quebec Law.

**DECLARATIONS REQUIRED UNDER ARTICLE 9 OF THE ACTE OF THE QUEBEC LEGISLATURE AUTHORIZING MUNICIPALITIES TO LEVY AND COLLECT A TAX ON THE TRANSFER OF IMMOVEABLE PROPERTY:**

- A. The names of the Vendor and Purchaser and their respective addresses are as above set forth.
- B. The property forming the object of the present conveyance is situated in Ville de Montreal (borough of Westmount), Province of Quebec.
- C. According to the Vendor and the Purchaser both the "consideration" within the meaning of the Act as well as the value of the "base d'imposition" for the present conveyance is the sum of EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND DOLLARS (\$875,000.00).
- D. The amount of the transfer duties, if applicable, is the sum of ELEVEN THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE DOLLARS (\$11,625.00).

Exhibit R-13: Deed of Sale - 375 Olivier St. - Nov. 2, 2005

E. The present Deed relates to the transfer of an immoveable only and not the transfer of an immoveable and moveables as defined in Article 1.0.1 of Loi 146.

EXECUTED at the said City of Montreal on the thirty-first day of October---, Two thousand and five under the number thirty-five thousand nine hundred and eighty-seven ----- of the original Notarial Minutes of the undersigned Notary.

AND AFTER DUE READING HEREOF, the Parties and Intervenant have signed with and in the presence of the undersigned Notary.

(SIGNED)

Helmut Lippmann  
Helmut LIPPMANN

4306805 CANADA INC.

(SIGNED)

Per: Samuel Myx

(SIGNED)

Sheldon Merling  
Sheldon MERLING, Notary

A TRUE COPY OF THE ORIGINAL HEREOF, remaining of record at my office.

Sheldon Merling  
2005

Exhibit R-16: Press Release Helmut Lippman

PRESS RELEASE - 17 MARCH 2016 00:20

## Future Electronics and President Robert Miller Recognize Longtime Employee Helmut Lippmann



Pointe Claire, Quebec (mynewsdesk) March 17, 2016 - Future Electronics, a global leading distributor of electronic components with corporate headquarters in Montreal, Quebec, and the company's President, Robert Miller, are pleased to recognize Helmut Lippmann, for more than 40 years of service within the organization.

Mr. Lippmann started with [Future Electronics](#) in July of 1975, as General Manager of the company's Toronto office. Ambitiously working his way up the corporate ladder, he spent many of his early years at Future Electronics working closely with the company's Founder and President, Robert Miller, in developing and growing business relationships with suppliers.

By 1978, Robert Miller named Lippmann a Vice President (one of only two at the time), and after several years of traveling back and forth from Toronto, he moved to Montreal in 1983 to work full time at the company's worldwide headquarters. In the early 1980s and into the 1990s, Lippmann's main focus was the [Supplier Services group](#), and for the past 20 years, he has additionally been heavily involved in Inventory Management and Control.

Lippmann remains as enthusiastic today as he was when he started more than

40 years ago, and says, "Future Electronics is a great company. If you do your thing, do what you are asked to do and do it well, you've got it made." He cites the fact that not one of the members of his Supplier Services group has fewer than 20 years of service with the company.

The Founder and President of Future Electronics, Robert Miller, often refers to employees as being "the company's greatest asset." The organization boasts many longtime employees, and milestone anniversaries are recognized with personalized cards, plaques, free meal vouchers, and other customized gifts based on seniority and length of tenure.

### **About Future Electronics**

Future Electronics is a global leader in electronics distribution, ranking 3rd in component sales worldwide, with an impressive reputation for developing efficient, comprehensive global supply chain solutions. Founded in 1968 by President Robert Miller, the company has established itself as one of the most innovative organizations in the industry today, with 5,000 employees in 169 offices in 44 countries around the world. Future Electronics is globally integrated, with one worldwide IT infrastructure providing real-time inventory availability and access, while enabling full integration of its operations, sales and marketing worldwide. Offering the highest level of service, the most advanced engineering capabilities and technical solutions through all stages of the design-production cycle, and the largest available-to-sell inventory in the world, Future's mission is always to Delight the Customer®. For more information, visit [www.FutureElectronics.com](http://www.FutureElectronics.com).

### **Media Contact**

Martin H. Gordon

Exhibit R-16: Press Release Helmut Lippman

141

Director, Corporate Communications

FUTURE ELECTRONICS

www.FutureElectronics.com

514-694-7710 (ext. 2236)

Fax: 514-630-2671

martin.gordon@FutureElectronics.com

###

### Subjects

Technology, general

### Categories

robert miller future electronics long time employee employee anniversary  
employee recognition

---

Future Electronics is a global leader in electronics distribution, ranking 3rd in component sales worldwide, with an impressive reputation for developing efficient, comprehensive global supply chain solutions. Founded in 1968 by President Robert Miller, the company has established itself as one of the most innovative organizations in the industry today, with 5,000 employees in 169 offices in 44 countries around the world.

Future Electronics

mynewsdesk

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.***Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #1**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. Quand j'avais 15 ou 16 ans, donc en 1998 ou 1999, une de mes amies m'avait parlé d'un homme qu'elle fréquentait. Elle m'avait dit qu'il était très généreux, et qu'il pourrait m'aider. Elle a organisé un rendez-vous à l'hôtel Intercontinental pour que je puisse le rencontrer.

**Rencontres avec Robert Miller**

2. Tous les rendez-vous se passaient exactement de la même manière, donc c'est difficile de distinguer la première rencontre de celles qui ont suivi.
3. J'y allais toujours avec une autre fille. On arrivait à l'hôtel, et on montait à la suite de "Bob". Ensuite, on s'asseyait sur le divan et on discutait un peu avec lui. Il nous posait des questions sur nos vies, sur l'école, et nous demandait ce qu'on voulait faire plus tard dans la vie. Il savait que j'allais à l'école secondaire. Il aimait bien le fait qu'on ait de l'ambition; une fois, une fille avec qui j'étais venue lui avait dit qu'elle avait arrêté l'école. Ça lui avait visiblement beaucoup déplu.
4. Il nous parlait aussi beaucoup de lui-même. Il nous faisait parfois écouter des messages vocaux dans lesquels on pouvait entendre des filles pleurer. Il nous

disait que ces messages étaient de la part de mannequins qui lui couraient après.

5. Lorsqu'on arrivait, il nous donnait quelque chose à boire, comme de la vodka avec du jus d'orange. Il nous disait toujours "you have to be level 10", voulant dire qu'il voulait que l'on soit très ivres.
6. Ensuite, il nous offrait des cadeaux, comme des bijoux, des vêtements et des disques compacts.
7. J'avais l'impression que ses mouvements étaient aux ralentis, et que ses yeux étaient vides.
8. On devait ensuite prendre un bain. Nous étions normalement tous ensemble dans le bain, lui, l'autre fille, et moi. Il nous embrassait dans le bain, et nous touchait un peu.
9. Après le bain, nous passions à la chambre, les trois ensemble. Il avait toujours un rapport sexuel avec pénétration avec l'une de nous deux, malgré le fait qu'il n'avait souvent pas vraiment d'érection complète. Souvent, c'était moi qu'il choisissait. L'autre fille était aussi sur le lit, et il l'embrassait au cours du rapport. Les rapports étaient toujours non protégés. À quelques reprises, je lui ai fait une fellation.
10. Il utilisait parfois un vibrateur sur nous.
11. C'était toujours assez rapide. Quand c'était terminé, on se rhabillait et il allait aux toilettes. Ensuite, il nous donnait 1 500 \$ chacune. Je l'ai vu deux ou trois fois à l'hôtel Intercontinental.
12. Les rendez-vous suivants ont eu lieu à l'hôtel Queen Elizabeth. J'y suis allée peut-être trois ou quatre fois. Ça se passait exactement de la même manière qu'à l'hôtel Intercontinental, sauf que j'ai toujours reçu 2 500 \$ au Queen Elizabeth.
13. Les rencontres avec M. Miller ont eu lieu au cours d'une période d'environ un an.
14. C'était soit Raymond ou "Bob" lui-même qui m'appelait pour organiser les rendez-vous.

## Exhibit R-17: Declaration Madame 1

15. La dernière fois que je l'ai vu, c'était la semaine de ma fête de 17 ans. Raymond m'avait appelée pour fixer un rendez-vous avec "Bob". Après ce rendez-vous, ils ne m'ont jamais rappelée.

**Cadeaux et sommes d'argent**

16. Il m'a donné une montre, un bijou en forme de cœur, et des vêtements. Il nous faisait aussi choisir des disques compacts, il y en avait toujours plein dans les chambres d'hôtel. Parfois, on pouvait choisir de la lingerie dans des catalogues de Victoria's Secret, et il passait la commande pour nous. Nous devions ensuite récupérer les commandes lors du prochain rendez-vous.

**Contact avec d'autres jeunes filles**

17. Il me demandait toujours de venir en compagnie d'une nouvelle fille. Il ne voulait pas que je vienne avec une fille qu'il avait déjà rencontrée. Il m'avait donné un numéro de téléphone et m'avait dit de lui laisser un message dès que je trouvais une nouvelle fille de mon âge qui voudrait faire sa connaissance. Il me disait "je veux une fille comme toi, mince comme toi, sans tatouage ni perçage au visage".

**Impact psychologique**

18. Ça fait tellement longtemps que je n'ai pas ouvert ce dossier dans ma tête, j'ai vraiment essayé d'oublier.
19. J'ai contracté une infection transmise sexuellement dans mon adolescence, et c'est possible que c'est lui qui me l'a transmise. C'est quelque chose qui m'affecte encore aujourd'hui.
20. Je trouvais ça extrêmement difficile de le voir. J'arrivais toujours à l'hôtel en état d'ébriété, et je consommais de la drogue après les rendez-vous, comme pour essayer d'effacer ce qui s'était passé.
21. Ça a beaucoup troublé ma relation avec mes parents. Un jour, ils ont trouvé mon argent, et je leur ai menti. Je leur mentais beaucoup.
22. Je n'ai pas eu une adolescence facile. C'était vraiment épouvantable. J'ai fait énormément de mal à ma famille, et ça me fait beaucoup de peine.

## Exhibit R-17: Declaration Madame 1

23. Ça a complètement changé mon rapport à l'argent. Je ne me voyais pas travailler pour le salaire minimum, ça n'avait pas de sens pour moi puisque j'avais l'habitude de faire des milliers de dollars en une soirée.
24. J'ai cessé d'aller à l'école peu après l'avoir rencontré. Je voulais juste gagner plus d'argent, et rapidement. Ça a été très long avant que je recommence mon parcours scolaire.
25. J'ai vraiment essayé d'effacer cette expérience, mais ça me revient par moments. J'ai toujours des "flashbacks" quand je suis dans un ascenseur. Je me revois comme la petite fille que j'étais à l'époque, qui se regardait dans les miroirs de l'ascenseur de l'hôtel.
26. Ça fait 20 ans que je n'ai pas parlé de cette histoire. Tous les ponts sont coupés avec les filles d'autrefois qui partageaient ce secret. J'ai vraiment essayé de faire disparaître ces expériences. Je ne me permettais même pas d'y penser. Je ne voulais plus jamais en parler, pour me faire croire que ça n'existait pas.
27. J'ai beaucoup de honte reliée à mon passé. C'est des années que je ne retrouverai jamais. Je suis certaine que si je faisais une thérapie, ces expériences seraient pointées du doigt comme étant la source de beaucoup de mes problèmes.
28. J'ai beaucoup de colère et de tristesse face à mon adolescence qui a été complètement gâchée.
29. Les impacts négatifs de cette histoire me suivent aussi dans mon rôle de maman. Je suis extrêmement protectrice et contrôlante envers mes filles. Ça me fait paniquer quand je pense que ça pourrait leur arriver.

**Incapacité d'agir**

30. Je pensais que j'étais coupable, que c'était de ma faute puisque j'y étais allée de mon propre gré.
31. Depuis que j'ai vu le reportage sur *Enquête*, tout remonte à la surface. Je me rends finalement compte de l'impact que ça a eu sur ma vie, et que je n'étais vraiment qu'une enfant. C'est comme si je n'avais pas vraiment compris l'ampleur de ce qui s'était passé avant maintenant.

- 32. J'ai longtemps pensé que je me ferais traiter de coupable si je révélais ce que j'avais fait, et donc je n'ai jamais même songé à porter plainte.
- 33. Je ne connaissais pas son nom. Je pensais qu'il était Américain, qu'il travaillait pour une maison de disques et qu'il ne venait ici qu'en voyage d'affaires. Je croyais qu'il avait arrêté de m'appeler simplement parce qu'il n'était pas revenu à Montréal. Je n'ai appris son vrai nom que récemment à travers les médias.
- 34. Je ne parlerai jamais de tout ça aux gens autour de moi, c'est une honte terrible qui me suivra toute ma vie.
- 35. Je veux qu'il soit puni pour les gestes qu'il a commis. J'ai parlé à la police quand le reportage est sorti. J'ai ensuite pris connaissance du recours collectif, et je me suis inscrite.

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign  
  
11/12/2023 2:26:04 PM EST

MADAME #1

Signé à Boisbriand \_\_\_\_\_,  
ce 12 jour de Novembre \_\_\_\_\_ 2023

**N°: 500-06-001225-230**

---

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #1**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.***Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #2**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'ai rencontré Robert Miller à l'âge de 16 ou 17 ans, c'était donc en 1996 ou 1997.
2. J'avais des amies qui le fréquentaient, et elles m'avaient parlé de lui. Elles m'avaient mise en contact avec Raymond Poulet, et il a organisé un rendez-vous avec M. Miller à l'hôtel Intercontinental. Raymond m'avait demandé mon âge, et à quelle école j'allais – je lui ai répondu que je terminais mon secondaire, il savait donc que j'étais mineure.

**Rencontres avec Robert Miller**

3. À mon arrivée à l'hôtel, je me suis assise dans le salon, et "Bob" m'a servi un mimosa. Il y avait une autre fille avec moi, mais je ne me rappelle plus qui c'était. "Bob" nous a posé des questions sur nos vies, sur l'école, et nous a promis de nous offrir plein de choses. Par exemple, il m'avait dit qu'il allait me payer des broches. Je lui avais aussi dit que j'aimerais faire un voyage avant de commencer le cégep.

4. Ensuite, il nous a demandé de prendre un bain. Je me rappelle du fait qu'il y avait du bain moussant dans l'eau et que nous avons posé nos mimosas sur le rebord du bain à remous. Il a mentionné qu'il avait fait refaire le bain pour qu'il soit plus grand, il était fier de nous le montrer.
5. Après le bain, nous sommes allés dans la chambre, tous les trois. Il m'a demandé de toucher l'autre fille.
6. Ensuite, j'ai eu un rapport complet et non protégé avec lui. Je lui avais demandé de mettre un condom mais il n'a pas voulu. Il nous avait d'abord montré les résultats de son test de dépistage d'ITS et nous avait questionnées sur nos vies sexuelles et si nous étions en couple.
7. À la fin, j'ai reçu 2 800 \$ dans une enveloppe.
8. Raymond m'avait donné un cellulaire afin qu'il puisse me joindre. J'ai revu "Bob" deux ou trois autres fois, et ça s'est déroulé de la même manière que la première fois.
9. Raymond m'avait demandé si je connaissais d'autres filles de mon école qui voudraient rencontrer "Bob". Je lui ai référé environ deux filles.
10. J'ai aussi travaillé comme gardienne de la fille de Raymond. Il me contactait pour que je m'en occupe dans sa chambre à l'hôtel Intercontinental lorsqu'il devait s'absenter ou lorsqu'il était occupé par des appels.
11. La dernière fois que je l'ai vu, c'était le 1<sup>er</sup> mai 1997, le jour de mes 18 ans. Il m'a donné en cadeau des disques compacts, dont celui du groupe TLC (que je possède encore). Cette fois-là, il m'a donné 2 000 \$ et a donné 1 000 \$ à la fille qui m'accompagnait.
12. Juste avant le rendez-vous, j'avais rencontré Raymond dans sa chambre en compagnie des trois filles avec qui j'étais venue. Il avait jugé que deux d'entre elles ne plairaient pas à "Bob", et elles n'ont donc pas pu le rencontrer.
13. Cette même fois, "Bob" a réitéré le fait qu'il voulait me payer des broches, mais ça ne m'intéressait pas et j'ai donc refusé. Il m'a également questionné à propos de la fille qui m'avait recrutée, qui était une de ses préférées. Il voulait savoir si elle avait un copain. Je me suis sentie prise au piège car je ne savais

pas s'il était au courant et si c'était un test. J'ai répondu oui. Il n'a pas aimé ma réponse et n'a pas voulu me revoir après cela.

14. Par contre, j'ai continué de garder la fille de Raymond à l'hôtel. Raymond m'invitait parfois à manger dans sa chambre d'hôtel.

### **Cadeaux et sommes d'argent**

15. La première fois, j'ai reçu 2 800 \$ dans une enveloppe. Une des fois suivantes, j'ai eu 3 200 \$. La dernière fois, j'ai reçu 2 000 \$.

16. J'ai aussi eu des disques compacts en cadeau.

### **Impact psychologique**

17. Ces expériences ont eu de grandes conséquences sur ma vie. Je me suis sentie tellement mal par rapport à cette histoire, et je pensais avoir fait quelque chose de très grave, de criminel.

18. Ça a beaucoup affecté la manière dont ma sexualité s'est développée, et ça a eu un gros impact sur mes relations intimes. Je renonçais rapidement à des relations saines car je me sentais indignée de la confiance que me portaient mes partenaires. Ce secret pesait énormément sur les relations dans lesquelles je me suis engagée.

19. J'ai ressenti une perte d'estime de moi.

20. Ça a aussi beaucoup influencé mon rapport à l'argent. Je crois que ça a affecté ma capacité à faire des bons choix pendant très longtemps.

21. Mes rencontres avec M. Miller ont complètement changé ma vie. J'ai finalement entamé une relation avec un homme plus vieux que moi, et nous avons eu trois enfants. J'ai été victime de violence conjugale. J'ai eu de la difficulté à quitter cette relation car l'estime que j'avais de moi était très basse.

22. J'éprouve encore énormément d'anxiété et j'ai été suivie par un psychologue pendant quelques années. Il m'arrive de vivre des phases dépressives, lors desquelles je me questionne par rapport à ma valeur en tant que personne. J'ai l'impression de ne rien valoir, et que je ne mérite pas de vivre, et je sais que c'est lié à mes expériences avec M. Miller.

## Exhibit R-18: Declaration Madame 2

**Incapacité d'agir**

23. Je n'avais pas conscience que j'aurais pu porter plainte. J'étais très critique par rapport à mes propres actions, et je me disais que c'était de ma faute.
24. J'avais extrêmement honte, je ne voulais pas en parler à qui que ce soit. J'essayais plutôt d'oublier.
25. Je ne connaissais pas son vrai nom, et je pensais qu'il habitait aux États Unis. J'ai seulement appris son identité au cours du reportage récemment. C'est aussi à travers le reportage que j'ai appris le nom complet de Raymond.
26. Je n'avais pas compris que puisque j'étais mineure, il avait fait quelque chose d'illégal.
27. Je pensais que j'étais simplement victime de la vie, et que mes problèmes étaient dus au fait que j'étais issue d'une famille défavorisée.
28. C'est seulement quand j'ai vu le reportage que j'ai intégré le fait que j'étais une victime. C'est à ce moment-là que j'ai vraiment compris à quel point ça m'avait affectée. Les mots des femmes dans le reportage étaient comme une copie collée de ce que j'avais vécu. J'ai ressenti un grand soulagement d'entendre les paroles des intervenants des forces policières dans le reportage qui m'ont fait comprendre que j'étais une victime de ces hommes et que je pouvais demander de l'aide, et que je serais écoutée et traitée avec respect et non pas en tant que criminelle et prostituée.
29. J'ai appelé la police pour porter plainte après avoir vu le reportage. L'enquêtrice m'a rappelée et nous avons fixé un rendez-vous au poste afin que je fasse une déposition, mais j'ai eu une réaction émotionnelle très intense dans les jours qui ont suivi l'appel. J'étais ambivalente à l'idée de me faire filmer et à devoir aller témoigner en cour. Je ressens un grand inconfort et une anxiété profonde à l'idée d'être reconnue et identifiée. J'ai laissé tomber ce processus pour l'instant car je ne me sens pas prête émotionnellement à affronter la suite.
30. Récemment, une de mes amies m'a parlé du recours collectif, et elle m'a dit que ce serait moins intense. Je me suis dit qu'à travers le recours, je pourrais peut-être avoir un peu de réparation pour le tort qu'il m'a fait, et j'ai contacté

Exhibit R-18: Declaration Madame 2

Consumer Law Group. J'espère pouvoir retrouver un peu de paix en sentant que j'ai été reconnue en tant que victime.

ET J'AI SIGNÉ

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_  
**MADAME #2** 11/16/2023 4:14:29 PM EST

Signé à MONTREAL,

ce 16 jour de NOVEMBRE 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**  
-vs.-  
*Applicant*

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**  
*Defendants*

---

**DÉCLARATION DE MADAME #2**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.***Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #3**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'ai fait la connaissance de Robert Miller en 1996, lorsque j'avais 17 ans.
2. Un jour, une dame qui habitait proche de chez moi m'a dit qu'elle avait vu une annonce dans le journal qui parlait d'un homme qui cherchait une fille "belle et mince" pour l'accompagner dans une soirée.
3. J'ai appelé le numéro, et j'ai parlé à un homme qui s'appelait "Sébastien" (Raymond Poulet). Il m'a donné rendez-vous, et je lui ai demandé si je pouvais venir avec un ami puisque j'étais un peu nerveuse.
4. Il a accepté, et donc je suis allée le rencontrer. C'était dans un immeuble vers Côte-Sainte-Catherine. "Sébastien" m'a dit qu'il avait un ami qui aimait sortir en soirée et discuter, et qu'il était très généreux et très gentil. Peu après ce rendez-vous, il m'a appelé pour me donner rendez-vous avec M. Miller.

**Première rencontre avec Robert Miller**

5. Le rendez-vous avec M. Miller s'est passé au même endroit. Je m'y suis rendue en taxi, j'ai rencontré "Sébastien" en bas, et puis nous sommes montés.

## Exhibit R-19: Declaration Madame 3

6. Miller nous a ouvert la porte, et a dit "Hi, come in". Il était grand, et j'étais très intimidée. J'ai dit que je me sentais anxieuse, et "Sébastien" m'a dit qu'il allait rester avec moi et que je n'avais pas à m'inquiéter.
7. M. Miller m'a servi quelque chose à boire.
8. Cette première fois, on a juste discuté, il ne s'est rien passé de nature sexuelle.
9. À la fin, M. Miller a donné de l'argent à "Sébastien". "Sébastien" en a gardé une partie, et m'a donné environ 750 \$ ou 1 000 \$. C'est la dernière fois que j'ai vu "Sébastien".

**Rencontres suivantes avec Robert Miller**

10. Quelques semaines plus tard, M. Miller m'a appelé directement et m'a donné un numéro auquel je pouvais le joindre. Je me rappelle encore de ce numéro. Il m'a appelé quelques fois au cours d'un mois, toujours vers minuit, juste pour me parler. Il disait toujours cette phrase: "Hi, this is the man who walks and talks at midnight".
11. Un jour, il m'a appelé pour dire qu'il voulait me revoir. Je me suis dit qu'il n'allait pas me faire de mal, et j'ai donc accepté de le revoir à condition que je puisse venir avec une amie, et il a accepté. Il m'a donné rendez-vous à l'hôtel Intercontinental.
12. Quand nous sommes arrivées, il nous a servi beaucoup d'alcool à boire. J'ai bu très rapidement et je me suis endormie sur le lit. Mon amie m'a réveillée, et m'a dit que c'était l'heure de partir.
13. Il nous a donné 1 500 \$ chacune.
14. En partant, j'ai demandé à mon amie s'il s'était passé quelque chose de nature sexuelle entre elle et M. Miller, et elle m'a dit non. Il ne s'est rien passé entre M. Miller et moi cette fois-là non plus.
15. La troisième fois, j'y suis allée toute seule. Il m'a ouvert la porte, on a bu un verre, et on a discuté. Je lui ai dit cette fois-là que c'était bientôt ma fête de 18 ans, et il m'a dit que c'était aussi bientôt son anniversaire. Il savait donc que j'avais 17 ans.

## Exhibit R-19: Declaration Madame 3

16. Tout à coup, il s'est levé et est allé dans la salle de bains. Il y est resté pendant environ 10 minutes. C'est arrivé plusieurs fois au cours d'une heure. On parlait, il partait dans la salle de bains, et puis il revenait.
17. Il m'a ensuite demandé d'aller prendre une douche.
18. Nous sommes ensuite passés à la chambre, et avons eu un rapport sexuel non protégé. Ça a duré environ cinq ou dix minutes.
19. À la fin, il m'a donné 2 500 \$.
20. Je l'ai vu deux ou trois fois avant mes 18 ans, incluant cette fois où nous avons eu un rapport sexuel.
21. Je l'ai revu plusieurs fois à l'hôtel Intercontinental, et ça se passait toujours exactement comme la première fois.
22. Par la suite, je l'ai rencontré à l'hôtel Queen Elizabeth pendant quelques années. J'étais presque toujours seule avec lui. Une fois, une autre fille était venue en même temps que moi. Je lui avais demandé si elle savait pourquoi il y avait tant de produits neufs dans la salle de bains, et elle m'avait dit que c'était parce qu'il y avait des filles qui venaient à tous les jours, ou presque.

**Rencontres à la maison sur la rue Olivier**

23. Il y a eu une période où j'ai arrêté d'avoir de ses nouvelles, mais il m'a appelé un jour pour me donner rendez-vous à la maison sur la rue Olivier. Il m'a dit que quelqu'un avait cambriolé son coffre-fort à l'hôtel, et qu'il ne leur faisait plus confiance. Il m'a aussi dit que c'était la raison pour laquelle je n'avais pas eu de ses nouvelles pendant un moment.
24. La première fois que je l'ai vu à la maison, il était très souriant, il avait plus d'énergie, et il était habillé en jogging plutôt qu'en complet. Je n'étais pas habituée à le voir comme ça, et il me semblait différent. On a discuté dans le salon, et il m'a dit qu'il avait eu une opération et qu'il ne buvait plus d'alcool.
25. Il m'a montré une pièce de la maison où il y avait plein de fausses sacoches.
26. C'était la même chose qu'à l'hôtel; j'ai pris un bain, et on a eu un rapport sexuel. Ensuite, il m'a donné des enveloppes sur lesquelles il y avait des

Exhibit R-19: Declaration Madame 3

autocollants de différentes couleurs. J'ai reçu 2 500 \$ en billets de 10 \$ et 20 \$.

27. Je l'ai vu plusieurs fois à la maison sur Olivier.

### **Rencontres avec d'autres hommes**

28. Une fois, 7 ou 8 autres filles étaient présentes quand je suis arrivée à la maison. M. Miller nous a donné des étiquettes qu'on devait coller sur notre chandail et sur lesquelles on devait écrire notre nom. Il avait commandé de la nourriture, et nous avons mangé.

29. Il nous a présenté un ami à lui. À un moment donné, M. Miller est descendu au sous-sol avec deux filles. Elles sont remontées avec des sacs en plastique noir dans les mains, et elles sont parties. Quand ce fut mon tour, je suis descendue avec une autre fille. M. Miller m'a fait choisir un cadeau, et m'a donné 1 500 \$. Je n'ai pas eu de relation sexuelle avec lui cette journée-là, et je crois que les autres filles non plus.

30. Peu après, M. Miller m'a appelé pour me dire qu'il avait organisé cette soirée afin que son ami puisse choisir lesquelles d'entre nous il voudrait revoir. C'est à ce moment-là que j'ai compris que M. Miller ne voulait plus me voir.

31. Son ami m'avait choisie, et puisque j'avais besoin d'argent, je l'ai rencontré quelques fois dans un hôtel. Il m'a donné de l'argent en échange de faveurs sexuelles.

32. Peu de temps après, un autre ami de M. Miller m'a appelé pour organiser un rendez-vous. J'ai vu cet homme quelques fois à l'hôtel Omni. Lorsqu'il me payait à la fin des rencontres, l'argent était toujours dans des enveloppes blanches avec les mêmes points de couleur que M. Miller utilisait.

### **Dernier contact avec Robert Miller**

33. Un jour, en 2006 ou 2007, j'ai appelé M. Miller parce que j'avais besoin d'argent. Je lui ai dit que j'avais besoin d'aide et qu'il me fallait de l'argent. Il m'a demandé mon adresse, et le lendemain un livreur de Purolator est venu me porter une enveloppe dans laquelle il y avait 1 000 \$.

34. Il y a 2 ou 3 ans, j'ai essayé de le contacter par l'entremise des bureaux de Future Electronics, mais ils n'ont pas voulu me mettre en contact direct avec

## Exhibit R-19: Declaration Madame 3

lui. Ils m'ont donné une adresse courriel, et je lui ai écrit pour lui dire que j'avais encore besoin d'aide et que je n'arrivais plus à avancer dans la vie. Je lui ai rappelé qu'il m'avait promis qu'il serait toujours là pour moi. Il ne m'a jamais répondu.

**Cadeaux et sommes d'argent**

35. Je recevais entre 1 000 \$ et 2 500 \$ par rencontre.
36. À l'hôtel, j'ai reçu de l'argent et des disques compacts. Il m'a aussi donné un cellulaire Nokia.
37. Quand j'allais à la maison sur la rue Olivier, je repartais souvent avec un sac de hockey rempli de vêtements et de lingerie. Un jour, il m'a dit que les gens de Victoria's Secret lui avaient dit qu'il fallait qu'il arrête de commander en utilisant les catalogues.

**Impact psychologique**

38. Ça a complètement changé le cours de ma vie. J'ai vécu une double vie pendant longtemps.
39. Mon rapport à l'argent à beaucoup été affecté; je me suis habituée à faire beaucoup d'argent très rapidement.
40. J'ai continué à faire du travail du sexe après M. Miller. Je me suis mise dans beaucoup de situations dangereuses.
41. J'ai eu des problèmes de consommation de drogue.
42. Ça a eu un énorme impact sur mes relations intimes. Je n'arrivais jamais à faire confiance aux autres.
43. J'en ai parlé à un ami récemment, et il m'a aidé à comprendre l'impact que ça a eu sur ma vie. Je n'avais pas vraiment fait le lien avant, mais je comprends maintenant à quel point ça m'a traumatisée et que ça a tout changé pour moi.
44. Il utilisait des pellicules Listerine et il nous forçait à en prendre aussi, et ça me dégoûte depuis ce temps-là, je ne pourrai jamais en reprendre.

## Exhibit R-19: Declaration Madame 3

45. J'ai tout bloqué pendant très longtemps, je n'arrivais pas à y repenser. Je sais que je devrais consulter un psychologue, mais je ne l'ai jamais fait.
46. M. Miller m'a vraiment fait croire que je pouvais lui faire confiance. J'étais si jeune. Je le regrette tellement maintenant, et j'ai beaucoup de colère envers moi-même. Ça me rend malade quand j'y pense.
47. Je devais tout cacher à mes parents. Après ma rupture avec mon copain à l'époque, il s'était fâché contre moi et avait tout raconté à ma mère. J'ai dû lui mentir, et lui dire que ce n'était pas vrai.
48. J'ai contracté une ITS, et je pense que c'est lui qui me l'a donnée.
49. Ma vie n'est pas ce qu'elle devrait être, ce qu'elle aurait pu être si je n'avais pas rencontré M. Miller. Je me demande comment je pourrais être une bonne mère, une bonne épouse. Je me sens tellement coupable.
50. Mes parents pensent aussi qu'ils ont fait quelque chose de mal, ils ne comprennent pas pourquoi j'ai eu tant de difficultés dans ma vie.

**Incapacité d'agir**

51. J'avais peur de ce que mes parents feraient s'ils l'apprenaient.
52. Je croyais que c'était de ma faute, puisque ça avait été ma décision d'y aller.
53. C'est seulement aujourd'hui que je me rends compte de l'impact que ça a eu sur ma vie.
54. Je ne connaissais pas son vrai nom avant 2007. Je l'ai appris en parlant à une fille qui l'avait aussi fréquenté et qui avait appris son vrai nom.
55. J'ai vraiment essayé de tout oublier. Ça me dégoutait, et j'ai bloqué tous ces souvenirs.
56. Je croyais qu'on me jugerait si j'en parlais à qui que ce soit.
57. En voyant l'émission à la télévision, j'ai ressenti beaucoup d'empathie pour les autres filles, et j'ai réalisé que je pouvais aussi agir. Je suis tellement surprise de savoir que quelqu'un se préoccupe de ce qui m'est arrivé, je n'arrive pas à

y croire. Je ne savais pas que les gens auraient de l'empathie pour moi, parce que ce n'est pas toujours le cas.

58. J'ai été stupéfaite lorsque j'ai vu son visage à la télévision. Il m'avait dit qu'il travaillait pour une radio à New York, je ne savais pas qu'il habitait ici.
59. J'ai eu très peur lorsque j'ai vu dans le reportage d'*Enquête* que des enquêteurs privés étaient intervenus dans cette affaire. L'idée que des gens auraient pu me suivre et être au courant de ce que j'avais fait m'a terrifiée.
60. Il me disait toujours qu'il avait des amis célèbres et puissants, et ça me faisait peur.

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign  
  
12/3/2023 3:05:18 PM EST

**MADAME #3**

Signé à Montreal,

ce 3 jour de Decembre 2023

N°: 500-06-001225-230

---

(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL

---

S.N.

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**  
*Defendants*

---

**DÉCLARATION DE MADAME #3**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

Exhibit R-20: Declaration Madame 4

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURT

PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**

*Defendants*

**STATEMENT OF MADAME #4**

I, the undersigned, state as follows:

**Initial context**

1. I met Mr. Miller when I was 17 years old, in 2004.
2. A girl named V.L. who was friends with my cousin and with whom I'd hung out a few times called me one day and asked if I wanted to make a fast \$2,000. I knew she was a sex worker, and so I refused. She told me that this was different, and that she wanted to meet with me in order to give me more details. It was a lot of money so I thought I'd hear her out, and I agreed to meet with her. She knew that I was 17.
3. The next day, she met me in front of my house in a minivan. She was accompanied by another girl who was a bit older, maybe in her mid 20's. I don't remember her name. This woman explained that she worked for a very rich man named "Bob" and that he liked to meet with different girls. She said that he gave these girls many gifts and \$2,000 in exchange for a 1 or 2 hour meeting at his apartment. She then said that there was however one condition, which was that he did not like to use condoms. She then showed me a paper with results from tests for HIV and other STIs.

## Exhibit R-20: Declaration Madame 4

4. This all seemed strange to me and I wasn't really comfortable with it, so I said I would think about it and left.
5. Later that night, V.L. called me and ended up convincing me to meet him by making it seem harmless. She told me that he was gentle, that it wouldn't last long, that she had done it herself and that it was really easy money.
6. Being the influenceable teenager that I was, I finally agreed to meet him even though I was very nervous and unsure about the whole thing.

**Meeting with Robert Miller**

7. The following weekend, she came to pick me up with the same woman and we drove to Mr. Miller's condo at Habitat 67 at 2600 Ave. Pierre-Dupuy in Montréal. We went through the garage and up to the penthouse in an elevator. I remember the apartment being very white. The walls, carpets and drapes were all white.
8. The girl introduced us to Mr. Miller and went into the kitchen to make drinks for us all. She then left V.L. and I alone in the living room with him.
9. I don't remember what we discussed, but we all chatted for about 15 minutes while I had my drink. He then started kissing V.L. and asked her to suck on his tongue, which I thought was disgusting. Then, he turned around and asked me to do the same thing. I really didn't want to and thought it was really gross, but I felt pressured and very nervous, so I did. Soon after, he got up and went to the back of the apartment.
10. V.L. said that he had gone to shower and that I should do the same thing in the other bathroom and then go lay down in the bed and wait for him.
11. That's when the reality of what was happening hit me, and I started to panic. I wanted to leave, and I told her I didn't want to do it anymore. She got angry at me, and told me that I didn't have a choice. She said it was too late to leave, and that I just had to relax and go through with it and that it would be fine. At that point, it was too late for the shower, so she told me to just go wait for him in the bed.

## Exhibit R-20: Declaration Madame 4

12. I think I just froze and complied. I was afraid of what might happen to me if I refused since I knew she had friends who were gang members, and that Mr. Miller was very rich and powerful.
13. I went into the bedroom, took my clothes off and lay down under the sheets, naked. I was nervous, nauseous and scared, and I closed my eyes and waited for this stranger to come violate me. The waiting was horrible.
14. He came out of the shower and got on top of me. He kissed my neck a bit since I had turned my head to keep him from kissing me again with his gross tongue. He then proceeded to penetrate me while telling me that he loved me over and over again.
15. I wanted to cry and push him off and scream but I was frozen there just waiting for him to stop. When he finally did, after about 10 minutes, he got up and went to the bathroom to shower again. I got dressed and went into the living room.
16. I was trying to act cool about everything in front of V.L. but I couldn't wait to leave. After 5 or 10 minutes, he came into the living room with gifts and two envelopes of cash, \$2,000 for me and maybe \$1,000 for her.
17. Then, the other woman came to pick us up and they drove me home.
18. Once I was home and sitting on my bed, I let everything sink in. I then went into the shower, and that's when I broke down. I cried and felt disgusted. This encounter brought back memories of other similar situations I had found myself in in the past, and it really messed me up.

**Gifts and money**

19. I received \$2,000 as well as two Louis Vuitton bags, sunglasses and a cell phone with prepaid calling cards.

**Psychological damage**

20. It really affected my sexuality and my ability to be intimate with men. I was always extremely anxious from that point on about interacting with any man in a romantic or sexual context.

Exhibit R-20: Declaration Madame 4

21. It's very difficult for me to think about this, and it's something I tried to completely erase.
22. I never let another man touch me again after this. Before meeting Mr. Miller, I liked girls but I also dated men. After this, just the thought of a man touching me made me sick, and I've only been with women since then. I had always wanted a big family and a husband, but I couldn't stand being with a man after what happened. Some lesbians might have been born this way but I wasn't. Men like Robert Miller made me this way.
23. It was a horrible experience. I couldn't even think about dating anyone at all for a very long time after my encounter with him.

**Inability to act**

24. I only knew him as "Bob", I had no idea who he was. I only found out his real name when I saw articles about him in the news around 2010, after his divorce.
25. It caused me huge amounts of emotional distress to even think about it, so I completely buried it.
26. I didn't want to jeopardize anything for V.L., so it didn't really cross my mind to do anything about it. I also was afraid of her friends who were involved with gangs.
27. I also had been told he was extremely rich and powerful, which was intimidating.
28. Thinking about going to the police was too much for me, but signing up for the class action seemed less intimidating, and so I contacted Consumer Law Group.

AND I HAVE SIGNED

Authentisign  
  
11/12/2023 1:48:47 PM EST  
**MADAME #4**

Signed in MONTREAL,  
NOV 12, 2023

**N°: 500-06-001225-230**

---

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

-vs.-

*Applicant*

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**STATEMENT OF MADAME #4**

---

**ORIGINAL**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.***Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #5**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'ai fait la connaissance de "Bob" par l'entremise de ma sœur, qui avait déjà été le voir avec ses amies. En janvier 2002, lorsque j'avais 16 ans, ma sœur m'avait dit qu'il cherchait de nouvelles filles. D'après ma sœur, j'avais le profil recherché, c'est-à-dire "mince et jeune".
2. Elle m'avait dit que les rencontres avec "Bob" s'apparentaient à un travail d'escorte et qu'il donnait des cadeaux aux filles. J'étais réticente, mais ma sœur m'avait expliqué que les rencontres ne dureraient pas longtemps, que c'était sécuritaire en termes de risques d'enlèvement ou de violence, et m'avait assurée que je n'irais pas le voir seule. J'étais inquiète par rapport aux ITS. Ma sœur m'avait dit qu'il pouvait me montrer des résultats de tests de dépistage négatifs, et qu'il utilisait un produit spécial pour réduire le risque de transmission. Les précisions de ma sœur, ainsi que la grosse somme d'argent miroitée (pour mon âge à l'époque) m'avaient convaincue.
3. La fille qui organisait les rendez-vous, S.G, a demandé à ma sœur si j'étais vierge car "Bob" avait une préférence pour celles qui l'étaient. Je ne l'étais pas car j'avais déjà eu un copain. Toutefois, "Bob" a été mon deuxième

partenaire sexuel. S.G. savait que j'étais la petite sœur de A.L, et donc que j'avais moins de 18 ans.

### **Première rencontre avec Robert Miller**

4. Le jour du premier rendez-vous, S.G. est venue me chercher chez moi. Une amie de ma sœur est venue avec moi ce jour-là. S.G. nous a emmenées à l'hôtel Queen Elizabeth. Nous avons mangé au restaurant de l'hôtel, avec Joseph, un homme qui travaillait pour "Bob", pour qu'il puisse déterminer si j'allais plaire à "Bob". J'étais stressée à propos de ce que j'allais dire, de quoi j'avais l'air, mais l'amie de ma sœur a beaucoup parlé au cours du repas et il n'a pas fallu que je dise grand chose.
5. Quand S.G. nous a menées à la chambre, j'ai eu l'impression que le personnel de l'hôtel nous dévisageait.
6. Dans la chambre d'hôtel, il y avait deux fauteuils avec une petite table, et une pièce séparée dans laquelle "Bob" nous recevait une à la fois. J'ai le souvenir d'avoir vu une grande armoire blanche et de m'être dit "qu'est-ce que ça fait dans une chambre d'hôtel ?" On m'a dit que c'était là que "Bob" rangeait les cadeaux. S.G. est allée voir "Bob" dans l'autre pièce. Ensuite, ils sont venus nous rejoindre et S.G. est partie.
7. Bob m'a offert à boire, du mousseux ou du Baileys sur glace. À cette première rencontre, j'avais choisi du Baileys. On a parlé tous les trois ensembles dans le salon pendant 20 ou 30 minutes. "Bob" nous a posé des questions sur nos intérêts, ce qu'on voulait faire plus tard, et on lui a parlé de la vie en général, de l'école. Je lui ai parlé du fait que je voulais aller en sciences de la nature au cégep.
8. Il nous a montré les résultats négatifs d'un test de dépistage d'ITS récent. Il nous a ensuite donné des cadeaux.
9. Suite à cet échange, il nous a demandé de prendre un bain à tour de rôle. C'était un bain moussant et aromatisé avec des bulles bleues. Après le bain, j'ai mis une robe de chambre et je suis allée le rejoindre dans la chambre. J'étais contente de passer en premier car je me disais que j'avais moins de chance de contracter une ITS si l'autre fille en avait.
10. La lumière était tamisée. "Bob" était adossé sur le lit. J'ai enlevé ma robe de chambre. Je l'ai rejoint, nue. Il m'a caressé un peu, les seins et le corps,

## Exhibit R-21: Declaration Madame 5

puis il a pénétré son doigt à l'intérieur de moi quelques instants et il m'a demandé de le masturber. Il n'avait pas d'érection complète. Après, il a mis une espèce d'onguent préventif qui aidait supposément à réduire le risque de transmission d'ITS. Il a tenu son sexe pour que je me positionne dessus. La pénétration a duré environ 5 minutes. Après moi, ça a été au tour de l'autre fille.

11. J'ai attendu dans l'autre pièce et j'ai regardé les cadeaux pendant ce temps. Je me suis rendu compte qu'en fait, tous les vêtements et la lingerie étaient trop petits pour moi. Ils devaient être de taille 0, ou XXS.
12. Quand ce fut terminé, il est venu nous rejoindre et nous a donné des enveloppes contenant de l'argent. En tout, j'ai dû passer environ 2 heures dans la suite de l'hôtel, ou peut-être moins. Nous avons reçu 1 500 \$ chacune. S.G. nous attendait en bas et nous a ramenées chez nous. Je me souviens d'être revenue avant 22h, car j'étais à temps pour que mes parents ne se posent pas de questions. Enfin, j'ai remis 25% de la somme gagnée à S.G, tel que convenu avec elle au préalable.

**Rencontres suivantes avec Robert Miller**

13. Les prochaines fois, S.G. nous menait toujours directement à la chambre, il n'y avait pas de souper à l'hôtel. "Bob" était toujours habillé de manière propre, il portait un complet. À chacune des rencontres, j'étais accompagnée d'une autre fille, mais ce n'était pas toujours la même personne. C'est arrivé que je passe en deuxième. Je luttai chaque fois contre l'idée que je pouvais contracter une ITS et me dégoûtais du risque encouru.
14. La deuxième rencontre se passa en février 2002. Après cette rencontre, ma sœur m'a dit qu'il ne voulait plus me voir pour l'instant. Je cherchais à comprendre pourquoi car il avait rencontré ma sœur plusieurs fois. Je me disais que j'étais peut-être trop gênée, pas assez "cochonne" ou attirante, que je ne lui plaisais pas vraiment.
15. Finalement, il a demandé à me revoir. Vers la fin du printemps 2002 et au cours de l'été, je l'ai revu deux ou trois fois, encore à l'hôtel. Tout se déroulait toujours de manière très similaire à la première fois. Par contre, je n'ai pas le souvenir qu'il m'ait montré d'autres résultats de tests de dépistage d'ITS. Il n'a plus voulu me revoir après ces quelques rencontres. J'avais 17 ans la dernière fois.

Exhibit R-21: Declaration Madame 5

### **Cadeaux et sommes d'argent**

16. Je recevais 1 500 \$ à chaque rencontre, et remettais 25% à S.G.
17. En cadeau, j'ai reçu de la lingerie Victoria's Secret, des jeans Guess, et des sacs (et portefeuilles) Louis Vuitton et Chanel.

### **Impact psychologique**

18. Après mes rencontres avec "Bob", je ressentais beaucoup d'insécurité, d'anxiété et de culpabilité. Je surveillais sans cesse mon corps, à savoir s'il y avait des apparitions de symptômes ITS. J'avais le sentiment d'avoir perdu ma dignité et d'être sale. Un jour, j'avais confié mon secret à une amie en atténuant les faits et relatant que c'était plus comme "une soirée d'escorte" sans avouer que ce fut plus. Elle m'avait répondu "J'aurais jamais fait ça, c'est écoeurant. Appelle ça comme tu veux. Pour moi, quelqu'un qui reçoit de l'argent en échange de faveurs sexuelles, c'est une pute". Ce sont des mots qui sont restés gravés dans ma mémoire. J'éprouve une honte profonde par rapport à ce que j'ai fait.
19. Malgré moi, lorsque "Bob" n'a plus voulu me voir, je me suis sentie rejetée. J'avais l'impression de ne pas être séduisante. J'ai amorcé des relations sexuelles avec des garçons pour me prouver à moi-même que je pouvais en effet plaire. J'angoissais encore chaque fois par rapport aux ITS.
20. Je suis ensuite entrée dans une relation toxique avec un homme qui était jaloux et possessif, ce qui me donnait l'impression d'être importante. Il n'était pas au courant de mon expérience avec "Bob", mais je tolérais qu'il me traite de salope car j'avais l'impression de mériter ce traitement. J'ai des flash-backs et ça me dégoûte.
21. J'ai débuté la consommation de drogues et d'alcool pour engourdir mon manque d'amour-propre. J'ai entretenu différentes pensées qui ont eu un impact sur mes relations et mes choix, telles que "c'est juste une enveloppe corporelle" et "j'ai fait pire." Dans les clubs, j'avais l'impression que les gars cherchaient tous à se frotter contre moi, me toucher et ne voulaient que baiser. Je me suis dit que tant qu'à se faire "taponner", aussi bien être payée, et j'ai commencé à danser dans les bars de danseuses nues.

22. Ma consommation a duré plusieurs années et a directement affecté mes études, qui auparavant allaient bien. J'avais commencé des études en sciences de la nature mais après plusieurs échecs scolaires, j'ai dû faire une thérapie pour cesser la consommation. Différentes circonstances font encore ressurgir mon sentiment d'être indigne, et en relation, mon besoin de prouver ma valeur à l'autre. D'ailleurs, à ce jour, je travaille à me sortir d'une relation comportant de la violence psychologique. Pour moi, les événements avec "Bob" ont été un déclencheur de comportements déviants et d'une perte d'estime de moi-même.

### **Incapacité d'agir**

23. C'était très difficile d'y penser, j'essayais d'oublier ce que j'avais fait, comment je me trouvais sale et tellement stupide; j'essayais d'effacer ce qui m'était arrivé.

24. Je n'ai jamais pensé que je pourrais porter plainte, puisque je n'avais pas de preuve matérielle tangible. Tout était organisé, par l'entremise d'autres personnes, de sorte qu'on ne puisse pas retracer et relier «Bob» directement aux faits: Pas de contact téléphonique avec lui, pas de déplacement dans l'hôtel avec lui, aucune idée de sa véritable identité ni de qui réserve la chambre, rien pour prouver d'où venaient les cadeaux et l'argent.

25. Le fait qu'il était si riche, si puissant, me donnait l'impression d'être sans recours et démunie.

26. Dans le moment, je ne me rendais pas compte de l'ampleur des effets que ça avait sur moi, et c'est seulement plus tard que j'ai compris.

27. Je n'en parlais pas du tout à mon entourage, j'avais peur que mon secret s'ébruite et vraiment honte. Je me disais que c'était de ma faute parce que personne ne m'avait forcée. J'avais aussi peur de m'exposer par rapport aux gens autour de moi, et j'avais peur d'être jugée.

28. L'enquête de 2010 n'avait pas porté fruit, et c'était décourageant. Je n'avais pas participé par crainte que mon copain l'apprenne. Nous tentions à ce moment-là d'avoir un premier enfant.

29. Je ne connaissais pas l'identité de «Bob». J'ai fini par apprendre qui il était que des années plus tard, au cours de l'enquête.

30. Quand le reportage est sorti, ça a fait ressortir des souvenirs que j'avais tenté d'enterrer. Ça m'a aussi rappelé l'ampleur des impacts que ça a eu sur ma

sœur et sur ma famille. De plus, c'est à ce moment-là que j'ai compris à quel point c'était une énorme opération.

31. J'ai pris connaissance du recours collectif récemment, et ça m'a donné de l'espoir face au potentiel du message qui pourrait être communiqué si la décision par rapport au recours est favorable; et que ça pourrait influencer les gens impliqués dans d'autres opérations similaires, leur faire réaliser tout le gâchis qu'ils causent, les vies impactées, les ricochets sur l'entourage et dans le temps. Finalement, j'ai décidé de contacter Consumer Law Group.

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign  
  
11/14/2023 5:17:13 PM EST  
**MADAME #5**

Signé à Saint-Jean-Sur-Richelieu,

ce 14 jour de Novembre 2023

N°: 500-06-001225-230

---

(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL

---

S.N.

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**  
*Defendants*

---

**DÉCLARATION DE MADAME #5**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

Exhibit R-22: Declaration Madame 6

1

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

S.N.

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #6**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'ai rencontré M. Miller quand j'avais 16 ans, en 2000. Je travaillais dans un hôpital à l'époque, et j'allais à l'école secondaire. Un jour, ma cousine m'a parlé d'une fille qui connaissait un homme très riche qui lui donnait des cadeaux et de l'argent.
2. Ma cousine a donné mon numéro de téléavertisseur à cette fille, qui s'appelait S.G. Quand on s'est parlé, S.G. m'a dit "Je connais quelqu'un qui peut te faire gagner 1 000 \$, as-tu envie de venir le voir avec moi?", et j'ai accepté.
3. S.G. savait que j'avais 16 ans, elle m'avait demandé mon âge.

**Première rencontre avec Robert Miller**

4. Le jour du rendez-vous, S.G. est venue chez moi. Je me rappelle du fait qu'elle avait de longs cheveux blonds. Elle m'a dit que "Bob" était très gentil, et qu'il lui avait dit qu'il allait lui payer une reconstruction mammaire.
5. Une voiture est venue nous chercher et nous a reconduites jusqu'à une grande maison brune à Montréal. Plus tard, "Bob" m'a dit que c'était une maison qui appartenait à un de ses amis, et qu'il y habitait quand il venait au Québec.

## Exhibit R-22: Declaration Madame 6

2

6. À notre arrivée, nous sommes entrées dans la maison et nous sommes descendues directement au sous-sol. On a parlé un peu, je lui ai parlé de l'école, de mon quotidien. Il savait que j'allais à l'école secondaire. Les murs étaient couverts de disques compacts. Ce jour-là, j'ai pu choisir des disques, de la lingerie, et j'ai aussi pris un manteau de fourrure.
7. Suite à cela, il a dit à S.G. que je lui convenait. Il m'a dit de prendre un bain et de me raser, et ils sont allés dans une chambre connexe à la salle de bain.
8. Quand S.G. m'avait parlé initialement, le contexte de ce qui allait se passer au cours du rendez-vous était un peu ambigu, mais j'ai bien compris à mon arrivée ce qui était attendu de moi.
9. Après mon bain, je suis rentrée dans la chambre avec "Bob". Le rapport sexuel a été non protégé, et ça a toujours été le cas lors de chacune des rencontres suivantes.
10. À la fin de cette première rencontre, il m'a donné 1 000 \$. S.G. est venue me reconduire chez moi et m'a dit que je devais lui donner 300 \$, mais qu'il ne fallait surtout rien dire à Bob parce que ça irait mal si je lui en parlais.

**Rencontres suivantes avec Robert Miller**

11. Les deuxièmes et troisièmes rencontres se sont déroulées de manière assez similaire. Il m'embrassait sur le divan et me demandait de lui sucer la langue. Je prenais ensuite un bain et je me rasais. Il allait ensuite dans la chambre avec S.G., et ensuite avec moi.
12. Après la troisième rencontre, j'en ai parlé à ma cousine, qui avait 16 ou 17 ans, et je lui ai demandé si elle voulait venir avec moi la prochaine fois. Elle a accepté, et nous sommes allées ensemble au quatrième rendez-vous.
13. Comme d'habitude, il nous a demandé de prendre un bain et de nous raser. Je suis montée avec lui dans la chambre, il m'a fait un cunnilingus au cours du rapport, il faisait souvent cela. Ensuite, ma cousine est allée dans la chambre avec lui.
14. À la fin, il nous donna 1 000 \$ chacune, et nous a commandé un taxi. Lorsque nous sommes arrivées chez ma cousine, S.G. nous attendait et nous a demandé à toutes les deux de lui donner 300 \$. On lui a donné l'argent.

## Exhibit R-22: Declaration Madame 6

3

15. La dernière fois, j'y suis encore allée avec ma cousine. Il nous a donné des disques compacts, et on pouvait choisir des vêtements dans des grands sacs. On s'est assis sur le divan en bas et il nous a demandé de lui sucer la langue. On a chacune pris un bain et on s'est rasées.
16. Je suis montée dans la chambre avec lui d'abord, et ensuite ma cousine y a été. Quand ma cousine est sortie de la chambre, il m'a demandé de revenir dans la chambre une deuxième fois.
17. À la fin, il nous a donné l'argent et nous sommes reparties. S.G. m'attendait devant chez moi cette fois-là, et m'a encore demandé 300 \$. Je crois qu'elle avait une voiture rouge.
18. On m'a souvent recontactée après mais je n'y suis jamais retournée.

**Cadeaux et sommes d'argent**

19. J'ai reçu 1 000 \$ à chaque rencontre, et j'ai eu des disques compacts, de la lingerie et des vêtements en cadeau.

**Impact psychologique**

20. Je me rends compte seulement maintenant de l'ampleur des répercussions de cette expérience sur ma vie. J'avais vraiment l'impression qu'il avait du respect pour moi, il me disait toujours qu'il allait m'aider à aller plus loin dans la vie, à voyager, à me payer des études, mais il ne l'a jamais fait.
21. C'était dégueulasse, je me sentais toujours si mal quand je rentrais chez moi.
22. Je n'aime pas du tout repenser à cette période de ma vie, c'est extrêmement difficile pour moi. Je me sens terriblement coupable d'avoir entraîné ma cousine là-dedans.

**Incapacité d'agir**

23. Je ne connaissais pas son vrai nom. Je l'ai seulement appris récemment en lisant les articles qui sont parus dans les médias.
24. Je croyais qu'il n'était pas d'ici, et qu'il ne venait à Montréal que de temps en temps.

Exhibit R-22: Declaration Madame 6

4

25. Ces rencontres ont été traumatisantes, et elles ont eu un impact profond sur ma vie. Ce sont des souvenirs que j'ai enfouis pendant longtemps, et ça m'angoissait énormément d'y penser. J'ai essayé d'oublier.
26. Ce n'était pas concevable de porter plainte. S.G. m'avait convaincue du fait que ce n'était pas dans mon intérêt d'en parler de ça à qui que ce soit, même aux gens autour de moi. C'était très clair qu'il ne fallait pas le faire, et que j'étais impuissante face à lui.
27. C'est seulement beaucoup plus tard que je me suis rendu compte que ce qui s'était passé n'était pas correct. Je croyais que j'étais dans le tort, et que c'était de ma faute puisque j'avais accepté.
28. En lisant les articles, je me suis rendu compte de l'ampleur de ce qui c'était passé, et j'ai décidé de contacter Consumer Law Group.

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign  
  
 11/12/2023 2:17:19 PM EST

**MADAME #6**

Signé à MONTREAL,  
 ce 12 jour de Novembre 2023

**N°: 500-06-001225-230**

---

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #6**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

Exhibit R-23: Declaration Madame 7

1

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

S.N.

*Applicant*

-vs.-

ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.*Defendants*

<b>DÉCLARATION DE MADAME #7</b>
---------------------------------

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. À l'âge de 16 ans, donc en 1996, j'ai répondu à une annonce dans un journal qui indiquait "Homme d'affaires américain cherche compagnie", ou quelque chose de semblable.
2. Un homme qui s'appelait Raymond Poulet a répondu lorsque j'ai appelé le numéro inscrit dans l'annonce. Il m'a donné rendez-vous dans un restaurant à Montréal. Il est venu seul, et m'a demandé mon âge. Je lui ai dit que j'avais 16 ans.
3. M. Poulet m'a expliqué que Bob Adams (le pseudonyme utilisé par Robert Miller) était un homme d'affaires américain très riche, et que la rencontre avec lui se passerait à l'hôtel Queen Elizabeth à Montréal.

**Première rencontre avec Robert Miller**

4. Peu de temps après, Raymond Poulet m'a donné rendez-vous à l'hôtel Queen Elizabeth. À mon arrivée, j'ai été escortée par M. Poulet jusqu'à dans la chambre de M. Miller. C'était une suite au dernier étage dans laquelle il y

## Exhibit R-23: Declaration Madame 7

2

avait une grande pièce principale et une chambre à coucher qui se trouvait à droite en entrant.

5. Je me suis retrouvée seule avec M. Miller, et il m'a donné de l'alcool à boire. Il m'a demandé de prendre un bain dans la salle de bain adjacente à la chambre. À chacune des rencontres suivantes, j'ai dû aussi prendre un bain.
6. Il m'a montré des tests de dépistage d'ITS négatifs, et il a insisté à ce que le rapport sexuel soit non protégé. J'ai eu un rapport sexuel complet et non protégé avec lui au cours de cette première rencontre.
7. Avant que je reparte, il m'a donné une enveloppe avec environ 4 000 \$ à l'intérieur.
8. Je l'ai confronté au sujet de l'implication de Raymond Poulet et je lui ai dit que je préférerais ne pas avoir à passer par lui. Il m'a donné un numéro auquel je pouvais le joindre directement.
9. Lorsque je suis partie, M. Poulet m'a suivie dans le foyer de l'hôtel. Il m'a prise par le bras et m'a demandé de lui donner de l'argent. J'ai refusé, et je lui ai dit de me laisser tranquille et de ne pas me recontacter.

**Rencontres suivantes avec Robert Miller**

10. Après cette première rencontre, j'ai communiqué directement avec M. Miller.
11. J'ai récemment retrouvé le numéro auquel je l'appelais. C'était un numéro qui menait directement à une boîte vocale sur laquelle était enregistré un message qui disait quelque chose comme "Hi, you've reached Bob Adams" ou "You've reached Radio Man"; je ne me souviens plus du message exact. Je devais laisser un message, et il me rappelait à partir d'un numéro caché/privé.
12. Il me donnait toujours rendez-vous à l'hôtel Queen Elizabeth. Je l'ai rencontré plusieurs fois par an, de 1996 jusqu'à 2000 ou 2001. Les rapports sexuels étaient toujours non protégés, et je suis presque certaine qu'il m'a transmis plus d'une ITS.
13. Chaque fois que je le voyais, je me sentais complètement détruite et dégoûtée, et je tombais dans la drogue et l'alcool après chaque rencontre.

## Exhibit R-23: Declaration Madame 7

3

C'était une torture à chaque fois, et j'essayais d'y aller le moins souvent possible. Il était très grand, et j'ai été traumatisée dès la première rencontre.

14. Je pensais qu'il voulait m'aider; il me faisait toujours des promesses par rapport à l'avenir, il me disait qu'il allait payer mes études, mais je me sentais manipulée. J'ai retrouvé plusieurs passages dans mes journaux intimes de l'époque qui décrivent comment je me sentais toujours manipulée par lui, et qui démontrent à quel point ces rencontres me causaient du tort.
15. Je cachais tout à ma mère, mais elle voyait bien que j'allais très mal, et elle se rappelle d'avoir remarqué que j'avais souvent de nouveaux vêtements que je ne pourrais pas normalement me payer.

**Cadeaux et sommes d'argent**

16. Normalement, il me donnait environ 5 000 \$ par rencontre, et il me donnait toujours un peu plus d'argent à chaque fois. À deux reprises, il m'a donné 10 000 \$, lorsque j'allais partir en voyage.
17. Il m'a aussi donné un ordinateur portable (Compaq Pressario) et un téléphone cellulaire, les deux appareils étant de dernier cri à l'époque. Je crois me rappeler d'avoir aussi reçu une montre.
18. Il m'a dit qu'il était présentateur de radio aux États-Unis, et il me donnait des disques compacts.

**Contact avec d'autres jeunes filles**

19. Il me demandait d'apporter des amies avec moi, et je suis venue le voir avec une amie lorsque j'avais environ 18 ans. Elle avait un an de plus que moi, elle devait donc avoir environ 19 ans.
20. Nous avons eu un rapport sexuel tous les trois ensemble. Il comparait nos corps à haute voix. Éventuellement, cette amie a commencé à voir M. Miller seule, sans moi.
21. À une autre reprise, je suis venue avec une autre amie, mais cette amie n'a pas eu de rapport sexuel avec lui et est repartie sans recevoir d'argent.

**Dernières rencontres avec Robert Miller**

22. J'ai cessé de voir M. Miller de manière régulière vers 2000 ou 2001.
23. En 2004, je l'ai appelé pour prendre des nouvelles, et il m'a donné rendez-vous dans un entrepôt à Montréal. En entrant, il y avait une pièce principale avec une chambre adjacente, et connexe à ces pièces se trouvait un énorme entrepôt dans lequel il y avait des vêtements et des chaussures. Il m'a donné un panier d'épicerie et m'a dit de prendre ce que je voulais, et j'ai rempli deux gros sacs de sport. C'étaient des vêtements de fausse marque. Il m'a même donné des vêtements pour enfant.
24. Il m'a embrassé et m'a touché le corps mais je lui ai dit que je n'étais pas à l'aise d'avoir un rapport sexuel avec lui. J'étais en couple et j'avais un enfant. Je crois qu'il ne m'a pas donné d'argent durant cette rencontre.
25. Peu après, j'ai parlé de M. Miller à une amie, et elle a voulu venir le voir avec moi. J'en ai parlé à M. Miller, et il nous a donné rendez-vous chez lui à Westmount. Il nous a donné de l'alcool, il m'a embrassée et a touché à nos corps, mais ni moi ni mon amie voulions avoir un rapport sexuel complet avec lui. Il était clairement fâché, et à notre départ, il nous a donné deux enveloppes contenant beaucoup moins d'argent que d'habitude. C'est la dernière fois que je l'ai vu.

### **Impact psychologique**

26. Après notre dernière rencontre, j'ai compris que la seule chose qui l'avait toujours intéressé était de profiter de moi comme un objet pour assouvir ses besoins et qu'il n'avait jamais réellement voulu m'aider comme il le prétendait.
27. Je n'allais pas bien quand j'ai rencontré M. Miller, j'étais vulnérable, et il en a profité. J'en garderai toujours de profondes séquelles. J'ai eu un diagnostic de stress post-traumatique en 2005.
28. Ma relation avec M. Miller m'a amenée à consommer beaucoup d'alcool et de drogue pour m'aider à oublier ce qui m'était arrivé.
29. En 1992, à l'âge de 12 ans, j'avais révélé à la police que je me faisais abuser par le conjoint de ma mère. J'ai vu une psychologue à travers l'IVAC à partir de 1994, et en 1996 ou 1997, donc lorsque j'avais 16 ou 17 ans, cette

## Exhibit R-23: Declaration Madame 7

5

psychologue avait inscrit à mon dossier que je fréquentais un homme âgé (Miller) et qu'elle était très inquiète pour moi.

30. J'ai contracté le VPH (virus du papillome humain) à l'époque où je fréquentais Miller, et je suis certaine que c'est lui qui me l'a transmis. À l'âge de 19 ans, j'ai dû subir une horrible opération au cours de laquelle on m'a enlevé une partie du col de l'utérus afin d'enlever des cellules précancéreuses causées par le VPH. J'ai dû être suivie médicalement de très près pendant des années, et je devais faire des tests pap très fréquemment. En plus de cette opération extrêmement douloureuse, j'ai vécu beaucoup d'anxiété par rapport aux conséquences potentielles de cette ITS. Les séquelles de l'opération et tous les suivis médicaux m'ont aussi occasionné beaucoup de stress.

**Incapacité d'agir**

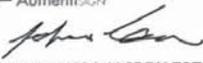
31. Il avait trop de pouvoir, j'avais l'impression d'être impuissante face à lui.
32. J'ai eu un diagnostic de stress post-traumatique en 2005. Je n'aurais jamais eu la force de faire face à un procès ou même de porter plainte.
33. J'avais peur de lui, il était si riche et puissant, et je savais qu'il avait les moyens de faire ce qu'il voulait.
34. J'ai essayé d'oublier et d'enterrer tout ça le plus loin possible, et je vis encore des séquelles de ces expériences aujourd'hui. L'idée de m'affronter à lui me cause énormément de stress, même dans le contexte du recours collectif. J'ai énormément de souvenirs effacés de cette période, c'est très difficile pour moi d'essayer de replonger dans tout cela.
35. Je ne connaissais pas son identité. J'ai seulement connu son vrai nom l'été passé quand j'ai vu sa figure dans un article qui portait sur les hommes les plus riches du Canada, ou quelque chose de semblable.
36. La dernière fois que je l'ai vu, je n'ai pas voulu avoir de rapport sexuel avec lui, et il s'était fâché contre moi. Par la suite, il avait parlé contre moi à un riche homme d'affaires qui était dans son réseau et qui était mon voisin à l'époque. Cet homme m'en avait parlé, et ça m'avait énormément troublée. J'ai eu très peur, j'avais l'impression qu'il me montrait à quel point il était puissant. J'étais seule avec mon enfant de deux ans, et c'est à ce moment-là que j'ai eu un diagnostic de stress post-traumatique.

Exhibit R-23: Declaration Madame 7

6

37. J'ai eu très peur quand j'ai su récemment qu'il essayait de contacter d'autres filles qui l'avaient fréquenté de la même manière que moi après l'annonce du recours collectif.
38. J'ai pris connaissance du fait que d'autres femmes avaient vécu la même chose quand le reportage est sorti, et j'ai décidé de contacter Consumer Law Group.

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign  
  
11/12/2023 3:11:25 PM EST

---

**MADAME #7**

Signé à Montreal,  
ce 12 jour de Novembre 2023

---

(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL

---

S.N.

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**  
*Defendants*

---

**DÉCLARATION DE MADAME #7**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

Exhibit R-24: Declaration Madame 8

1

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURT

PROVINCE OF QUEBEC

DISTRICT OF MONTREAL

S.N.

NO: 500-06-001225-230

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #8**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. À l'âge de 16 ou 17 ans, c'est-à-dire en 1999 ou 2000, j'ai eu une conversation avec une fille de mon école secondaire. Au cours de la conversation, elle m'a parlé d'une fille nommée S.G. qui allait voir un homme très riche qui lui donnait des cadeaux et de l'argent.
2. Je venais de me séparer de mon copain et je ne me sentais pas prête à y aller, mais j'en ai parlé à ma cousine. Puisque ma cousine était intéressée à en savoir davantage, j'ai donné son numéro à mon amie qui l'a remis à S.G., et S.G. a pris contact avec ma cousine pour fixer le premier rendez-vous.
3. Ma cousine est revenue de ce premier rendez-vous avec des cadeaux et de l'argent. Je me suis décidée à y aller avec elle, et nous avons dit à S.G. d'organiser un rendez-vous pour qu'on puisse aller voir "Bob" ensemble.
4. S.G. savait que j'allais à l'école secondaire, et donc que j'avais moins de 18 ans.

**Rencontres avec Robert Miller**

5. C'était toujours S.G. qui organisait les rencontres, nous ne prenions jamais contact avec Robert Miller lui-même. Une voiture venait nous chercher chez ma cousine et nous reconduisait jusqu'à une grande maison à Montréal. J'y suis allée deux fois.
6. Lorsqu'on arrivait, on parlait un peu avec lui, il nous posait des questions sur nos vies, et on pouvait choisir environ 10-13 disques compacts et du linge. Il nous demandait toujours d'essayer le linge devant lui.
7. Ensuite, il nous demandait de nous laver dans une salle de bain tout près de la chambre, et de nous raser. Ma cousine se lavait d'abord, et allait dans la chambre avec lui pendant que je prenais mon bain.
8. Ensuite, c'était à mon tour. Il voyait bien que j'avais peur et que je ne savais pas quoi faire, et il me disait que ce serait rapide, que ça allait bien se passer. Lorsqu'on s'embrassait, il me demandait de lui sucer la langue. Les rapports n'étaient jamais protégés.
9. L'une des deux fois, il a demandé à ma cousine de revenir dans la chambre une deuxième fois, après moi.

#### **Cadeaux et sommes d'argent**

10. À la fin, il nous donnait chacune une enveloppe qui contenait 1000\$. S.G. venait nous rejoindre après, près de chez nous, et on lui donnait 300\$.
11. Elle nous avertissait de ne pas dire à "Bob" qu'elle nous demandait de l'argent, et que s'il le savait, il nous en donnerait moins.
12. J'ai reçu de l'argent, des vêtements, et des disques compacts.

#### **Impact psychologique**

13. Je n'avais eu des rapports sexuels qu'avec une seule personne avant ma première rencontre avec Robert Miller, c'est-à-dire avec mon premier copain de qui je venais de me séparer.

## Exhibit R-24: Declaration Madame 8

3

14. Ces rencontres ont eu un impact profond sur ma vie. Je sentais que c'était un énorme secret que je devais cacher à tout le monde, et c'est devenu un lourd fardeau à porter. Je le cachais à mes parents, et j'avais très peur que ça se sache à l'école.
15. J'ai cessé d'aller à l'école peu de temps après, et mon estime de moi-même a été fortement affectée. Je me sentais dégueulasse, mais en même temps je voulais les cadeaux.
16. Je me souviens de comment j'étais habillée la première fois, comment je me suis sentie quand il me regardait me déshabiller. Pendant très longtemps après, j'ai senti le besoin de garder les lumières éteintes lorsque j'avais un rapport intime avec quelqu'un.
17. Ça me revient beaucoup ces temps-ci. Après les rencontres avec Robert Miller, j'ai tenté d'aller consulter une psychologue dans un CLSC, mais ma carte d'assurance maladie était expirée et je n'ai pas réessayé de consulter après cette première tentative.

**Incapacité d'agir**

18. Je ne connaissais pas son vrai nom. Je l'ai seulement appris lorsque j'ai vu le reportage sur *Enquête* dernièrement. Je croyais qu'il vivait aux États-Unis.
19. C'est seulement en écoutant le reportage que j'ai pu faire le lien entre ce qui c'était passé avec "Bob" et beaucoup des problèmes que j'ai eus dans ma vie, des séquelles que j'ai vécues après mes rencontres avec lui.
20. Je n'avais jamais même songé à porter plainte parce que je me sentais coupable, j'avais l'impression que c'était de ma faute.
21. Devoir replonger là dedans, ça réveille beaucoup d'anxiété, et j'ai de la difficulté à dormir depuis que j'ai vu le reportage.
22. Je ne voulais pas que les gens autour de moi soient au courant de ce qui c'était passé, et donc je n'en ai jamais parlé à mes parents, et aux gens autour de moi. J'ai toujours caché ce secret et ça m'angoissait énormément d'y penser.

Exhibit R-24: Declaration Madame 8

4

23. Je ressentais énormément de honte et de gêne. J'ai essayé de tout oublier, de refouler ces souvenirs. Ça me cause énormément de stress d'y repenser.

24. En prenant connaissance du recours collectif, j'ai su que d'autres femmes avaient décidé d'agir, et j'ai pu voir la situation d'un autre point de vue. J'ai décidé de contacter Consumer Law Group.

ET J'AI SIGNÉ

A digital signature block from Authentisign. It features a stylized signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. Above the signature, the word "Authentisign" is written in a small, light grey font. Below the signature, the date and time "11/12/2023 2:06:14 PM EST" are printed in a small, black font.

Authentisign  
11/12/2023 2:06:14 PM EST

---

**MADAME #8**Signé à Montreal,ce 12 jour de Novembre 2023

N°: 500-06-001225-230

---

(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL

---

S.N.

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**  
*Defendants*

---

**DÉCLARATION DE MADAME #8**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

Exhibit R-26: Declaration Madame 10

1

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

S.N.

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #10**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'avais 16 ans quand j'ai rencontré M. Miller au mois de janvier 1998. Une de mes amies (E.L.), qui était plus jeune que moi, le fréquentait déjà. J'avais vu qu'elle avait plein de nouveaux vêtements et beaucoup d'argent, et je lui avais posé des questions. Elle m'a parlé d'un homme qu'elle appelait "Bob", et m'a proposé d'aller le voir avec elle.

**Première rencontre avec Robert Miller**

2. Nous nous sommes rendues à l'hôtel Queen Elizabeth pour le rendez-vous, et nous sommes montées à la chambre d'un homme qui s'appelait Raymond Poulet. Il m'a fait signer une déclaration qui stipulait que je n'avais pas d'ITS, et il m'a expliqué comment ça allait fonctionner avec "Bob".
3. Après, nous sommes passées à la chambre de "Bob".
4. "Bob" a ouvert une bouteille de mousseux, et nous en a servi. On a discuté un peu. Il nous a dit qu'il était propriétaire d'une chaîne de radio aux États-Unis. Il se vantait du fait qu'il avait lancé la carrière de mannequin d'une fille qu'il connaissait, et m'a dit qu'il pourrait faire la même chose pour moi. Je ne me rappelle plus de son nom mais c'était une mannequin célèbre

à l'époque. Il y avait plein de disques compacts dans la suite, et j'ai pu en choisir quelques-uns.

5. Il m'a demandé mon âge directement, et je lui ai dit.
6. Ensuite, il m'a embrassée et a embrassé mon amie. Il voulait sucer ma langue, c'était étrange. J'avais un peu peur parce que j'avais des cicatrices visibles et ça me rendait anxieuse, mais il m'avait rassurée et m'avait dit que ce n'était pas grave.
7. Je suis allée prendre un bain avec mon amie, et "Bob" est allé se laver dans une autre salle de bains. Il nous a dit qu'il fallait mettre du bain moussant dans le bain et qu'il fallait qu'on se lave très bien.
8. Ensuite, nous sommes allées le rejoindre dans la chambre. Il nous a caressé et nous a demandé de nous toucher l'une et l'autre. Il nous a fait un cunnilingus, et ensuite il y a eu pénétration complète avec moi. Il a éjaculé à l'intérieur de moi et le rapport a été non protégé.
9. Après, nous sommes allées nous laver encore une fois.
10. Ensuite, il nous a donné une enveloppe blanche chaque. Il y avait 2 500 \$ à l'intérieur.

#### **Rencontres suivantes avec Robert Miller**

11. Je l'ai vu quelques fois de plus avec E.L. et puis j'ai commencé à le voir seule.
12. Toutes les rencontres se déroulaient de la même manière, suivant la même formule qu'à la première fois. Je l'ai vu à l'hôtel Queen Elizabeth, à l'hôtel Intercontinental et dans une maison à Westmount.
13. Je l'ai vu jusqu'à mes 18 ou 19 ans. Au début, je le voyais souvent, environ une fois par mois. Après, les rencontres ont commencé à s'espacer de plus en plus. Donc, environ 15-20 fois au total.

#### **Cadeaux et sommes d'argent**

14. Je recevais toujours 2 500 \$ pour les rencontres.

Exhibit R-26: Declaration Madame 10

3

15. Il m'a donné un cellulaire Nokia lors de la première rencontre. J'ai aussi reçu des disques compacts, une radio, de la lingerie de Victoria's Secret, une chaîne en or avec un cœur et une montre de marque Raymond Weil en or avec un bracelet de cuir noir. Un jour, j'ai rencontré une fille et j'ai vu qu'elle avait la même chaîne en or avec le cœur, et on s'était parlé du fait qu'on voyait toutes les deux "Bob".

### **Impact psychologique**

16. Je n'avais presque pas eu de relations sexuelles avant de le rencontrer. Ça m'a vraiment traumatisé, et ça a eu un effet profond sur mes relations par la suite. Une fois, je me suis sentie mal à l'aise pendant qu'il me faisait un cunnilingus et j'ai tenté de le repousser. Il m'a ignoré et a continué. J'ai un blocage depuis, ces souvenirs me reviennent toujours si j'ai un rapport de sexe oral.

17. Je buvais beaucoup, et je consommais beaucoup de drogues. Je n'étais pas vraiment là.

18. J'étais dans un état de déni, c'est comme si je refoulais tout ça, je n'arrivais pas à y faire face.

19. Ça m'a causé énormément d'anxiété.

20. Ça a toujours été très difficile pour moi de faire confiance aux gens par la suite.

21. J'ai ressenti beaucoup de honte, et ça a entraîné des problèmes d'estime de moi.

22. Ma mère a appris ce qui se passait, et ça a créé énormément de problèmes pour moi.

23. Je pense que ma vie aurait été très différente si je ne l'avais pas rencontré.

24. Quand l'histoire est sortie dans les médias, tous mes souvenirs et toutes mes émotions sont remontés. Je suis allée faire une déposition à la police. Ça a été très difficile de replonger là-dedans.

**Incapacité d'agir**

25. Je ne connaissais pas son vrai nom, je ne l'ai appris que récemment quand je l'ai vu dans l'actualité. Je pensais qu'il était américain et qu'il venait ici seulement en voyage. Mon amie m'a appelé pour me dire qu'il y avait des articles et un reportage dans lesquels d'autres victimes parlaient de leur histoire.
26. J'avais honte, je n'en ai pas parlé aux gens autour de moi. J'avais peur du jugement des autres.
27. Je n'avais jamais pensé à porter plainte avant de voir l'histoire dans les médias récemment. J'avais accepté l'argent, donc je ne croyais pas qu'il y avait même possibilité de porter plainte. Je me blâmais, je me disais que j'y étais allée de mon propre gré.
28. J'étais tellement naïve, mais il a abusé de ma naïveté.
29. J'ai un enfant et j'ai peur de l'impact possible de ce processus sur elle.

ET J'AI SIGNÉ

An Authentisign signature verification stamp. It features a black rectangular box containing a handwritten signature in blue ink. Above the box, the word "Authentisign" is printed in a small font. Below the box, the date and time "11/16/2023 7:25:30 PM EST" are printed.

---

**MADAME #10**

Signé à Montréal,  
ce 16 jour de NOVEMBRE 2023

N°: 500-06-001225-230

---

(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL

---

S.N.

*Applicant*

-vs.-

ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants*

---

DÉCLARATION DE MADAME #10

---

ORIGINALE

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

BC 4013

---

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.***Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #11**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'ai fait la connaissance de "Bob" par l'entremise d'une fille qui s'appelait S.G, qui connaissait une de mes amies. La première fois, j'y suis allée avec une amie. C'était en 2001 ou 2002 et j'avais 16 ou 17 ans.
2. S.G. nous avait parlé de "Bob", et puis elle a organisé un rendez-vous avec lui. Elle est venue nous chercher en voiture et nous a reconduites jusqu'à une maison sur la rue Olivier.
3. S.G. savait que j'avais moins de 18 ans.

**Rencontres avec Robert Miller**

4. Les rencontres se passaient toujours de la même manière. On rentrait, on parlait avec lui dans le salon, et il nous offrait du Baileys.
5. Il nous posait des questions sur nos vies, sur l'école, il aimait savoir ce qu'on faisait de nos journées. Il aimait le fait qu'on aille à l'école, puisqu'il voulait des "bonnes petites filles". Il savait que je venais de finir l'école secondaire.

6. S.G. nous avait prévenu de surtout rien ne dire si on décidait de faire d'autre travail d'escorte. Je connaissais beaucoup de filles qui voyaient aussi "Bob". Il y avait deux filles dans mon école qui avaient le même rôle que S.G.
7. Quand on arrivait chez "Bob", il nous donnait des vêtements en cadeau et nous demandait de les essayer devant lui.
8. Ensuite, on prenait un bain dans une salle de bains qui se trouvait en face de la chambre à coucher, et il fallait qu'on se rase au complet.
9. On rentrait toujours à deux dans la chambre à coucher. Ça nous encouragerait un peu d'être ensemble.
10. Il utilisait parfois des vibrateurs, il aimait qu'on les utilise nous-mêmes et aimait nous regarder.
11. Ensuite, on avait un rapport sexuel non protégé avec lui, chacune à notre tour.
12. Après, on retournait se laver.
13. À la fin, il nous donnait à chacune une enveloppe d'argent. S.G. ou Audrey, une autre fille qui organisait parfois les rendez-vous, prenaient un pourcentage de ce qu'il y avait dedans, mais il restait quand même toujours au moins 1 500 \$, et parfois même plus vers la fin de mes rencontres avec lui.
14. J'ai vu "Bob" entre 15 et 30 fois, c'est difficile de me rappeler du nombre exact.

### **Cadeaux et sommes d'argent**

15. Je recevais normalement environ 1 500 \$ à chaque rencontre.
16. Il nous faisait parfois cadeau de bijoux qu'il sortait d'une boîte qui était rangée dans un tiroir.
17. Dans les dernières années, il y avait aussi souvent des cadeaux en bas, au sous-sol. On repartait avec des sacs de hockey avec des vêtements, des disques compacts, de la lingerie Victoria's Secret.

Exhibit R-27: Declaration Madame 11

18. Parfois, on pouvait manger à la maison. C'était des repas préparés par un traiteur, du homard, des fruits de mer, et d'autres plats. Il nous donnait parfois des sacs de plats congelés à rapporter chez nous.
19. J'ai cessé de voir "Bob" après la naissance de mon fils.

### **Dernières années et enquête**

20. Aux alentours de 2006, j'avais été contactée par des policiers qui m'avaient demandé de faire une déclaration. Ils voulaient énormément de détails et d'informations. Je pleurais en écrivant, c'était très intense. Je n'ai pas eu de nouvelles, et il n'y a eu aucune suite à cette enquête.
21. Plusieurs années plus tard, j'ai été contactée dans le cadre de son divorce par l'avocate de sa femme, et j'ai été la rencontrer pour faire une déclaration.
22. Peu après, j'ai été contactée par S.G, qui m'avait dit que "Bob" voulait me parler. J'étais allée le rencontrer dans un appartement vers Côte-Sainte-Catherine. Nous n'avons pas eu de rapport sexuel, mais il m'avait donné de l'argent, des cadeaux et des vêtements pour mon fils.
23. J'avais des problèmes d'argent à cette époque, et il m'avait dit qu'il m'aiderait si j'acceptais de ne rien révéler à propos de notre relation. Il y avait une caméra sur un trépied, et je ne suis pas certaine, mais c'est possible qu'il m'ait filmée. Il m'avait fait jurer que je ne dirais rien et que je promettais de ne pas me présenter en cour. Il avait vu une liste des noms des filles qui avaient été contactées en lien avec son divorce, et m'avait donné au moins 5 000 \$ pour que je ne dise rien. Je n'avais pas été revoir l'avocate de sa femme après cela.

### **Rencontres avec le médecin**

24. Suite à cela, j'avais gardé contact avec S.G. En 2015, je lui avais parlé du fait que j'avais fait plusieurs fausses couches. J'avais déjà eu un enfant beaucoup plus tôt, mais je n'arrivais plus à tomber enceinte de nouveau. S.G. était venue chez moi, et m'avait dit que "Bob" m'aiderait. S.G. était en contact avec "Joseph", qui travaillait pour "Bob", et je crois que c'est lui qui avait dit à "Bob" que j'avais besoin de voir un médecin. Ils ont organisé un rendez-vous pour moi chez un médecin à Westmount. C'était le médecin qui s'occupait des filles qui fréquentaient "Bob". Le médecin avait fait beaucoup de tests, et il m'a aidé à

Exhibit R-27: Declaration Madame 11

mener ma prochaine grossesse à terme. C'est "Bob qui a payé les frais de ces rencontres avec le médecin.

25. Je suis encore en contact avec S.G. Elle ne sait pas que je suis impliquée dans ce processus de recours collectif.

### **Impact psychologique**

26. Mes années de contact avec "Bob" m'ont causé énormément de stress. Je n'avais pas idée du nombre de jeunes filles qu'il voyait au début, mais quand j'ai compris, ça m'a fait peur.

27. Je voulais l'argent, mais c'était très difficile de tolérer les rencontres. Je me rappelle du fait que je tenais la main de mon amie pendant les rapports sexuels. On avait besoin de se soutenir. Souvent, je pleurais même un petit peu.

28. Ça m'a énormément affectée, et ça a changé le cours de ma vie. Ça n'a pas été facile de travailler ailleurs après. Je retournais le voir, mais j'avais toujours peur de ce qui allait se passer. Il nous disait que si on venait avec une nouvelle fille, on pourrait revenir le voir plus vite. Sinon, c'était difficile d'avoir un rendez-vous avec lui.

29. J'ai commencé à danser dans les bars de danseuses nues.

30. Le père de mon fils était proxénète, et je suis restée avec lui jusqu'à ce que mon fils ait 2 ans.

31. Éventuellement, je suis partie de Montréal parce que je ne n'en pouvais plus de toujours rencontrer d'autres personnes qui étaient impliquées dans le réseau de "Bob".

32. Tout ça est resté à l'intérieur de moi. Ça a énormément affecté mon estime de moi.

### **Incapacité d'agir**

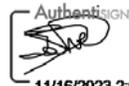
33. Quand j'ai su que l'enquête policière avait abouti à rien, ça m'a énormément découragé. Ça m'a donné l'impression qu'on m'avait interrogée pour rien, que

Exhibit R-27: Declaration Madame 11

j'avais replongé dans tout ça pour rien. Ça a été très douloureux.

34. C'était très difficile d'y repenser, je voulais oublier ce qui m'était arrivé. Je ne voulais pas rouvrir une porte que j'avais essayé de fermer.
35. J'avais peur, je savais à quel point il était puissant, qu'il avait énormément de contrôle.
36. Je savais aussi que le père d'une des filles qui recrutait des filles pour "Bob" et qui était l'amie de S.G. faisait partie des Hell's Angels. Elle s'appelait Audrey. Un jour, son copain avait tiré une balle de fusil sur la voiture de mon beau-frère. Je n'étais pas là, et ça n'avait rien à voir avec moi, mais ça m'a fait énormément peur.
37. Je ne connaissais pas son vrai nom avant l'enquête policière de 2006.
38. J'ai pris connaissance du recours collectif à travers les journalistes qui m'avaient contactée dans le cadre du reportage pour *Enquête*, et j'ai décidé de contacter Consumer Law Group.

ET J'AI SIGNÉ



11/16/2023 2:09:46 PM EST

**MADAME #11**

Signé à montreal,

ce 16 jour de NOVEMBRE 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #11**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

Exhibit R-28: Declaration Madame 12

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURT

PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

S.N.

NO: 500-06-001225-230

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**

*Defendants*

## DÉCLARATION DE MADAME #12

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

### **Prise de contact initiale**

1. En août 2001, j'ai rencontré S.G. au cégep Édouard Montpetit à Longueuil. Je commençais tout juste le cégep, et je venais d'avoir 17 ans. Elle m'a proposé de rencontrer "Bob" après m'avoir expliqué que c'était un homme d'affaires très riche, qui allait me donner beaucoup de cadeaux et d'argent. Elle m'a aussi dit que j'allais devoir lui remettre une part de l'argent après chaque rencontre.
2. J'étais encore vierge, et ça m'angoissait de penser que ma première fois serait avec un homme beaucoup plus âgé, et j'ai refusé l'offre. Par contre, quelques semaines plus tard, j'ai eu ma première expérience sexuelle avec un garçon de mon âge et j'ai repensé à l'offre de S.G. Je lui ai finalement dit que je serais prête à rencontrer "Bob".
3. Elle m'a expliqué comment ça allait se passer, et m'a demandé si j'avais une amie qui voudrait venir avec moi.

### **Premières rencontres avec Robert Miller**

4. En septembre 2001 je suis allée rencontrer “Bob” pour la première fois avec une amie (A. L.) alors que j’avais 17 ans. Nous nous sommes rendues à l’hôtel Queen Elizabeth avec S.G. et une autre fille qui s’appelait Audrey.
5. Nous sommes montées dans la suite, où “Bob” nous a accueillies en compagnie d’un homme qui s’appelait Joseph. Rien ne s’est passé en matière de contact sexuel cette fois-là, ce n’était que pour voir si on plaisait à “Bob”. Il nous a offert de l’alcool à boire, et nous avons discuté un peu.
6. Je l’ai revu plus tard la même semaine, en compagnie de mes amies J.T. et A.L, et cette fois-là j’ai eu un rapport sexuel complet avec lui. Je me rappelle du fait que je ne me sentais pas bien au cours de cette rencontre.

### **Rencontres suivantes avec Robert Miller**

7. C’était toujours pareil quand j’allais le voir. Il y avait toujours une autre fille avec moi. On prenait un verre, souvent un cocktail, et puis on jasait, il nous posait des questions sur nos vies, sur l’école. Ensuite, on essayait des vêtements, on regardait les catalogues de lingerie Victoria’s Secret dans lesquels on pouvait choisir des choses à commander.
8. Ensuite, il nous demandait de prendre un bain. Il y avait plein de produits, on pouvait se servir à volonté.
9. Ensuite, on allait le voir dans la chambre, une à la fois. Il nous donnait souvent une menthe pour qu’on ait l’haleine fraîche. Il utilisait une espèce de vibreur, et du lubrifiant.
10. Ça ne durait jamais très longtemps, mais je me rappelle du fait qu’il était écrasant, je me sentais étouffée sous lui.
11. C’était toujours des rapports non protégés. J’ai eu très peur par la suite, je me sentais irresponsable de faire ça et de prendre ce risque.
12. À la fin, il nous donnait chacune une enveloppe qui contenait 1 500 \$. S.G. et Audrey nous demandaient toujours une part, environ 25% ou plus. Mes parents ne me donnaient pas vraiment d’argent, et donc c’était vraiment alléchant pour moi de pouvoir toucher cette somme.

## Exhibit R-28: Declaration Madame 12

13. Au début, c'était toujours S.G. qui organisait les rencontres, mais éventuellement "Bob" nous a donné des cellulaires et après les 4 ou 5 premières rencontres, il me contactait directement sur mon cellulaire. À partir de ce moment-là, je n'étais plus obligée de donner de l'argent à S.G. Quand j'ai dit à "Bob" que S.G. et Audrey nous prenaient de l'argent, il s'était fâché, il n'aimait pas qu'elles fassent ça.

**Rencontres à la maison sur la rue Olivier et à l'entrepôt**

14. Après quelques rencontres à l'hôtel Queen Elizabeth, j'ai commencé à le voir dans la maison à Westmount, sur la rue Olivier. C'était le même principe qu'à l'hôtel, on arrivait et il nous donnait à boire et nous donnait des cadeaux. On pouvait manger aussi, il y avait des plats congelés de bonne qualité, souvent avec des fruits de mer.

15. Après les cadeaux, on prenait un bain, et puis on avait un rapport sexuel avec lui dans une chambre.

16. Je l'ai vu un minimum de 10 fois, sûrement plus, sur une période de 2 à 3 ans.

17. Certaines des rencontres se sont passées à son entrepôt dans l'ouest de l'île. On arrivait à la maison et il nous conduisait jusqu'à l'entrepôt. Les dernières fois, je me rendais directement à l'entrepôt par mes propres moyens. C'était comme un paradis pour une jeune fille, il y avait plein de vêtements, de manteaux, d'accessoires. Il nous donnait un sac de hockey et on pouvait mettre tout ce qu'on voulait dedans. Il y avait une salle de bain et une chambre à coucher là aussi, et c'était toujours la même chose qu'à l'hôtel et qu'à la maison.

18. Plus on le voyait, plus il nous demandait de lui présenter d'autres jeunes filles. On se sentait obligées, on savait que si on ne le faisait pas, il perdrait intérêt en nous.

**Cadeaux et sommes d'argent**

19. Il nous donnait des bijoux, des fausses sacoches Louis Vuitton et autres marques de prestige, des vêtements griffés. On pouvait aussi choisir des disques compacts. À la maison, il descendait normalement chercher des cadeaux au sous-sol, mais il y en avait aussi dans un grand placard en haut.

Exhibit R-28: Declaration Madame 12

20. Pour ma fête de 18 ans, "Bob" m'avait payé une chambre d'hôtel au Sheraton pour que je puisse fêter avec mes amies. Il savait que c'était ma fête de 18 ans.

21. Je recevais 1 500 \$ à chaque rencontre.

### **Dernière rencontre avec Robert Miller**

22. La dernière fois que je m'étais rendue à l'entrepôt, il s'était fâché contre moi parce qu'il connaissait déjà l'amie avec qui j'étais venue. Il n'avait pas couché avec moi cette fois-là, et à la fin, je lui avais demandé pourquoi il ne voulait pas me donner d'argent, puisque parfois il couchait seulement avec une des deux filles présentes, mais nous donnait tout de même une enveloppe chacune.

23. Je m'étais fâchée contre lui à mon tour parce qu'il avait donné une enveloppe à mon amie qui, cette fois-là, avait eu un rapport sexuel avec lui, mais avait refusé de m'en donner une à moi. En réponse, il avait dit quelque chose comme "money, money, it's all you want".

24. Cette journée-là, il m'avait donné une poupée "Bob". C'était une poupée à son image, qui, lorsqu'on appuyait sur un bouton, disait "you're wonderful" et d'autres choses qu'il nous disait souvent lui-même. Je l'avais jetée dans le stationnement en partant. Je ne l'ai pas revu après cette rencontre, sauf lorsqu'il m'a contacté à propos de l'enquête, beaucoup plus tard.

### **Enquête**

25. En 2010, je l'ai revu parce qu'il voulait savoir si j'avais parlé à la police. S.G. m'avait contactée sur Messenger pour organiser un rendez-vous avec "Bob", et j'y suis allée avec deux autres amies qui avaient aussi vu "Bob" lorsqu'elles étaient plus jeunes.

26. Une enquête criminelle avait été lancée, et il essayait de contacter toutes les filles pour les faire taire. La police ne m'avait jamais contactée, mais mes amies, oui. Elles n'avaient rien dit, parce que des policiers s'étaient présentés chez elles soudainement, et elles avaient eu l'impression d'avoir été interrogées comme si elles avaient fait quelque chose de criminel.

## Exhibit R-28: Declaration Madame 12

27. "Bob" les avait remerciées, et il nous avait donné des cadeaux, des vêtements pour nos enfants, et une enveloppe de 2 500 \$ chacune. Il m'avait donné des billets pour Bryan Adams, qui était une connaissance à "Bob". Bryan Adams avait fait un concert pour Future Electronics, et la fille adoptive de "Bob" avait même chanté avec lui.
28. "Bob" se considérait comme étant une victime dans cette affaire d'enquête, et il avait réussi à nous convaincre que c'en était le cas.

**Impact psychologique**

29. Je me suis rendu compte seulement plus tard à quel point ça m'a traumatisé. J'avais envie d'y retourner à cause des cadeaux et de l'argent, mais ça m'a énormément affectée.
30. Il nous promettait toujours plein de choses, il nous donnait toujours une raison de revenir, par exemple avec les commandes de Victoria's Secret. Tout cet argent et ces cadeaux, c'était quelque chose de tellement inaccessible qu'on pouvait avoir si facilement avec lui. C'est comme un homme qui offre des bonbons aux enfants pour les kidnapper.
31. Une des grandes conséquences que ça a eu dans ma vie c'est mon rapport à l'argent. J'ai fait des choses que je n'aurais jamais faites si je n'avais pas rencontré "Bob". Après mes rencontres avec "Bob", j'ai dansé dans des bars de danseuses nues, et j'ai reçu de l'argent en échange de faveurs sexuelles de la part d'autres hommes.
32. J'ai aussi eu des emplois plutôt normaux, mais je n'arrivais pas à m'y habituer, et je faisais toujours quelque chose à côté pour avoir plus d'argent, comme danser.
33. J'ai cessé d'aller au cégep.
34. Ça a aussi causé beaucoup de conflits entre mes parents et moi. Ma mère avait appelé la police après avoir trouvé 1 000 \$ dans ma chambre quand j'avais encore 17 ans. Au poste de police, je n'avais pas dit la vérité au complet, j'avais dit que c'était au Sheraton, pas au Queen Elizabeth car j'avais peur qu'il se fasse arrêter par ma faute.

35. J'ai eu des relations avec des hommes beaucoup plus âgés que moi. Je pense que ça a énormément affecté ma vie amoureuse. J'ai eu plusieurs relations toxiques. Je n'ai jamais eu de relation stable, ça a toujours été compliqué.
36. J'ai vraiment seulement compris tout ça en voyant le reportage, récemment. J'avais refoulé tout ça en quelque sorte, je me l'étais caché à moi-même. J'ai l'impression que mon rapport avec "Bob" m'a corrompue en quelque sorte, comme si ça m'avait montré que c'était seulement comme ça que je pouvais avancer dans la vie, en utilisant mon corps. J'ai aussi souffert d'un manque d'estime de moi-même pendant des années et d'une culpabilité par rapport au fait de lui avoir présenté d'autres filles.

### **Incapacité d'agir**

37. Je n'avais pas vraiment conscience du fait que ce qui c'était passé était illégal, ni de l'ampleur de toutes les conséquences sur ma vie qu'a eu cet épisode.
38. Quand j'avais 17 ans, mes parents m'avaient emmenée au poste de police à Brossard après avoir trouvé l'argent dans ma chambre. J'avais eu peur et j'avais dit que c'était au Sheraton au lieu d'à l'hôtel Queen Elizabeth, mais rien n'avait découlé de cette visite au poste.
39. Il m'avait vraiment manipulée et m'avait convaincu qu'il n'avait rien fait de mal, et qu'il était une bonne personne.
40. Je ne connaissais pas son vrai nom, ni qu'il était propriétaire de Future Electronics. J'ai seulement appris son nom lorsque j'ai su qu'il y avait une enquête en 2009.
41. C'est quelque chose qui s'est passé il y a si longtemps, c'est comme si ce n'était pas envisageable de porter plainte après toutes ces années.
42. Quand j'ai vu le reportage récemment, il y a quelque chose qui a cliqué; je me suis enfin rendu compte de l'impact qu'a eue ma relation avec Miller sur ma vie. En voyant qu'il y avait d'autres filles qui avaient vécu la même chose, j'ai réalisé que c'était pareil pour moi, que ça m'avait aussi laissé beaucoup de séquelles.

43. Ça m'a donné l'élan de me joindre au recours collectif, et j'ai pris contact avec Consumer Law Group.

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign  
  
11/19/2023 2:52:40 PM EST

**MADAME #12**

Carignan

Signé à \_\_\_\_\_,

ce 19<sup>th</sup> jour de Novembre 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #12**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

---

**BC 4013**

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.***Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #13**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. À l'âge de 16 ans, en 2000, j'ai rencontré S.G. à travers des amis communs. Elle m'avait parlé d'un homme qu'elle connaissait qui lui donnait des cadeaux et de l'argent, et m'a expliqué un peu comment ça fonctionnait. Elle m'a proposé de le rencontrer, et j'ai accepté.

**Première rencontre avec Robert Miller**

2. La première fois que je l'ai vu, c'était à l'hôtel Queen Elizabeth. S.G. me l'a présenté et elle a pris un verre avec nous. Au cours de cette première rencontre, il m'a dit qu'il allait prendre soin de moi, que je n'aurais plus à m'inquiéter de quoi que ce soit. Il m'a posé des questions par rapport à l'école, et sur ce que je voulais faire plus tard. Il savait que j'étais en quatrième année du secondaire. Je lui ai dit que je voulais devenir infirmière, et il m'a dit qu'il allait m'aider à réaliser cette ambition.
3. Ensuite, S.G. est partie, et il m'a demandé de prendre un bain.
4. Je suis allée le rejoindre dans la chambre après mon bain. Il m'a demandé de me coucher sur le dos, et on a eu un rapport sexuel complet et non protégé. Il voulait que je lui suce la langue. J'avais l'impression qu'il fallait que je fasse ce

## Exhibit R-29: Declaration Madame 13

qu'il me demandait. Ça a duré environ 20 minutes, et ensuite je me suis lavée encore une fois.

5. Il m'a donné 3 000 \$ dans une enveloppe, mais j'ai dû donner 500 \$ à S.G.

**Rencontres suivantes avec Robert Miller**

6. Je le voyais environ 2 fois par mois, et cette phase a duré environ un an et demi.
7. Parfois, les rendez-vous avaient lieu dans une maison à Westmount.
8. Il me disait toujours qu'il ne fallait pas que je prenne du poids, que je devais rester petite, et qu'il aimait le fait que mes seins soient petits.

**Rencontres au condo**

9. Éventuellement, il m'a dit qu'il voulait me voir seul, sans passer par S.G. pour l'organisation des rendez-vous. À présent, c'était "Joseph" (un homme qui travaillait pour "Bob") qui m'appelait et qui organisait les rendez-vous.
10. Ces rencontres se passaient dans un condo luxueux près de la rue Queen Mary. C'était la même chose qu'à l'hôtel ou à la maison. J'arrivais, je prenais un verre, et on discutait un peu. Il me promettait toujours que je n'allais jamais manquer d'argent. Je prenais ensuite un bain, et je me brossais les dents. Ensuite, on allait dans la chambre et on avait un rapport sexuel non protégé.
11. Je l'ai vu au condo pendant environ un an et demi, trois ou quatre fois par mois. Il m'avait même donné la clé.
12. À un moment, vers la fin de la relation, il m'avait fait passer un test d'ITS chez un médecin privé avant de le revoir.

**Fin de la relation**

13. Vers la fin de ma relation avec "Bob", ma mère a appris que je le fréquentais. Elle s'est fâchée et m'a mis à la porte. Ça s'est passé au même moment que "Joseph" commençait à me dire que "Bob" était moins disponible. Éventuellement j'ai cessé d'avoir des nouvelles de sa part. J'ai dû louer une chambre dans un motel pendant six mois. J'étais très seule, parce que ma relation avec "Bob" m'avait beaucoup isolée.

Exhibit R-29: Declaration Madame 13

14. J'avais environ 18 ans quand ça s'est terminé.

### **Cadeaux et sommes d'argent**

15. Il me payait normalement 3 000 \$ par rencontre.

16. Il m'a donné des cadeaux comme des vêtements de marque, des sacoches Chanel. Il m'a aussi donné des vêtements pour mon petit frère.

### **Impact psychologique**

17. Ça a causé énormément de problèmes avec ma famille. Ma mère m'a mis dehors quand elle a appris que je le fréquentais. Mon frère n'a plus voulu me parler quand il l'a su, et ma relation avec lui ne s'est jamais vraiment réparée.

18. J'ai dû laisser mon copain à l'époque, il disait que j'étais une pute et que je vendais mon corps.

19. Ça a complètement distordu mon rapport à l'argent. Ça a été très difficile de me retrouver soudainement sans moyen de faire autant d'argent rapidement.

20. J'ai dû consulter un psychologue pendant longtemps. Ça a énormément affecté mon intégrité, ma confiance en moi, et mes relations intimes. Si je rencontrais quelqu'un qui avait de l'argent, je ne voulais jamais qu'il ne me paye quoi que ce soit. J'ai eu une relation amoureuse très toxique après la fin de la relation avec "Bob".

21. Je suis tombée dans la drogue. Ça a eu tellement d'impacts à long terme sur ma vie.

22. J'ai enfin fini l'école à 29 ans. Mon parcours a été très différent de ce qu'il aurait pu être si je n'avais pas rencontré "Bob".

23. Ma mère n'était pas là pour moi. J'ai eu tellement de problèmes dans la vingtaine, et je me disais "je suis une bonne personne, pourquoi ça m'arrive" ?

24. J'ai fait une énorme dépression. Je me sentais sale, honteuse.

### **Incapacité d'agir**

## Exhibit R-29: Declaration Madame 13

25. Je n'ai jamais même songé à porter plainte. J'ai enfoui tout ça pendant très longtemps. J'ai été traumatisée par les rencontres avec "Bob", et par le fait que ça a détruit les relations avec ma famille, et je ne voulais pas prendre le risque que ça recommence en rouvrant ce chapitre que j'avais essayé de clore.
26. Je me disais aussi que c'était de ma faute, que c'était moi qui avais fait quelque chose de mal, puisque c'était moi qui avais décidé d'y aller. Je disais qu'il avait été gentil, qu'il m'avait aidé à m'acheter mon auto, qu'il m'avait donné des cadeaux.
27. Je n'arrivais pas à en parler, j'avais honte.
28. Plusieurs années après mes dernières rencontres avec "Bob", quelqu'un m'avait contacté pour me poser des questions sur lui, je crois que c'était des enquêteurs. Peu après, des gens qui travaillaient pour "Bob" m'avaient offert de l'argent pour ne pas parler. Ils étaient venus chez moi et avaient collé une enveloppe avec de l'argent dedans sur ma porte. Je ne connaissais pas leurs noms. Ça m'a fait très peur, et j'ai déménagé. Je ne voulais pas causer de problèmes à ma famille. Mon histoire avec "Bob" avait détruit mes relations familiales auparavant, et j'avais donc peur des conséquences. Je ne voulais pas non plus que mon conjoint apprenne ce qui s'était passé, puisqu'il n'était pas au courant. Ça m'a fait paniquer.
29. J'ai eu un énorme choc quand l'article est sorti. Ça m'a rendue extrêmement anxieuse. Je me suis enfin rendu compte de l'impact que ça a eu sur ma vie, et que je n'étais pas seule là-dedans.
30. Quand j'ai vu l'article, je me suis dit que je pourrais faire quelque chose, que je pourrais me joindre aux autres femmes qui avaient vécu la même chose que moi. J'ai été contactée par Karim Renno, l'avocat de M. Miller, et je me suis rendue à une rencontre au cours de laquelle il m'a proposé de conclure une entente à l'amiable avec M. Miller. J'ai refusé l'offre, et peu après M. Renno m'a dit qu'il ne pouvait plus communiquer avec moi.
31. J'ai ensuite pris connaissance du recours collectif, et j'ai pris contact avec Consumer Law Group.

ET J'AI SIGNÉ

  
Authentisign  
MADAME #13 19/2023 12:36:36 PM EST

Signé à VALLEYFIELD,

ce 19 jour de NOVEMBRE 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #13**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

---

**BC 4013**

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURT

PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

S.N.

NO: 500-06-001225-230

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**

*Defendants*

**DÉCLARATION DE MADAME #14**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Contexte de la première rencontre**

1. À la fin août 2001, j'avais 17 ans et je commençais un DEP à l'école des Métiers des Faubourgs de Montréal.
2. Mon amie C.C. commençait quant à elle le cégep et rencontra une fille qui s'appelait S.G., qui allait au même cégep qu'elle. Cette dernière approcha mon amie pour lui offrir une opportunité, soit celle de rencontrer un homme très riche qui pouvait bien nous payer en échange de faveurs sexuelles.
3. S.G nous avait dit que "Bob" cherchait des filles qui étaient encore mineures car il les aimait le plus jeune possible.

**Première rencontre avec Robert Miller**

4. La première fois que j'ai rencontré "Bob", c'était à l'hôtel Queen Elizabeth. S.G. nous avait accompagnées, mon amie et moi, jusque dans la suite qu'occupait "Bob", où il nous attendait en compagnie d'un homme qui s'appelait Joseph.

Exhibit R-30: Declaration Madame 14

5. Ils nous avaient servi à boire, et nous avons discuté ensemble, tous les cinq. Nous étions reparties sans qu'il ne se passe quoi que ce soit de nature sexuelle; cette première fois n'était que pour faire les présentations.

### **Rencontres suivantes avec Robert Miller**

6. Le deuxième rendez-vous a eu lieu peu de temps après. S.G. était venue nous chercher en voiture et nous avait emmenées à l'hôtel. J'étais en compagnie de C.C et J.T. C'est S.G. qui entretenait les communications entre nous et orchestrait les rendez-vous.
7. Les rencontres avec "Bob" se passaient toujours de manière très similaire: nous étions normalement deux, mais ce n'était pas toujours la même fille qui venait avec moi.
8. Nous arrivions, et il nous servait quelque chose à boire, souvent du champagne ou du Baileys. Ensuite, il discutait avec S.G. et une autre fille nommée M.P. et leur donnait de l'argent, en privé, puis elles repartaient. Joseph était parfois là au début, mais il repartait rapidement aussi.
9. On discutait avec "Bob" pendant environ 20 minutes. Il nous demandait des questions sur nos vies, et par rapport à nos études, et il nous donnait des cadeaux.
10. Après les cadeaux, il nous demandait d'aller prendre un bain, chacune à son tour. Je me souviens clairement de la sorte de bain moussant qu'il y avait dans la salle de bain, c'était une bouteille bleue qui disait Algemarin Original et sur laquelle il y avait le dessin d'un hippocampe. On était toujours le temps dans le bain, puisqu'on savait ce qui venait par la suite.
11. Après le bain, on rejoignait "Bob" dans la chambre, souvent une à la fois, mais parfois ensemble. C'était toujours rapide, je n'étais jamais dans la chambre pendant plus de 30 minutes.
12. Il aimait nous embrasser avec sa langue qu'il enfonçait dans notre bouche pour la faire tourner, c'était complètement dégoûtant. Il voulait aussi qu'on lui suce la langue, ça me donnait envie de vomir. Il aimait toucher nos parties intimes et y enfoncer ses doigts, et il utilisait toujours une espèce de lubrifiant protecteur qui était censé réduire les risques de transmission d'ITS.

Exhibit R-30: Declaration Madame 14

13. Ensuite, on avait un rapport sexuel complet et non protégé avec lui qui durait souvent environ 5 minutes. Pendant des années, j'étais traumatisée à l'idée d'aller passer des tests de dépistage d'ITS. Je repoussais sans cesse ce moment et j'étais convaincue d'avoir attrapé le SIDA.
14. Quand c'était fini, on jasait un peu avec lui, et il nous remettait une enveloppe à chacune qui contenait 1 500 \$. S.G. nous attendait toujours à la sortie et nous demandait de lui donner 25% de l'argent avant de nous reconduire chez nous.
15. Pendant les premières années, je le voyais environ une fois par deux ou trois mois. Plus on vieillissait, plus les rencontres s'espaciaient. Quand j'ai eu 18 ans, S.G. m'a dit de ne pas le dire à "Bob".

### **Rencontres à la maison à Westmount**

16. Au début, les rencontres se passaient toujours à l'hôtel Queen Elizabeth, puis en 2003 ou 2004, j'ai commencé à le voir dans une maison à Westmount. Ça se passait généralement de la même manière qu'à l'hôtel, mise à part le fait que les rendez-vous duraient un peu plus longtemps à la maison. Il y avait aussi des cadeaux de plus grande valeur à la maison.

### **Cadeaux et sommes d'argent**

17. J'ai reçu des vêtements, des bijoux en or, des fausses sacoches Prada et Louis Vuitton et de la lingerie Victoria's Secret. Il y avait aussi des catalogues de Victoria's Secret dans lesquels on pouvait choisir de la lingerie qu'il nous commandait par après.
18. Je recevais 1 500 \$ par rencontre, mais je devais donner 25% de cette somme à S.G.
19. Les cadeaux qu'on recevait à la maison à Westmount avaient plus de valeur. Par exemple, il avait donné un ordinateur portable à une de mes amies.
20. Souvent, on repartait avec des sacs de hockey remplis de vêtements et d'accessoires. Il nous offrait des bijoux en or 12 et 18 carats, des souliers de marque Guess, des téléphones cellulaires avec un paquet de cartes d'appels. On recevait aussi des manteaux, des robes de chambre, des oreillers en plume d'oie, etc.

Exhibit R-30: Declaration Madame 14

21. Il nous offrait aussi certaines choses en dehors des rendez-vous eux-mêmes. Par exemple, si j'en avais envie, je pouvais appeler Joseph et lui demander de me commander une limousine pour la soirée. Une fois, "Bob" avait pris un rendez-vous pour moi dans un salon de coiffure. Une autre fois, il m'avait payé une séance de photo avec un photographe professionnel. On se sentait gâtées et on avait l'impression de sortir de notre petite vie ordinaire. C'était le grand luxe.

### **Enquête**

22. La dernière fois que j'ai vu "Bob", c'était en 2010. C'était dans un condo, mais je ne sais pas où c'était exactement. S.G. m'avait contactée pour me dire que "Bob" voulait nous (C.C., J.T. et moi) voir pour discuter de quelque chose.
23. Elle nous avait accompagnées en voiture et nous avait demandé de nous bander les yeux pour le trajet parce que "Bob" voulait garder l'endroit secret. En arrivant à l'immeuble, on a dû prendre un ascenseur pour se rendre au condo.
24. J'étais au courant de l'enquête qui se déroulait à ce moment-là puisque des policiers étaient venus sonner chez moi pour me questionner.
25. "Bob" voulait nous expliquer l'histoire de son divorce et nous parler de l'enquête. Il alléguait que tout était dû à sa femme qui voulait se venger de son divorce. Le but de cette rencontre était essentiellement d'acheter notre silence de manière indirecte en nous remerciant pour notre discrétion. Il nous avait donné à chacune une enveloppe qui contenait 2 500 \$. Il n'y a pas eu de contact de nature sexuelle entre nous cette fois-là, il nous a simplement donné de l'argent et des cadeaux.
26. Je me rappelle que pendant cette même période, S.G. m'avait envoyé un message m'expliquant comment "Bob" procédait maintenant en ce qui concernait ses rencontres avec les filles. J'ai encore la capture d'écran de la conversation et j'ai accès à la conversation elle-même sur Messenger de Facebook.

### **Impact psychologique**

27. Mes rencontres avec "Bob" ont, j'en suis convaincue, changé le cours de ma vie de manière importante, affectant plusieurs sphères. J'étais jeune et naïve. Je n'avais jamais eu de sommes importantes d'argent, et en posséder autant m'ouvrit des portes qui étaient jusque-là encore inconnues.
28. Mon rapport avec l'argent est devenu complètement différent; je découvris qu'il était possible d'en gagner rapidement. Je pouvais m'offrir des biens matériels et me payer des restaurants, entre autres. Mais cet argent partait vite, et au détriment de mes études, je voulais trouver une façon de continuer à gagner de l'argent. Un emploi normal ne me semblait plus attrayant du tout, et dès que j'ai eu 18 ans, je me suis mise à danser dans les bars de danseuses nues, sous l'influence de mes 2 copines qui, pour les mêmes raisons, s'étaient mises à danser. J'ai aussi travaillé en tant qu'escorte.
29. J'ai fini par cesser les études pour me concentrer juste sur le travail du sexe, et bien que j'ai essayé à plusieurs reprises de faire autre chose de ma vie au cours des années qui ont suivies, je suis toujours dans le monde du travail de sexe à présent.
30. Ces relations sexuelles que j'ai eues avec "Bob" à un si jeune âge m'ont fait me sentir dégoûtante et littéralement souillée. Le fait d'avoir des rapports sexuels non protégés m'a donné énormément d'anxiété par rapport à ma santé; j'étais complètement perturbée à l'idée d'aller passer des tests à cette époque et l'idée d'avoir le SIDA me hantait; j'ai commencé à faire des crises de panique et j'ai d'ailleurs dû consulter à plusieurs reprises pour ce problème au cours des années qui ont suivies.
31. Un cercle vicieux s'est alors installé; plus j'avais de l'anxiété et des attaques de panique, plus l'idée de travailler dans un domaine normal me semblait impossible.
32. Ma relation avec mes parents en a beaucoup souffert. Ils ne comprenaient pas comment je faisais pour avoir toutes ces nouvelles choses (cellulaire, souliers, linge, sacoches, bijoux, etc) ni d'où venait ces limousines Cadillac Escalade qui venaient me chercher à leur porte. Ils étaient vraiment inquiets et moi, je les évitais. Leur inquiétude à fini par les pousser à engager un détective privé, qui a découvert que je dansais, notamment.
33. Ça a aussi énormément affecté mes relations intimes. C'est difficile d'avoir des relations normales en tant que travailleuse du sexe. Si je n'avais jamais

Exhibit R-30: Declaration Madame 14

rencontré “Bob”, je crois que je n'aurais jamais commencé à danser et encore moins à faire du travail d'escorte, et je n'aurais pas arrêté l'école et j'aurais eu une vraie carrière professionnelle.

34. J'ai finalement vieilli en recevant le jugement de tous les gens qui savent ce que je fais dans la vie. J'ai dû vivre avec le fait que ça ne serait pas accepté et je subis des reproches constamment à ce sujet. Je danse encore, et le père de ma fille ne veut pas être avec moi en raison de ce fait. Mon métier à toujours affecté mes relations de couple et je crois que je ne connaîtrai peut-être jamais les grands projets de vie à deux. Je suis incapable de changer de métier, parce que je suis habituée à ce rapport à l'argent et que je n'ai pas à attendre un chèque de paie pour pouvoir faire mon épicerie, ou encore parce que je n'ai jamais eu de patron ou même un horaire à respecter, et la pensée d'avoir un emploi normal après toutes ces années me donne l'impression d'être en prison et de m'étouffer.
35. Cela étant dit, je vis avec ce sentiment d'avoir raté ma vie, d'être passée à côté du bon chemin et les grands regrets de ne pas avoir eu un parcours professionnel qui m'aurait permis de me revaloriser et de m'épanouir. Si je pouvais revenir en arrière, jusqu'à cette fameuse rencontre avec “Bob”, je choisirais la voie des bonnes études et de ne jamais avoir connu, de façon tordue, ce rapport avec l'argent à 17 ans.

### **Incapacité d'agir**

36. Je me disais que c'était une personne inatteignable, il était si riche que j'avais l'impression d'être complètement impuissante face à lui. J'étais certaine du fait qu'il avait une armée d'avocats, et je n'avais pas les moyens de m'affronter à cela.
37. Je savais que mon amie C.C. et ses parents avaient porté plainte à la police quand on avait encore 17 ans car C.C. avait tout révélé à sa mère quand cette dernière l'avait confrontée sur la provenance de biens matériels et d'argent et que cette plainte à la police n'avait abouti à rien.
38. J'avais peur; je savais qu'il était très riche et très puissant, et je me disais qu'il était peut-être même lié à la mafia, ou à d'autres gens qui pourraient me faire du mal et avec C.C. et J.T., on pensait qu'il pourrait possiblement mettre un contrat sur notre tête si on parlait.

Exhibit R-30: Declaration Madame 14

39. Pendant des années, on ne connaissait pas son vrai nom ni rien d'autre à propos de son identité. C'est seulement lors de l'enquête en 2009 que j'ai appris son vrai nom, et qu'il était propriétaire de la compagnie Future Electronics.
40. L'idée de m'affronter à lui ou même de porter plainte semblait impossible avant la diffusion du reportage dû au manque de preuves et de ressources. Maintenant, j'ai l'impression que c'est possible parce qu'il y a des témoins et beaucoup d'autres victimes. J'ai décidé de me joindre au recours collectif parce que je veux une réparation pour l'énorme impact que ça a eu sur ma vie, et sur la vie de pleins d'autres femmes, et j'aimerais que « Bob » affronte enfin la justice et qu'il ne soit pas au dessus des lois.

ET J'AI SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
**MADAME #14**



Authentisign  
11/19/2023 1:50:19 PM EST

Signé à Kirkland Lake,

ce 19 jour de NOVEMBRE 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #14**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

Exhibit R-31: Declaration Madame 15

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURT

PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**

*Defendants*

**DÉCLARATION DE MADAME #15**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'ai fait la connaissance de "Bob" au cours de l'été de mes 16 ans, donc en 2003.
2. J'avais toujours eu de bonnes notes à l'école et j'étais dans une équipe régionale de handball. Je n'avais eu qu'un partenaire sexuel, mon copain avec qui j'ai été pendant 1 an. Ma situation familiale n'était pas facile à l'époque; mes parents s'étaient séparés quand j'avais 14 ans et je ne parlais plus beaucoup à ma mère. Je vivais avec mon père et j'étais plus ou moins laissée à moi-même.
3. Je voulais faire des études en mode et mon parrain m'avait proposé d'aller étudier à New York, mais mon père avait dit non. Une de mes amies, M.H, m'avait dit qu'elle avait une solution pour m'aider à me payer mes études, mais elle ne m'avait pas dit exactement ce que ça impliquerait. Elle m'avait dit qu'on lui avait présenté un homme qui avait beaucoup d'argent et qui allait l'aider à réaliser ses rêves. J'ai donc accepté de le rencontrer, et nous avons organisé un rendez-vous pour aller le voir ensemble.

**Première rencontre avec Robert Miller**

## Exhibit R-31: Declaration Madame 15

4. Je n'étais pas du genre à me maquiller, mais mon amie m'avait quand même dit de ne pas trop en mettre.
5. On s'est rendues à une maison à Westmount, et c'est "Bob" qui a répondu à la porte. Il nous a invitées dans le salon et il nous a servi à boire. On a parlé un peu, il m'a demandé si j'étais bonne à l'école et quels étaient mes rêves, et m'a posé beaucoup de questions sur ma vie privée. Je lui ai parlé de l'école, et du fait que je voulais étudier en mode. Il savait que je venais de terminer l'école secondaire.

**Détail des rencontres avec Robert Miller**

6. Je ne me rappelle plus si c'était la première ou la deuxième fois que je l'ai vu que j'ai eu un premier rapport sexuel avec lui. De toute manière, c'était toujours pareil à chaque fois que je voyais "Bob". J'y allais toujours avec mon amie M.H.
7. On arrivait, on prenait un verre, et il nous embrassait et nous demandait de lui sucer la langue.
8. Il nous emmenait en bas, au sous-sol de la maison, et nous donnait des cadeaux.
9. Après les cadeaux, il nous demandait toujours de prendre une douche. Il fallait se raser au complet, toujours. Il y avait des petites pellicules fraîcheur Listerine et du savon bleu avec un dessin d'un hippocampe sur la bouteille. Après la douche, je mettais une robe de chambre blanche et j'allais rejoindre "Bob" dans la chambre. Je me souviens que la première fois, M.H. était passée avant moi.
10. La première fois, il était couché sur le lit et m'avait dit de venir me coucher à côté de lui. Il m'avait dit qu'il était stérile et qu'il faisait des tests de dépistage, et que je n'avais pas à m'inquiéter.
11. J'étais un peu sous le choc. J'étais ce que j'appellerais une "people pleaser", j'avais tendance à éviter les conflits et c'était difficile pour moi de dire non. Je me sentais à la fois redevable et coincée. Il m'avait donné des cadeaux, il m'avait promis plein de choses, et je me disais "est-ce qu'il va être fâché si je dis non ?"

12. Il a mis du lubrifiant dans sa main et m'a touchée, en glissant ses doigts à l'intérieur de moi et en m'embrassant. Il s'est mis par-dessus moi et on a eu un rapport sexuel non protégé.
13. Ensuite, j'ai pris une autre douche, et il nous a donné une enveloppe chacune qui contenait 1 500 \$.
14. Les premières quelques fois, quand on quittait, il fallait donner une part de l'argent (entre 250 \$ – 350 \$) à S.G. ou à Audrey, les filles qui s'occupaient d'organiser les rendez-vous.
15. Au début, c'était toujours elles qui fixaient les rendez-vous pour nous, mais après un bout de temps on a commencé à passer par Joseph, un homme qui travaillait pour "Bob", et nous n'avons plus eu à partager l'argent gagné avec ces deux filles.
16. Toutes les rencontres suivantes se sont passées de manière très similaire à la première fois. Je suis devenue une des préférées de "Bob", et éventuellement il m'a donné un numéro auquel je pouvais le joindre directement en laissant des messages sur une boîte vocale.
17. Une fois, il nous avait emmenées à son entrepôt. Il y avait une chambre et une salle de bains là aussi. C'était dans l'ouest de l'île. Cette fois-là, je me suis sentie très déstabilisée et c'est M.H. qui avait été dans la chambre avec "Bob" à ma place. Parfois, quand on allait chez "Bob" ensemble, ce n'était que moi qui avait un rapport sexuel avec lui, mais cette fois-là ce fut l'inverse.

### **Rencontre avec une connaissance de "Bob"**

18. Un jour, "Bob" nous a dit qu'il avait un ami qui voulait nous voir. Je n'étais pas emballée à l'idée de le rencontrer, mais "Bob" nous avait pratiquement suppliées et on avait finalement accepté.
19. Cet homme s'appelait Warren. Je suis certaine que je le reconnaîtrais si je le voyais en photo. C'est "Bob" qui avait payé pour la rencontre.
20. Le rendez-vous s'est passé dans un hôtel, et il a été extrêmement agressif avec nous, je dirais même violent. Je me suis mise à pleurer, et M.H. m'avait dit qu'elle s'en occuperait. J'en ai beaucoup voulu à Bob. J'étais tellement dégoûtée, et je m'en voulais à moi-même aussi.

Exhibit R-31: Declaration Madame 15

### **Cadeaux, condo, voyages et sommes d'argent**

21. Je recevais entre 1 500 \$ et 4 000 \$ à chaque rencontre.
22. À la maison, on pouvait choisir parmi beaucoup de disques compacts. Il nous disait qu'il était affilié avec une station de radio. Il y avait aussi de la lingerie Victoria's Secret, des vêtements de marque Diesel et Miss Sixty, des bijoux et des sacs Louis Vuitton (sûrement fausses). On pouvait choisir de la lingerie dans des catalogues Victoria's Secret, et "Bob" commandait les articles pour nous. J'avais un chandail *J'adore Dior* qu'il m'avait donné, et à chaque fois que je voyais une autre fille dans la rue qui l'avait, je me demandais si elle aussi fréquentait "Bob".
23. Il nous payait parfois des journées au cours desquelles on allait chez le coiffeur et ensuite faire une séance de photos avec un photographe professionnel.
24. Pour ma fête de 17 ans, "Bob" m'avait loué une limousine. Il savait que j'allais avoir 17 ans.
25. Il nous avait payé un voyage à New York. Joseph avait tout organisé, il avait pris mon passeport et celui de M.H. pour acheter nos billets. On avait été magasiner chez Dior, j'ai encore la facture. Il nous avait aussi donné de l'argent pour aller manger dans des restaurants, et des billets de spectacle. Après notre retour à Montréal, on avait fait un "scrapbook" pour "Bob" avec des photos du voyage.
26. Éventuellement, "Bob" a loué un condo pour M.H. et moi parce que ça allait mal avec nos parents. Puisque nous étions encore mineures, le bail était au nom de Helmut Lipman, un homme qui travaillait pour "Bob" et qui faisait semblant qu'on était ses nièces. C'était sur la Rue de Chamilly à Saint-Léonard. On a habité là pendant un mois avant d'être expulsées. Il nous a ensuite loué un autre appartement. Nous étions, à ce moment-là, financièrement dépendantes de "Bob".

### **Fin de la relation avec Robert Miller**

27. Un jour, peu après notre emménagement dans l'appartement, il a complètement cessé de répondre à nos messages. Je me suis fait un copain, et puisque je m'étais disputée avec M.H, j'ai quitté l'appartement.

## Exhibit R-31: Declaration Madame 15

28. Avant qu'il cesse de me répondre, je voyais "Bob" à chaque semaine ou aux deux semaines. Du jour au lendemain, ça s'est juste arrêté. Après mes 18 ans, je l'ai revu une ou deux fois, mais il n'était plus vraiment intéressé. Au début de la relation, il me voyait comme étant "une bonne petite fille", pas très sexualisée, mais dès que j'ai un peu vieilli, il a cessé de s'intéresser à moi.

**Divorce et Enquête**

29. Plusieurs années plus tard, j'ai été contactée pour le subpoena dans le contexte du divorce de "Bob". Il l'avait su, et m'avait appelée pour m'offrir de l'argent en échange de mon silence. Je ne voulais pas qu'il me donne de l'argent sans s'excuser. M.H. et moi voulions qu'il signe un document qui exprimerait le tort qu'il nous avait fait.
30. Quand nous sommes allées le rencontrer, son avocat Stephen Angers était présent. "Bob" avait sorti le scrapbook qu'on lui avait fait de notre voyage à New York, et ça m'avait frappé qu'il l'a gardé pendant toutes ces années. Quand j'ai exprimé à quel point ma relation avec "Bob" m'avait fait du tort, M. Angers m'avait répondu qu'il s'était fait agresser par son coach quand il était jeune, et qu'il s'en était remis.
31. On a conclu une entente qui stipulait que "Bob" nous donnerait un montant équivalent à 3 000 euros par mois pendant deux ans. Nous avons négocié pour que cette somme soit versée jusqu'à ce qu'il meure. Il ne voulait pas nous donner l'argent en une seule somme, même si c'est ce qu'on aurait préféré; il voulait qu'on demeure liées à lui, qu'on soit encore une fois dépendantes de lui. Finalement, l'argent a cessé d'être versé après deux ans de toute manière.
32. Lors de l'enquête en 2009, des détectives privés étaient venus m'interroger avant que "Bob" m'appelle, et je leur avais tout dit. Par contre, quand les policiers étaient venus un peu plus tard, ils avaient pris une approche qui m'avait fait peur; ils m'avaient traitée comme si j'étais une criminelle et avaient été extrêmement agressifs, et je n'ai pas voulu leur parler. Je me suis rendue au poste avec un avocat payé par "Bob", et ils ont pris mes empreintes et des photos, mais j'avais très peur et je ne voulais rien savoir de l'enquête.

## Exhibit R-31: Declaration Madame 15

33. S.G. m'a dit récemment qu'elle avait gardé toutes ses correspondances avec moi en ce qui concernait le divorce, et que ça se voyait qu'on voulait des excuses de la part de "Bob", qu'on voulait tourner la page là-dessus.

**Impact psychologique**

34. Après ma première rencontre avec "Bob", je suis sortie de la maison en pleurant, et je me suis demandée plusieurs fois par la suite pourquoi je continuais à y retourner. On était toujours deux et c'est comme si ça m'aidait, elle me rassurait. Ça allait mal avec mon père, et je ne voyais ma mère que de temps en temps. Nos parents nous voyaient de moins en moins, ils se demandaient ce qui se passait.
35. Ça nous a vraiment isolées, on ne parlait plus à nos amies du secondaire, on ne savait pas comment leur dire ce qui se passait.
36. Quand j'étais plus jeune, j'avais vécu des attouchements sexuels de la part du père de ma meilleure amie. J'ai l'impression que ça fait partie de la raison pour laquelle je me suis en quelque sorte laissée tomber là-dedans.
37. Il nous faisait beaucoup de promesses, mais je me rends compte maintenant qu'il n'allait jamais vraiment nous aider, il voulait que l'on soit dépendantes de lui.
38. Ça m'a vraiment enlevé toute ma confiance en moi, ça a énormément affecté mon estime de moi-même, ça m'a détachée de ma famille, et j'avais l'impression que tout ce que je pouvais faire dans la vie c'était de coucher avec un homme pour de l'argent.
39. J'ai cessé d'aller à l'école, et je suis tombée dans une situation de violence conjugale. J'ai commencé à danser dans les bars de danseuses nues et j'ai ensuite continué à faire du travail du sexe. J'ai été en relation avec un proxénète, et c'est devenu une situation de violence physique et psychologique. J'étais extrêmement isolée, et j'ai fait une tentative de suicide à 18 ans. Après la naissance de ma fille, j'ai continué à danser.
40. Éventuellement, j'ai repris contact avec ma mère, et j'ai pu me sortir de cette relation toxique. Je suis finalement retournée au Cégep à 25 ans, lorsque ma fille avait trois ans. J'ai l'impression que 10 ans de ma vie m'ont été enlevés.

**Incapacité d'agir**

## Exhibit R-31: Declaration Madame 15

41. Pendant des années après mes rencontres avec Miller, je vivais dans une réalité complètement distordue. Je ne me rendais pas compte de ce qui s'était réellement passé.
42. En 2009, lors de l'enquête, j'ai été traitée comme une criminelle quand la police m'a interrogée, et j'étais terrorisée. Ils ont été extrêmement agressifs, et n'ont démontré aucune empathie. Je n'avais pas du tout l'impression qu'ils étaient là pour m'aider, et ça m'a convaincue du fait que je ne serais pas écoutée. Mon conjoint à l'époque n'était pas au courant de mon histoire avec Miller, et je venais d'accoucher. J'étais donc très vulnérable, et ça m'a fait peur.
43. Le fait qu'il était si riche et puissant a aussi beaucoup joué sur mon sentiment d'impuissance. Je me disais que si l'enquête de 2009 n'avait mené à rien, et qu'il avait réussi à faire taire tout le monde, que je n'avais aucune chance contre lui. J'avais peur des représailles, et je me disais qu'il pourrait me détruire en deux secondes s'il le voulait.
44. C'est seulement lorsque le recours collectif a été lancé que quelque chose a changé pour moi. Je me sens plus entourée, plus soutenue dans ce processus. J'ai aussi l'impression que dans les dernières années, il y a eu un changement dans les attitudes sociétales par rapport à la violence sexuelle, et j'ai moins peur d'être jugée. Finalement, j'ai décidé de contacter Consumer Law Group.

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign  
  
11/14/2023 11:16:00 AM EST  
**MADAME #15**

Signé à Brossard,  
ce 14 jour de Novembre 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #15**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.***Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #16**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'ai rencontré "Bob" à l'âge de 17 ans en septembre ou en octobre 2001 par l'intermédiaire de mon amie C.C., qui avait rencontré S.G. à son cégep. Stéphanie savait que je venais de terminer le secondaire, et que je commençais aussi le cégep.
2. S.G. s'occupait d'organiser les rendez-vous avec "Bob", et elle voulait me rencontrer en compagnie de C.C. et de mon autre amie A. L. J'imagine que c'était dans le but d'évaluer notre apparence. Après notre rencontre, elle a décidé d'envoyer C.C. et A. L. à l'hôtel Queen Elizabeth pour un rendez-vous initial afin de les présenter à "Bob".
3. Le lendemain, je suis allée à l'hôtel avec elles. S.G. et Audrey, une autre fille qui recrutait des jeunes filles pour "Bob", sont venues nous chercher sur la rive sud en voiture. C'était une Jeep Cherokee bleue.
4. À notre arrivée, nous sommes montées avec elles jusqu'à la suite de "Bob", et on m'a présentée à lui. S.G. et Audrey sont reparties après avoir reçu de l'argent. Il y avait un salon et une chambre avec une salle de bains attenante.

Exhibit R-32: Declaration Madame 16

5. Nous nous sommes assis dans le salon, et il nous a offert à boire, du champagne ou du Bailey's. Il nous a parlé de lui, et nous a posé des questions sur nos vies, sur l'école, nos familles. Il nous a dit qu'il était un homme d'affaires américain, et qu'il prenait des cours de français. Il avait un assistant qui s'appelait Joseph.

### **Détail des rencontres**

6. Cette première fois, il nous avait montré des résultats négatifs de test de dépistage d'ITS. J'avais jeté un coup d'œil, mais de toute manière, je faisais confiance à S.G. et Audrey, qui m'avaient rassurée.
7. Nous étions trois la première fois, mais les fois suivantes nous étions toujours deux. Je ne savais pas toujours qui serait l'autre fille qui viendrait à l'hôtel avec moi, puisque c'était S.G. et Audrey qui organisaient les rendez-vous.
8. Les rencontres se passaient toujours exactement de la même manière. On arrivait, on prenait un verre dans le salon et on discutait un peu avec lui.
9. Ensuite, il nous donnait des cadeaux.
10. Il voulait qu'on l'embrasse dans le salon, et nous disait qu'il allait nous montrer comment faire. Il voulait toujours qu'on lui suce la langue et ça me dégoûtait vraiment.
11. On devait ensuite prendre un bain. Il y avait des brosses à dents, du rince-bouche, du bain moussant bleu, et des rasoirs à notre disposition. Il y avait aussi des robes de chambre. "Bob" se préparait dans la salle de bains attenante à la chambre, et on se préparait dans une autre salle de bains.
12. Ensuite, on allait le rejoindre dans la chambre. Il mettait du lubrifiant et nous demandait de le masturber. Parfois, il nous demandait de nous toucher les unes les autres.
13. Il avait aussi des jouets tels que des dildos et des vibrateurs, et nous demandait de les utiliser devant lui. Les rapports sexuels étaient toujours non protégés.
14. On passait environ une heure dans la chambre, et peut-être trois heures en tout dans la suite. Après, on retournait prendre une douche.

Exhibit R-32: Declaration Madame 16

### **Cadeaux et sommes d'argent**

15. Il gardait des vêtements, des accessoires, et d'autres cadeaux dans une grande armoire dans la chambre, à l'hôtel. Pendant qu'on prenait un verre dans le salon, il sortait des vêtements de l'armoire et nous demandait de les essayer devant lui. Il y avait aussi des catalogues de Victoria's Secret dans lesquels on pouvait choisir de la lingerie à commander. On récupérait ce qu'on avait commandé au cours des rendez-vous suivants.
16. "Bob" m'avait aussi donné un cellulaire Nokia rouge avec des cartes prépayées.
17. Après les rapports sexuels, il nous donnait chacune une enveloppe qui contenait 1 500\$. Parfois, il y avait un point coloré sur les enveloppes, sûrement pour les différencier. S.G. et Audrey nous attendaient dans le stationnement de l'hôtel, et nous devions leur donner 375 \$ avant qu'elles nous reconduisent sur la rive sud.
18. "Bob" tenait à ce qu'on lui présente d'autres jeunes filles; il disait que c'était un prérequis si on voulait le revoir.

### **Rencontres à la maison sur la rue Olivier**

19. Au début, les rencontres se passaient toujours à l'hôtel Queen Elizabeth, mais ensuite j'ai commencé à le voir dans la maison sur la rue Olivier.
20. Il y avait une salle dans le sous-sol où il gardait tous les cadeaux. Il y avait des vêtements de marque, de la lingerie Victoria's Secret, des bijoux, et des chaussures. Il y avait aussi des repas faits par un traiteur dans la cuisine qu'on pouvait manger.
21. C'était la même formule qu'à l'hôtel. Après notre arrivée, on allait dans le salon prendre un verre, et il nous donnait des cadeaux. Il mettait souvent la musique de Bryan Adams, il disait que c'était un ami à lui. Il disait toujours le mot "fantastic", je m'en rappellerai toujours. On essayait les vêtements et il nous disait qu'on faisait un "fashion show" pour lui.

22. Ensuite, on prenait un bain, et on passait à la chambre dans laquelle nous avions des rapports sexuels. Comme à l'hôtel, nous étions souvent deux avec lui dans la chambre.
23. À la fin, il nous donnait des enveloppes avec de l'argent. Éventuellement, il a su que S.G. et Audrey nous demandaient une part de l'argent. À partir de ce moment-là, il nous donnait moins d'argent pour éviter qu'elles nous en prennent, mais elles le faisaient tout de même. Nous n'avions pas le choix; sans elles, on ne pouvait pas le voir.

### **Rencontres avec un autre homme**

24. Une fois, j'étais allée rencontrer "Bob" au Ritz Carlton. Il était avec un autre homme, un ami à lui. "Bob" m'avait demandé de prendre un bain et d'aller dans une chambre avec son ami, et j'ai eu un rapport sexuel avec cet homme. "Bob" était allé dans une deuxième chambre avec une autre fille qui était dans la suite avec nous.

### **Fin de la relation**

25. La dernière fois que je l'ai vu dans le contexte de nos rapports sexuels, c'était à la maison sur la rue Olivier. Cela faisait deux ans et demi ou trois ans que je le voyais, environ une fois par mois ou à chaque mois et demi, puis les rencontres s'espaciaient de plus en plus et un jour, j'ai simplement arrêté d'avoir de ses nouvelles.

### **Enquête**

26. En 2009, des policiers sont venus chez moi et m'ont dit que je devais me rendre au poste de police et m'avaient donné un rendez-vous. Ils m'avaient dit que c'était en lien avec Robert Miller, mais rien de plus. J'avais ensuite contacté mon avocat, qui m'avait dit de ne rien dire quand je me présenterais au rendez-vous.
27. Quand j'y suis allée, ils m'avaient parlé de l'enquête et avaient nommé d'autres filles qui avaient été impliquées. Je ne leur avait rien révélé de ma relation avec Miller puisque la manière dont ils me traitaient me faisait me sentir comme une criminelle. Ils m'ont gardée environ 30 ou 40 minutes, et puis je suis repartie.

Exhibit R-32: Declaration Madame 16

28. J'avais enfoui tous ces souvenirs, et je ne voulais pas replonger là-dedans. C'était trop difficile pour moi, et je n'étais pas fière de ce que j'avais fait. Ça avait eu beaucoup de conséquences négatives sur ma vie et j'avais décidé de passer à autre chose. Encore aujourd'hui, ça me rend anxieuse et stressée, et j'ai de la difficulté à m'exprimer sur le sujet.
29. En 2010, en compagnie de A.L. et C.C., j'ai revu "Bob". S.G. nous avait contactées pour nous dire qu'il voulait nous parler. Elle était venue nous chercher en voiture, et nous avait emmenées à un condo.
30. "Bob" avait l'air heureux de nous voir. Il nous avait dit que c'était sa femme qui avait causé tous ces problèmes avec l'enquête au cours de leur divorce.
31. Il nous avait montré des vidéos de ses enfants adoptifs, comme pour nous montrer qu'il était une bonne personne, et pour banaliser le fait qu'il avait eu des rapport sexuels avec des mineurs pendant toutes ces années. Il voulait s'assurer qu'on ne parle pas à la police, sans nous le demander explicitement.
32. Il nous avait donné une enveloppe de 2 500\$ chacune, et il m'avait aussi donné des vêtements pour mon bébé.

### **Impact psychologique**

33. Ma relation avec "Bob" a eu un énorme impact sur ma vie, sur mes choix et sur ma carrière professionnelle. Mes parents n'avaient pas d'argent, ils étaient divorcés, et ma mère était en dépression. C'était extrêmement attrayant de pouvoir gagner autant d'argent si rapidement, et c'est ce qui m'a poussé à commencer cette relation.
34. J'avais aussi un emploi normal; je travaillais au Subway. Je voulais aller au cégep, mais j'ai arrêté l'école et j'ai commencé à danser dans les bars de danseuses nues parce que je n'arrivais pas à subvenir à mes besoins quand "Bob" a subitement cessé de me contacter. Mon rapport à l'argent a été complètement distordu. Je suis certaine que si je ne l'avais pas rencontré, j'aurais continué mes études et j'aurais mené une vie plus normale.
35. Mon estime de moi-même a été grandement affectée. J'accepte tout ce qu'on me demande, et j'ai beaucoup de difficulté à dire "non".

36. J'ai de la difficulté à parler de mon passé. Mon copain actuel ignore tout de mon passé d'escorte et de danseuse nu et j'ai beaucoup d'anxiété par rapport à cela. J'ai peur qu'il me voit autrement et me quitte s'il en venait à apprendre tout cela. Je vie constamment avec ce syndrome de l'imposteur, celle qui n'est pas ce qu'elle prétend être aujourd'hui dû à ce lourd passé. Aussi, je me sens insatisfaite de la manière dont s'est déroulé ma jeune vie d'adulte en lien avec la progression que j'aurais normalement faite; ça m'a pris très longtemps avant de finalement retourner aux études, et je sais que je serais beaucoup plus avancée dans ma carrière si je n'avais pas rencontré "Bob".
37. J'ai eu des relations toxiques avec des hommes, et je me laissais faire quand j'étais maltraitée car quant à moi, à cette époque, je dépréciais et je me disais que je ne valais pas mieux que cela.
38. Quand j'ai commencé à danser, j'ai aussi commencé à consommer de la drogue pour m'aider à oublier et pour pouvoir tolérer cet environnement toxique.
39. J'étais très jeune quand tout a commencé; je n'avais couché qu'avec une seule personne avant de rencontrer "Bob". Mon rapport avec la sexualité à donc été entaché et j'avais l'impression de devoir satisfaire les besoins des hommes avant tout. J'acceptais donc plus facilement d'avoir un rapport sexuel, même si je n'en n'avais pas envie. C'était une façon de me faire aimer et ça m'a occasionné beaucoup de peine et de déception.

### **Incapacité d'agir**

40. J'étais si jeune et naïve quand j'ai rencontré M. Miller, et je n'avais aucune idée de comment réagir. J'ai toujours gardé cette expérience secrète. J'avais peur du jugement des autres, et j'avais peur de ce qui pourrait m'arriver si j'en parlais à quelqu'un.
41. Le fait qu'il avait tellement d'argent me donnait un sentiment d'impuissance; j'avais l'impression qu'il n'y avait pas de limite à ce qu'il pourrait faire. Je n'avais aucune ressource pour me battre contre quelqu'un de si riche.
42. Je pensais qu'il était possible que Miller soit impliqué dans le monde du crime organisé, et j'avais peur de me faire enlever ou qu'on me fasse du mal, voir même « m'éliminer ».

Exhibit R-32: Declaration Madame 16

43. Je ne connaissais pas sa vraie identité avant que l'enquête commence en 2009, et la manière dont j'ai été traitée par la police m'a poussé à m'éloigner encore plus de ces souvenirs.
44. J'avais vraiment mis tout derrière moi, je n'avais aucune envie de revivre quelque chose que j'avais enfoui depuis longtemps.
45. Je ne voulais pas que les gens autour de moi soient au courant de ce qui s'était passé, et c'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui.
46. Maintenant que tout ressort, je n'arrive pas à me concentrer, et ça me cause beaucoup de stress. Ça m'a pris un mois avant d'avoir le courage de regarder le reportage.
47. Mon amie a décidé de s'inscrire au recours collectif, et j'ai décidé de le faire aussi, mais ça me rend très anxieuse.

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign



11/19/2023 12:58:58 PM EST

**MADAME #16**

Signé à Boucherville,

ce 19 jour de Novembre 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #16**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

---

**BC 4013**

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURT

PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**

*Defendants*

**DÉCLARATION DE MADAME #17**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'avais 17 ans quand j'ai fait la connaissance de M. Miller, c'était fin 1998 ou début 1999.
2. La copine de mon frère voyait déjà M. Miller, et c'est elle qui me l'a présenté. Elle avait vu une annonce dans le journal et avait rencontré Raymond Poulet, qui l'avait ensuite présentée à M. Miller.
3. Elle m'a proposé de venir avec elle une fois, et j'ai accepté.

**Rencontre avec Robert Miller**

4. La rencontre s'est passée dans un hôtel à Montréal, je crois que c'était à l'hôtel Intercontinental. J'y suis allée avec la copine de mon frère, mais elle a fait semblant d'être menstruée puisque je n'étais pas à l'aise d'être dans une situation de nature sexuelle avec elle.
5. Elle m'avait dit que c'était préférable que je dise à M. Miller que j'avais 16 ans et que j'étais vierge. Elle m'avait aussi dit de me raser au complet avant d'y aller. Je n'avais eu qu'un partenaire sexuel avant cette première rencontre.

6. Nous sommes parties de chez moi en taxi, et nous avons rencontré M. Poulet d'abord, à l'hôtel. Il nous a accompagnées jusqu'à la chambre de M. Miller, puis s'est en allé dans une autre chambre.
7. Quand je suis arrivée, il m'a offert à boire et on a discuté un peu, et il m'a posé des questions sur ma vie, sur l'école et sur ce que je voulais faire plus tard. Je lui ai dit que j'étais en secondaire 5.
8. M. Miller m'a demandé d'aller dans la salle de bains avec lui. Il s'est mis dans le bain, et m'a demandé de me déshabiller. Lorsque j'avais tout enlevé sauf mes petites culottes, il m'a dit d'appeler M. Raymond avec le téléphone qui se trouvait dans la salle de bains et de lui dire que je lui plaisais. Je l'ai rejoint dans le bain, et il s'est mis à me laver et à me toucher les parties intimes.
9. Quand nous sommes sortis du bain, nous sommes passés à la chambre. Il y avait pleins de disques compacts dans des sacs par terre. La copine de mon frère m'avait dit qu'il était propriétaire d'une station de radio dans une ville aux États-Unis.
10. Nous nous sommes allongés dans le lit dans le mauvais sens, perpendiculairement au sens normal. Le rapport sexuel s'est déroulé en position du missionnaire. Je voulais que ça finisse rapidement, j'étais petite et il mettait tout son poids sur moi. Le rapport a été non protégé. Ça n'a pas duré très longtemps, peut-être 5 minutes, même pas.
11. Quand je suis sortie de la chambre, la copine de mon frère était assise dans le salon. J'ai été surprise de la voir puisque je pensais qu'elle était partie.

### **Somme d'argent reçue**

12. M. Miller nous a donné une enveloppe de 1 000 \$ chacune.
13. J'étais contente d'avoir eu cet argent, mais je ne savais pas trop quoi en faire. J'avais envie de gâter mes proches. J'avais donné 100 \$ à mon frère, et je m'étais acheté un chandail Gap.
14. J'avais aussi acheté une montre à mon père qui travaillait dans la construction. J'ai dû demander à mon frère de lui donner parce que je ne pouvais pas lui révéler comment j'avais gagné l'argent pour l'acheter. Chaque fois que je le voyais porter la montre, ça me faisait quelque chose, je me sentais étrange.

**Impact psychologique**

15. J'avais très honte de ce que j'avais fait, et j'ai gardé ce secret toute ma vie.
16. Après ma rencontre avec M. Miller, j'ai commencé à consommer beaucoup d'alcool. J'ai l'impression que ça a vraiment fait dérailler ma vie. J'ai commencé à danser dans les bars de danseuses nues. Je me disais "c'est ça ma vie maintenant, utilise ton corps et fait de l'argent".
17. Ça a beaucoup affecté mes relations de couple, et mon estime de moi-même.
18. Ça m'a profondément traumatisée, je suis encore troublée par rapport à cette histoire et j'en ressens encore l'impact sur ma vie.
19. Quand le reportage est sorti, ça m'a beaucoup perturbée, et j'en ai parlé à ma mère et à mon copain. Quand j'ai su qu'il habitait à Westmount, et non aux États-Unis, j'ai commencé à faire des cauchemars, j'avais l'impression qu'il allait apparaître dans mon cadre de porte.
20. J'ai encore beaucoup de difficulté à me concentrer, et on dirait que le fait de voir le reportage m'a fait replonger dans toutes ces émotions, et que c'est pire que jamais. J'avais arrêté de consommer de l'alcool, mais j'ai recommencé après avoir vu le reportage. C'est extrêmement difficile de repenser à cette période de ma vie.

**Incapacité d'agir**

21. Je ne connaissais pas son vrai nom. Je l'ai seulement appris en écoutant une émission de radio récemment qui parlait du reportage sur *Enquête*. Je croyais qu'il habitait aux États-Unis.
22. Je me disais que c'était de ma faute, que j'y étais allée de mon propre gré. J'avais beaucoup de honte.
23. Je n'en ai parlé à personne. C'est quelque chose que j'ai toujours essayé d'oublier.
24. Quand j'ai vu le reportage, ça m'a fait un choc. Ça m'a aidé à comprendre l'impact que ça a eu sur ma vie et à faire des liens que je n'avais pas faits auparavant.
25. J'ai pris connaissance du recours collectif, et j'ai décidé de contacter Consumer Law Group.



---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #17**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

Exhibit R-34: Declaration Madame 18

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURT

PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**

*Defendants*

**DÉCLARATION DE MADAME #18**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'ai rencontré M. Miller quand j'avais 17 ans, à l'automne 2003. À cette époque, je n'étais pas très active sexuellement et je n'avais jamais vraiment bu d'alcool. J'étais assez vulnérable; mon père avait des problèmes d'alcool et de jeu, et ma famille n'était pas dans une bonne position financière.
2. J'ai rencontré S.G. dans un bar fréquenté par beaucoup de mineurs. S.G. et "Joseph" (le nom employé par Sam Joseph Abrams), qui travaillaient pour M. Miller, m'ont recrutée dans ce bar. Ils étaient venus me parler, m'avaient demandé où je travaillais, et si j'aimerais faire plus d'argent. Ils m'avaient dit que j'étais vraiment belle et naturelle.
3. J'étais dans un état assez vulnérable, et je me disais que ça pourrait aider ma famille. S.G. m'avait dit que c'était confidentiel et que je ne devais pas en parler à qui que ce soit. Je ne comprenais pas encore de quoi il s'agissait exactement.

**Correspondances avec S.G.**

4. Après cette rencontre, j'ai correspondu avec S.G. par message texte. Elle m'avait demandé de lui envoyer des photos de moi en sous-vêtements pour voir si j'allais plaire à "Bob" (le nom employé par Robert Miller).
5. Peu après, elle m'avait contactée pour me dire que j'étais très chanceuse parce que j'avais été choisie. Je ne connaissais toujours pas la nature exacte du travail. La plupart de notre communication s'effectuait par appel téléphonique, puisque c'était censé être confidentiel.
6. Ils m'avaient dit que "Bob" était assez âgé, que ça n'allait pas durer longtemps, et qu'il était très propre. À ce stade-là, je commençais à comprendre de quoi il s'agissait, mais j'étais dans le déni. Je me sentais un peu figée. Je me disais que ce 1 500 \$ allait vraiment aider ma famille.

### **Première rencontre avec Robert Miller**

7. J'ai rencontré "Bob" dans un hôtel au centre-ville quelques semaines après avoir rencontré S.G. et "Joseph". C'était durant la journée, il faisait encore clair dehors. On m'avait dit qu'il revenait d'un voyage aux États-Unis.
8. S.G. et "Joseph" avaient répété que j'étais très chanceuse. Ils m'avaient dit que peu de filles se faisaient choisir, et qu'il aimait les filles "naturelles" comme moi.
9. C'est S.G. qui avait organisé le rendez-vous, et je l'avais rencontrée à l'hôtel. Elle m'avait suggéré de boire de l'alcool avant de venir. Je ne buvais jamais, donc ça me faisait beaucoup d'effet.
10. Quand je suis entrée dans la chambre d'hôtel, "Bob" m'a servi du champagne. Il était seul dans la chambre d'hôtel.
11. J'ai eu l'impression que c'était un critère essentiel que j'aie moins de 18 ans, et que ça l'excitait. Il m'a demandé mon âge cette première fois, et je lui ai dit que j'avais 17 ans. Il m'avait dit "tu es vraiment belle pour ton âge". Je me rappelle d'avoir trouvé ça étrange, puisque pour moi c'était clair qu'une femme dans la vingtaine était plus belle, plus désirable que moi.
12. On a parlé un peu, et rapidement il m'a demandé de me déshabiller. Il m'a montré une feuille de papier sur laquelle il y avait les résultats négatifs d'un test de dépistage d'ITS. Il m'a répété plusieurs fois qu'il était propre. J'étais si

Exhibit R-34: Declaration Madame 18

peu active sexuellement que je n'avais pas trop conscience de ce que ça voulait dire.

13. Il était excessivement excité par le fait de se faire sucer la langue. Je me souviens du fait que je le trouvais vraiment dégueulasse. Je le sentais pervers, il a voulu me voir nue si rapidement.
14. Ensuite, nous sommes passés dans la chambre. Il était excité par le fait de m'observer. Il s'est approché de moi, et m'a encore demandé de lui sucer la langue. Ça m'a honnêtement traumatisé à vie, cette fixation qu'il avait. On a eu un rapport non protégé. Ça a duré environ trois ou quatre minutes.
15. Après, il m'a offert de prendre un verre et de prendre un bain avec lui, mais j'ai refusé. Je me sentais si horrible et dégoûtée, je tremblais.
16. Quand je suis sortie de la chambre, S.G. et "Joseph" m'ont payée. Ils m'ont donné 1 500 \$. Je me suis rendue compte seulement plus tard du fait qu'elle allait faire de l'argent sur moi. J'avais l'impression que S.G. avait de l'empathie pour moi, comme si elle était triste.

#### **Rencontres suivantes avec Robert Miller**

17. Ils m'ont recontactée quelques mois après, et je l'ai revu une deuxième fois, mais ils m'ont expliqué que je devenais trop vieille.
18. Je me soulais complètement avant d'aller le rencontrer.
19. Plusieurs années plus tard, en 2011, j'ai eu une passe très difficile, et j'avais croisé S.G. dans un bar. Je lui avais dit que j'avais besoin d'argent, et elle m'a suggéré de revoir "Bob". Elle m'avait dit qu'il ne se souviendrait pas de moi, et que si je voulais le revoir je devrais aller voir le médecin pour faire un dépistage d'ITS avant d'y aller. Elle avait aussi dit qu'il faudrait dire à "Bob" que j'avais 17 ans. À ce moment-là, j'avais refusé puisque c'était quelque chose de mort et enterré pour moi, et je ne voulais pas le revoir. Cependant, S.G. m'a contactée sur Facebook plusieurs mois plus tard, en 2012, et m'a suggéré encore une fois de prendre rendez-vous avec "Bob". J'ai accepté, et S.G. a organisé une rencontre avec "Bob" qui a eu lieu en 2012.
20. Avant de le voir, j'ai dû aller faire un test de dépistage chez un médecin dans une clinique privée. Le médecin s'appelait Dr. Boyd, et la clinique se trouvait

au 1255 Greene, suite 210, à Montréal. C'était "Joseph" qui s'était occupé de prendre le rendez-vous, et c'est lui qui avait reçu les résultats.

21. Cette dernière rencontre avec "Bob" s'est déroulée de la même manière que les autres fois, sauf que c'était dans une maison à Westmount. J'ai reçu 3 000 \$ cette fois-là. J'avais tout donné pour être certaine d'avoir plus d'argent; je lui avais même proposé de lui faire une fellation. Il avait beaucoup vieilli. Après cette dernière rencontre, j'ai coupé tout contact.

### **Cadeaux et sommes d'argent**

22. Je recevais 1 500 \$ à chaque rencontre. Quand je l'ai revu plus tard, en 2012, j'ai reçu 3 000 \$.

### **Impact psychologique**

23. Après mes rencontres avec "Bob", j'ai été extrêmement détachée sexuellement, et je n'avais pas confiance en moi. Ça a eu un énorme impact sur ma vie.
24. Mes parents ne l'ont jamais su, et je l'ai toujours caché à mes proches. Je m'en veux un peu d'avoir été prise là-dedans, mais j'essaie de rester empathique envers la petite fille qui était en difficulté.
25. Ça a énormément affecté ma confiance en moi, ainsi que toutes mes relations. Je pense que je n'ai jamais eu d'orgasme avec un partenaire, j'ai toujours été si détachée. L'idée d'être choisie m'a beaucoup suivie, et je me sentais toujours comme si je n'étais "pas assez". J'avais énormément besoin que l'on me gâte. Je me suis détestée pendant longtemps, et même encore aujourd'hui, je suis toujours dans la recherche de l'approbation.
26. Je ressens de la culpabilité, de la honte, et j'ai longtemps enfoui ce secret. J'ai consulté une psychologue pendant longtemps. J'ai beaucoup essayé de me déculpabiliser. Le fait que j'ai vieilli et qu'il a arrêté de me vouloir m'a donné l'impression de ne pas être assez bonne, et je me disais que si je l'avais rencontré avant ça aurait peut-être fonctionné plus longtemps.
27. Je suis tombée dans l'alcool après avoir rencontré "Bob". Je crois que j'essayais d'étouffer mes souvenirs. Si je ne l'avais pas rencontré, je suis certaine que je n'aurais pas eu cette relation toxique à l'alcool. J'aurais probablement eu un parcours professionnel différent. J'avais de très bonnes

Exhibit R-34: Declaration Madame 18

notes avant de rencontrer “Bob”, j’étais une bolée et je voulais aller en médecine. Tout s’est écroulé après mes rencontres avec lui. Après le cégep, j’ai arrêté l’école pendant plusieurs années. J’avais seulement envie de gagner de l’argent, d’aller boire dans les bars, de me faire désirer.

28. C’est comme si tout a été différent à partir de ce moment-là. Je crois que ça a brisé quelque chose en moi, par rapport à ma sexualité et mon respect envers moi-même.

### **Incapacité d’agir**

29. La honte m’a empêché de porter plainte. Je pensais que c’était moi qui étais coupable. J’avais reçu de l’argent, donc dans ma tête c’était de ma faute, c’était moi qui m’étais rendue là.
30. Je n’ai connu son vrai nom que beaucoup plus tard, et même là je n’arrivais pas à y penser, ça m’écœurerait trop. J’ai tellement essayé de tout oublier, d’enterrer tout ça.
31. J’avais aussi peur de décevoir, et du jugement des autres. Je ne savais même pas à qui je pourrais en parler.
32. Quand j’ai vu son visage à la télé récemment dans le reportage, j’ai dû changer de pièce parce que ça m’a tellement bouleversé. J’étais chez ma mère. Elle m’a dit “c’est tellement triste de savoir qu’il y a des jeunes filles qui sont embarquées là-dedans”. Tout m’est revenu, et c’est comme si quelque chose a cliqué pour moi en voyant le reportage, et en écoutant le témoignage de ces femmes. J’avais l’impression que c’était moi qui parlais quand je les écoutais, tant nos expériences étaient similaires. Ça m’a vraiment permis de faire le lien entre ces expériences et ce que j’ai vécu par après.
33. Je ne savais pas trop quelle était la bonne procédure à suivre, et je ne voulais pas que les gens autour de moi sachent que ça m’était arrivé. Je me disais “qu’est-ce que ça va changer pour moi”, mais éventuellement je me suis dit que je ne voulais pas que ça arrive à quelqu’un d’autre, et j’ai appelé le bureau de Consumer Law Group.
34. Le fait que c’est un processus confidentiel me rassure. Ça fait 20 ans que je me sens seule là-dedans, mais au moins maintenant je sais que je ne le suis pas, et que je vais peut-être pouvoir enfin mettre tout ça derrière moi.

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign  
  
11/16/2023 5:34:46 PM EST

**MADAME #18**

Signé à MONTREAL,

ce 16 jour de NOVEMBRE 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #18**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

---

**BC 4013**

Exhibit R-35: Declaration Madame 19

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.***Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #19**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. Lorsque j'avais 16 ans, donc en 2000, une amie (M.B.) m'avait parlé d'un certain "Bob" qui était très généreux envers elle en échange de faveurs sexuelles. Nous étions au secondaire ensemble.
2. Deux filles, nommées S.G. et Audrey, étaient le point de contact entre mon amie et "Bob".
3. S.G. savait que j'allais à l'école secondaire avec M.B.

**Première rencontre avec Robert Miller**

4. S.G. et Audrey avaient organisé un rendez-vous avec "Bob", et j'y suis allée avec mon amie. S.G. et Audrey nous avaient emmenées à l'hôtel Queen Elizabeth. "Bob" avait voulu me rencontrer pour être certain que je lui plaisais.
5. À notre arrivée, nous nous sommes installés dans le salon, et il nous a donné à boire. On a parlé un peu, il nous a posé des questions sur l'école, et sur nos vies. Il voulait qu'on l'embrasse avec la langue, je n'aimais vraiment pas

ça. Il nous donnait toujours des pellicules de listerine. Cette première fois, on a beaucoup bu, et j'ai vomi sur le tapis dans la chambre.

6. Il nous a demandé d'aller prendre un bain, et il est parti se laver dans une salle de bains séparée. Mon amie est allée dans la chambre avec lui d'abord, et ensuite ce fut mon tour. J'ai eu un rapport sexuel complet avec lui. C'était non protégé. J'ai passé environ deux ou trois heures en tout à l'hôtel.
7. À la fin, il nous a donné 1 000 \$ chacune dans une enveloppe blanche. Les deux filles, S.G. et Audrey, nous attendaient à la sortie de l'hôtel, et elles m'ont pris 300\$. Je l'ai mentionné à "Bob" au rendez-vous suivant, et elles ne m'ont plus demandé d'argent.

### **Rencontres suivantes avec Robert Miller**

8. Pour les rencontres suivantes, j'appelais un homme qui s'appelait Joseph, et c'est lui qui fixait les rendez-vous. Je ne l'ai jamais rencontré.
9. La deuxième fois, j'y ai été toute seule. C'était encore à l'hôtel Queen Elizabeth, mais dans une chambre différente. Il m'avait donné des catalogues Victoria's Secret, et j'avais commandé de la lingerie que j'allais pouvoir récupérer la fois suivante.
10. Je l'ai vu deux fois à l'hôtel, et deux fois dans une maison à Westmount. À part la première fois, je me rendais aux rendez-vous en taxi. C'est "Bob" qui me les payait.
11. La première fois que j'ai vu "Bob" dans la maison à Westmount, j'étais avec une autre fille. Il avait mis un film pornographique mettant en vedette une très jeune fille. Il nous a donné à boire, et j'ai reçu mes commandes de Victoria's Secret.
12. C'était la même chose qu'à l'hôtel; on prenait un bain, et il y avait un savon qu'il voulait absolument qu'on utilise. Cette fois-là, je n'ai pas eu de rapport sexuel avec lui, mais mon amie oui. Il m'avait demandé d'être dans la chambre avec eux.
13. La quatrième fois que je l'ai vu, c'était en 2002. Au cours de cette rencontre, il nous avait dit qu'il avait organisé un voyage pour mon amie et moi, et qu'il

nous avait acheté des valises. Nous sommes allées au Club Med à Punta Cana en République Dominicaine pendant deux semaines.

14. Ma mère était très inquiète. Avant le voyage, elle avait découvert de l'argent et des cadeaux dans ma chambre, et je lui avais raconté ce qui se passait. Mon beau-père avait pleuré.
15. Je n'ai jamais revu "Bob" après le voyage. Joseph me disait qu'il n'était plus disponible quand je l'appelais.

### **Cadeaux et sommes d'argent**

16. Je recevais 1 000 \$ à chaque rencontre.
17. En cadeau, j'ai eu de la lingerie Victoria's Secret, des disques compacts, une montre et une chaîne en or avec un cœur en diamants. Dans le sous-sol de la maison à Westmount, il y avait des disques compacts neufs de plein d'artistes de l'heure. Je suis repartie avec des sacs pleins de disques à plusieurs reprises. Il m'avait aussi donné un téléphone cellulaire.
18. Il m'avait aussi acheté un vibreur bleu qu'il a utilisé avec moi au cours d'une de nos rencontres, et il m'avait dit de le garder.
19. À la maison à Westmount, il me donnait aussi à manger, et m'avait donné du saumon fumé que j'avais ramené chez moi.
20. Pour le voyage à Punta Cana, il nous avait donné 2 500 \$ chacune à dépenser, en chèques de voyage.

### **Impact psychologique**

21. Mes rencontres avec "Bob" ont eu un énorme impact sur ma vie. J'ai fait de l'anxiété généralisée, et j'ai eu un diagnostic de trouble de la personnalité borderline.
22. J'ai consommé de la drogue et de l'alcool pendant 17 ans. J'ai arrêté de consommer il n'y a que trois ans. Je suis retombée dans le monde du travail du sexe par moments en raison de ma consommation de drogue.

23. Personne autour de moi n'aurait pensé que j'aurais dérouté comme ça. Je sais que ma vie serait extrêmement différente si je ne l'avais pas connu. Ça m'a hanté. Je me suis retrouvée à l'hôpital en psychiatrie plusieurs fois.

### Incapacité d'agir

24. On m'avait dit qu'il habitait aux États-Unis, et qu'il louait la maison à Westmount.
25. Je me disais que vu qu'il me payait bien, il ne fallait pas le dire. Agir quand on est toute seule, c'est difficile, et je me disais que puisque c'était moi qui avais dit oui, c'était de ma faute.
26. Je dois prendre des médicaments pour l'anxiété généralisée, et ça me cause énormément de stress d'y repenser. C'est quelque chose que j'ai essayé d'oublier.
27. Je n'avais aucun moyen de connaître son vrai nom. Je l'ai seulement connu lors du reportage sur *Enquête*.
28. J'ai été extrêmement choquée quand j'ai vu le reportage. C'est seulement à ce moment-là que j'ai compris à quel point mes rencontres avec M. Miller avaient influencé ma vie, et que c'est la raison pour laquelle j'ai commencé à boire et à consommer de la drogue, et que j'ai continué à faire du travail du sexe.
29. J'ai récemment pris connaissance de l'existence du recours collectif, et j'ai décidé de contacter Consumer Law Group.

ET J'AI SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
MADAME #19

Authentisign  
[Signature]  
11/24/2023 5:19:04 PM EST

Signé à Lac-des-Ecorces, \_\_\_\_\_,

ce 24 jour de Novembre 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #19**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

---

**BC 4013**

Exhibit R-36: Declaration Madame 20

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

NO: 500-06-001225-230

**S.N.***Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.***Defendants***DÉCLARATION DE MADAME #20**

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. Lorsque j'avais 16 ans, en 2001, j'ai rencontré une amie d'une amie dans un bar qui s'appelait Samantha. Elle m'a parlé d'un homme qu'elle connaissait qui était assez âgé mais très gentil, qui lui faisait plein de cadeaux et qui la gâtait. Elle m'a demandé si je voulais le rencontrer. J'ai accepté, mais je ne savais pas trop à quoi m'attendre.

**Première rencontre avec Robert Miller**

2. Elle m'a donné rendez-vous, et je suis allée la rejoindre un soir dans le hall d'entrée de l'hôtel Queen Elizabeth. Nous sommes montées jusqu'à la chambre de Miller, et il a ouvert la porte. Il avait l'air propre, un peu intimidant.
3. Il nous a offert un verre, et on a discuté longtemps dans le salon. Il était plus axé sur moi que sur mon amie. Je sentais qu'il m'écoutait attentivement. Il m'a posé des questions sur ma vie, sur l'école, et je lui ai dit que j'avais 16 ans au cours de cette conversation.
4. Il m'a donné des cadeaux comme des disques compacts et des sacs à main.

5. Ensuite, il nous a demandé si on voulait prendre un bain. Je ne savais pas trop quoi répondre, mais je suivais l'exemple de Samantha, et nous sommes donc allées prendre un bain. Il y avait un bain moussant de marque Algemarin. M. Miller est venu avec nous et nous a observées.
6. Ensuite, nous sommes allés dans la chambre, et Samantha a eu un rapport sexuel avec lui. Je ne voulais pas avoir de rapport sexuel, mais il m'a un peu touchée.
7. À la fin, il m'a donné 1 000 \$ dans une enveloppe. Il m'a embrassée sur la bouche, m'a fait un câlin et m'a dit qu'il voulait me revoir. Je me suis dit qu'il avait compris que je ne voulais pas avoir de rapport sexuel avec lui, et que ce serait pareil la prochaine fois, donc j'ai accepté de le revoir.

### **Rencontres suivantes avec Robert Miller**

8. La deuxième fois, c'était encore à l'hôtel, et j'y étais allée toute seule. C'est un homme qui s'appelait "Joseph" qui avait organisé le rendez-vous. Lorsque je suis arrivée, on a discuté un peu, et M. Miller m'a demandé d'essayer de la lingerie Victoria's Secret et de faire une sorte de parade de mode pour lui.
9. J'ai ensuite pris un bain. Après le bain, il m'a touché un peu comme la dernière fois, et m'a encore donné 1 000 \$.
10. Quelques semaines après la première rencontre, donc la troisième ou quatrième fois que je l'ai vu, j'ai eu un rapport sexuel complet avec lui. Je me suis sentie obligée, puisqu'il m'avait donné plein de cadeaux et d'argent. Il m'avait promis plein de choses, et m'avait dit que je n'aurais plus à m'inquiéter par rapport à quoi que ce soit. Toutes les rencontres suivantes se sont passées de manière très similaire aux premières rencontres, sauf qu'on avait toujours un rapport sexuel complet.
11. Je l'ai rencontré à l'hôtel environ deux fois par mois pendant environ un an, ou un peu plus, et ensuite j'ai commencé à le voir dans une maison à Westmount.
12. Tout était toujours parfaitement organisé, il y avait des brosses à dents neuves, des rasoirs, et des robes de chambre dans la salle de bains.
13. On mangeait parfois à la maison, c'était toujours des repas faits par un traiteur. Quand on mangeait, il me demandait d'arriver à 16h, un peu plus tôt que d'habitude, et je repartais vers 21h.

Exhibit R-36: Declaration Madame 20

14. “Joseph” m’appelait aux deux semaines pour organiser un rendez-vous avec “Bob”, sauf quand “Bob” partait en voyage d’affaires. Ça a duré jusqu’à ce que j’aie 19 ans.
15. “Joseph” me demandait si j’étais menstruée avant d’organiser les rendez-vous.
16. Les rapports n’étaient jamais protégés. Je lui avais demandé d’utiliser un condom à quelques reprises, mais il n’a jamais voulu. Il m’avait montré un papier avec des résultats négatifs de test de dépistage d’ITS la première fois.
17. Je me sentais comme si c’était mon devoir d’avoir un rapport sexuel avec lui, comme s’il fallait que je le fasse pour ne pas le décevoir.
18. Parfois, il y avait une autre fille présente au rendez-vous, mais la plupart du temps j’étais seule. Je suis venue avec une amie à quelques reprises après avoir eu 18 ans. Je sentais que plus je vieillissais, moins il voulait me voir.
19. Il voyait bien que je ne voulais pas vraiment avoir de rapport sexuel avec lui, et il ne comprenait pas pourquoi. Il m’a même envoyé voir une psychologue.

#### **Dernières rencontres avec Robert Miller**

20. Ça a commencé à mal tourner quand j’ai eu un copain, vers 19 ans. “Bob” nous avait payé un voyage, mais j’avais l’impression que le fait que j’y étais allée avec mon copain l’avait dérangé.
21. Je recevais environ 2 500 \$ deux fois par mois, et c’était mon revenu. Je lui avais dit que je quitterais mon copain puisque c’est ce qu’il voulait, même si je n’avais pas vraiment l’intention de le faire. Peu après, il m’avait dit que “Joseph” m’avait suivie et qu’il avait vu que j’étais allée au Jack Asters avec mon copain. Je lui avais avoué que c’était vrai, et il m’avait dit qu’il ne pourrait plus me voir. Il m’a demandé de rendre la voiture qu’il avait louée pour moi.
22. Il m’a dit qu’il voulait me voir une dernière fois. Ce dernier rendez-vous a eu lieu à un endroit différent, c’était à Côte-des-Neiges. Nous avons eu un rapport sexuel, et il m’a donné 10 000 \$. C’est la dernière fois que je l’ai vu. J’avais eu l’impression que le problème n’était pas vraiment le fait que j’avais un copain, mais plutôt que je vieillissais.

#### **Cadeaux et sommes d’argent**

Exhibit R-36: Declaration Madame 20

23. Il m'a payé plusieurs voyages, au moins 8. Je suis partie en vacances avec ma famille, mes amis, et mon copain.
24. Il m'a payé un portfolio de photos. Il m'a donné des disques compacts, des vêtements et des sacoches. Il m'a aussi donné un téléphone cellulaire pour qu'il puisse me rejoindre. Il me donnait souvent des plats préparés à rapporter chez moi. Il y avait énormément de disques compacts dans le sous-sol de la maison, et on pouvait en choisir quelques-uns à chaque rencontre. Il m'avait dit qu'il était propriétaire d'une station de radio. Je portais avec des sacs de hockey remplis de cadeaux. Il commandait de la lingerie Victoria's Secret qu'on pouvait choisir dans des catalogues.
25. Pour mon anniversaire, j'avais toujours droit à une limousine, et j'invitais toutes mes amies. Il a su quand j'ai eu 17 ans et 18 ans.
26. Il m'a loué une voiture.
27. Il m'a payé des traitements d'orthodontie pendant 3 ans.
28. À la fin de chaque rencontre, il me donnait une enveloppe sur laquelle il y avait un point jaune, vert ou bleu, et qui contenait soit 1 000 \$, 2 500 \$, ou 3 000 \$. Parfois, je recevais 5 000 \$. Je ne savais jamais combien il me donnerait.
29. Nous sommes allés manger au restaurant ensemble quelques fois.

### Impact psychologique

30. Il me faisait me sentir comme si je n'étais rien sans lui. Au début, je ne croyais pas à toutes ses promesses, mais il a rapidement réussi à me convaincre. Dans ce temps-là, je me sentais comme si j'étais à sa merci. C'est lui qui gérait ma vie. Je me sens naïve, mais à cet âge-là je n'arrivais pas à bien réfléchir, je n'avais pas les ressources ni l'expérience nécessaires pour comprendre ce qui se passait. Sinon, je n'aurais jamais fait ça. Il m'interdisait de faire certaines choses, et menaçait de ne plus me voir si je désobéissais. Il voulait contrôler ma vie, mais je me disais qu'il avait le droit de le faire. Il a volé mon innocence. Il me manipulait pour arriver à ses fins.
31. J'ai tellement de peine par rapport à ce qui s'est passé. Je ne peux pas en parler aux gens autour de moi parce que j'ai peur d'être jugée. S'il arrivait que mes enfants apprennent ce que j'ai fait, je ne sais pas ce que je ferais, cette idée est intolérable pour moi. Je pensais que j'étais forte mais ça fait 15 ans

que je consulte, et je ne suis toujours pas capable de parler à ma psychologue de mon histoire avec M. Miller. J'ai peur qu'elle me juge. Je pense à mes enfants et je ne peux pas imaginer que ça leur arrive. Je mentais à mes parents au début, mais quand j'ai eu 18 ans je leur ai dit.

32. J'ai commencé à faire des crises de panique pendant que je voyais encore "Bob", vers 17 ou 18 ans. Je ne voulais plus sortir, même pour aller au restaurant, parce que ça m'arrivait toujours d'en faire une quand j'étais hors de la maison.
33. Je buvais beaucoup, assez souvent, je voulais oublier.
34. Quand j'ai arrêté de le voir, j'ai commencé à travailler dans des bars, mais c'était très difficile, je n'avais pas l'habitude de ne pas faire beaucoup d'argent rapidement.
35. J'avais l'impression de ne rien connaître à la vraie vie quand j'ai cessé de le voir, comme si j'avais manqué une partie du cheminement que j'aurais fait si je ne l'avais pas connu. Il m'avait convaincu du fait qu'il serait toujours là pour moi, mais ce n'était pas le cas. Cet abandon a été très difficile pour moi.
36. J'ai l'impression d'avoir fait quelque chose qui allait à l'encontre de mes valeurs. Je ne comprends pas pourquoi j'ai fait ça, et je me sens coupable d'avoir cru à ses mensonges.
37. Je me suis sentie trahie par lui. C'est comme s'il m'avait donné une vie de princesse, mais que l'intérieur de ce mirage était pourri.
38. C'est vraiment lorsque je suis devenue mère que j'ai ressenti la lourdeur de ce qui s'était passé. Avant d'avoir un enfant, je ne faisais pas du tout attention à moi, comme si je ne méritais pas de prendre soin de moi.
39. J'avais vraiment essayé de tout oublier. J'avais lâché l'école. C'est comme si en ayant mon enfant, j'ai réalisé que j'avais de la valeur en tant qu'être humain, comme tous les autres. Je me suis rendu compte que je n'étais qu'une enfant quand tout ça m'est arrivé. Je crois que je deviendrais folle si ça arrivait à mon enfant.
40. Je fais encore des crises d'anxiété sévères. Dans le fond c'était si nocif, toxique. Ça me tourmente encore, et je ne retrouverai jamais la personne que

Exhibit R-36: Declaration Madame 20

j'étais avant de le rencontrer. J'ai l'impression que je ne retrouverai plus jamais la sensation de paix que j'avais avant de commencer mes rencontres avec lui. Je me sens brisée, et je n'arrive pas à me remettre en un seul morceau.

### **Incapacité d'agir**

41. C'est seulement en regardant le reportage sur Enquête récemment et en entendant ce que les autres femmes disaient sur lui que j'ai commencé à comprendre le tort qu'il m'a causé. Je savais que ça m'avait fait du mal, mais je pensais que c'était de ma faute, je me sentais coupable.
42. Je n'avais jamais pensé que j'aurais pu porter plainte, parce que je me disais qu'il était une bonne personne, qu'il n'avait rien fait de mal puisque j'avais accepté de faire ce qu'il proposait. Je n'aurais jamais pris les premiers pas pour me plaindre, j'aurais eu l'impression de le trahir. Il a tellement bien réussi à graver ses idées dans ma tête, à me convaincre qu'il voulait mon bien. Je le sais au fond de moi que ce qu'il a fait n'est pas correct, et qu'il m'a causé du tort, mais c'est comme s'il y a un voile qui revient toujours pour me dire que c'est de ma faute, et qui me cache de la vérité.
43. J'ai essayé de tout oublier, de ne pas y penser.
44. C'est comme si c'est difficile pour moi d'accepter que c'est à cause de tout ça que je souffre d'anxiété. J'ai même peur d'en parler à ma psychologue. C'est comme si en voyant le reportage, j'ai pu enfin comprendre le lien entre mes rencontres avec Miller et beaucoup de mes problèmes, mais c'est très difficile d'y faire face.
45. Je ne connaissais pas son vrai nom, je l'ai seulement su quand le reportage est sorti.
46. Quand j'ai pris connaissance du fait que d'autres femmes avaient vécu la même chose à travers les médias, j'ai décidé de contacter Consumer Law Group.

Exhibit R-36: Declaration Madame 20

ET J'AI SIGNÉ

Authentisign  
  
11/19/2023 6:40:24 PM EST

MADAME #20

Signé à Longueuil \_\_\_\_\_,  
ce 19 jour de NOVEMBRE 2023

---

N°: 500-06-001225-230

(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL

---

S.N.

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER**  
and  
**FUTURE ELECTRONICS INC.**  
*Defendants*

---

**DÉCLARATION DE MADAME #20**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

**BC 4013**

---

CANADA

(Class Action)  
SUPERIOR COURTPROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF MONTREAL

---

S.N.

NO: 500-06-001225-230

*Applicant*

-vs.-

ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.*Defendants*

<b>DÉCLARATION DE MADAME #21</b>
----------------------------------

Je, soussignée, déclare ce qui suit :

**Prise de contact initiale**

1. J'avais 16 ans quand j'ai rencontré M. Miller pour la première fois. C'était en 2001. J'avais rencontré une fille qui s'appelait S.G. dans un bar, et elle m'avait parlé d'un certain "Bob". Elle m'avait dit que je devrais le rencontrer, qu'il était gentil, et que je pourrais me faire beaucoup d'argent.
2. J'avais initialement refusé, mais elle m'en a parlé à plusieurs reprises et j'ai fini par accepter. Je vivais déjà seule en appartement, je ne parlais pas à mes parents, et le train de vie que S.G. menait était alléchant pour moi compte tenu de ma situation.

**Rencontres avec Robert Miller**

3. S.G. a donc organisé un rendez-vous pour que je puisse rencontrer "Bob", et je me suis rendue avec elle à l'hôtel Delta. La première rencontre s'est passée comme toutes celles qui ont suivi, c'était toujours la même formule. S.G. m'accompagnait jusqu'à la suite, et elle allait m'attendre en bas.
4. "Bob" et moi prenions un verre dans le salon de la suite. Je me rappelle qu'il buvait normalement un vodka-canneberge. On discutait un peu, il me posait des questions sur ma vie et me parlait de la sienne. Je lui avais dit mon âge

la première fois, et il avait dit qu'il pensait que j'étais trop jeune pour avoir déjà arrêté l'école et être partie de chez mes parents.

5. Ensuite, il me laissait choisir des vêtements, et je faisais une espèce de défilé de mode pour lui. Il me donnait ces vêtements en cadeau.
6. Après, je prenais une douche, et puis on passait dans la chambre. Il me demandait de me masturber avec un jouet sexuel pendant qu'il me regardait. Nous avons ensuite un rapport sexuel qui ne durait pas plus de quelques minutes.
7. La première fois, le rapport a été protégé. À la deuxième rencontre, quelqu'un est venu à l'hôtel pour me faire une prise de sang et prélever une culture vaginale afin de faire un dépistage d'ITS. Il voulait aussi s'assurer que je prenais la pilule contraceptive, et le test sanguin a aussi servi à vérifier ceci. Après ces tests, les rapports ont toujours été non protégés.
8. Après le rapport sexuel, je pouvais choisir des disques compacts. Il remettait une enveloppe d'argent à S.G. qui venait toujours me rejoindre à la fin du rendez-vous, et elle me donnait l'enveloppe par la suite. Je recevais normalement environ 600 \$. Un jour, elle était en retard, et j'ai regardé dans l'enveloppe avant son arrivée. J'ai vu qu'il y avait 1 000 \$ dans l'enveloppe, et je me suis rendu compte qu'elle prenait donc presque la moitié de l'argent avant de me remettre ma part. J'en ai parlé à "Bob", et il a commencé à m'appeler directement à partir de ce moment-là pour que je n'aie plus à passer par l'entremise de S.G.
9. Une fois, je suis venue avec une amie qui s'appelait Mélissa, qui était aussi mineure. Sinon, j'étais toujours seule avec Miller pendant les rencontres.
10. Je l'ai vu une dizaine de fois au cours d'une période d'environ un an. Je suis allée dans un autre hôtel quelques fois, vers la fin. Il y avait un bain dans cet hôtel. J'ai continué à le fréquenter jusqu'en 2002.

### **Fin de la relation avec Robert Miller**

11. J'avais un rendez-vous prévu avec lui en décembre 2002, mais je n'y suis pas allée. Je n'y suis jamais retournée par la suite.
12. J'ai fini par m'enfuir de Montréal pour échapper à cette situation, et j'ai déménagé à Gatineau.

Exhibit R-37: Declaration Madame 21

13. Je ne savais pas qu'il y avait autant de filles impliquées dans cette affaire. Je considérais "Bob" comme une sorte de "sugar daddy", plutôt que comme quelqu'un qui me payait pour faire un travail d'escorte.

#### **Cadeaux et sommes d'argent**

14. J'ai reçu des vêtements, des disques, et un cellulaire avec des cartes d'appels. Une fois, j'ai dû aller chez le dentiste, et c'est "Bob" qui avait pris rendez-vous pour moi et qui avait payé la facture. C'est un homme qui s'appelait "Joseph" qui m'avait emmenée.
15. Je recevais 1 000 \$ à chaque rencontre, mise à part quand S.G. m'en prenait une partie.
16. Il m'avait proposé des voyages, mais j'avais refusé, puisque je ne voulais pas partir. Il m'avait aussi proposé de payer mes frais de scolarité si je retournais à l'école.

#### **Impact psychologique**

17. J'ai eu énormément de problèmes en lien avec ma sexualité et mes relations intimes.
18. Je me suis sauvée de Montréal, ça a complètement changé le cours de ma vie.
19. J'ai eu des problèmes de drogues et d'alcool. Je voulais tout oublier. Quand j'ai arrêté de consommer, mes problèmes d'intimité se sont empirés.
20. Je n'en ai pas parlé aux gens autour de moi.
21. Quand j'ai vu le reportage à la télé, ça m'a fait un énorme choc. J'ai commencé à trembler. J'avais cru que j'étais importante pour lui en quelque sorte, mais en voyant le reportage, j'ai compris que je m'étais faite berner, et qu'il m'avait utilisée. J'étais tellement dégoutée. J'ai commencé à sentir les effets du choc post-traumatique.
22. Peu après avoir vu le reportage, j'ai appelé la journaliste, et je lui ai raconté mon histoire. J'ai aussi pensé à porter plainte à la police, mais j'ai décidé que c'était trop pour moi. Je ne me sens pas prête à affronter ce processus.

Exhibit R-37: Declaration Madame 21

La journaliste m'a parlé du recours collectif, et j'ai décidé que je pourrais commencer par cela.

23. Je suis triste de savoir qu'il y a autant de femmes qui ont vécu la même chose que moi, mais ça me donne aussi un peu plus de courage.

**Incapacité d'agir**

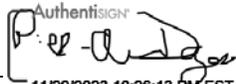
24. Je ne connaissais ni son nom, ni son identité. Je croyais qu'il était américain, et je ne le connaissais que sous le nom de "Bob". Je croyais qu'il était américain et qu'il était propriétaire d'une chaîne de radio. J'ai seulement appris son identité en regardant le reportage sur *Enquête*.

25. J'avais vraiment essayé d'oublier tout ça.

26. J'avais honte, je ressentais du dédain par rapport à moi-même et je me trouvais tellement stupide. Dans ma tête, c'était moi qui avais fait quelque chose de mal.

27. En voyant le reportage, j'ai fait le lien entre plein de choses dans ma vie, et j'ai compris ce qu'il s'était vraiment passé. J'ai compris qu'il avait fait du mal à plein d'autres femmes.

ET J'AI SIGNÉ

  
Authentisign  
11/29/2023 10:26:13 PM EST  
**MADAME #21**

Signé à Gatineau,

ce 29 jour de Novembre 2023

---

**N°: 500-06-001225-230**

**(Class Action)  
SUPERIOR COURT  
DISTRICT OF MONTREAL**

---

**S.N.**

*Applicant*

-vs.-

**ROBERT GERALD MILLER  
and  
FUTURE ELECTRONICS INC.  
*Defendants***

---

**DÉCLARATION DE MADAME #21**

---

**ORIGINALE**

---

Me Jeff Orenstein (ext. 2)  
Me Andrea Grass (ext. 3)  
**CONSUMER LAW GROUP INC.**  
1030 rue Berri, Suite 102  
Montreal, Quebec, H2L 4C3  
Telephone: (514) 266-7863  
Telecopier: (514) 868-9690  
Email: [jorenstein@clg.org](mailto:jorenstein@clg.org)  
[agrass@clg.org](mailto:agrass@clg.org)

---

**BC 4013**